



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1995 à 2084) :	

30 novembre 2018	
AUTEUIL	1
1er décembre 2018	
CAGNES-SUR-MER	3
2 décembre 2018	
MAURE-DE-BRETAGNE	5
SEICHES-SUR-LE-LOIR	6
3 décembre 2018	
CAGNES-SUR-MER	7
4 décembre 2018	
PAU	9
6 décembre 2018	
PAU	12

7 décembre 2018	
CAGNES-SUR-MER	13
8 décembre 2018	
PAU	16
9 décembre 2018	
ANGERS	17
NIMES	20
TOULOUSE	21
10 décembre 2018	
CAGNES-SUR-MER	21
11 décembre 2018	
PAU	23
12 décembre 2018	
CAGNES-SUR-MER	25

Index des chevaux cités dans ce numéro	29
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : décembre

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2018 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 23 novembre 2018)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTEUR DU :
Nadine CHIARI	STE ENT. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 23/11/2018
Kévin MORIZE	Ste Ent. J-M CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/08/2018
Claude DONDI	Ste Courses Nancy-brabois	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Suspension 03/05/2018
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Decisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal des Commissaires de courses mentionnant le caractère non partant de la pouliche KERDASSA, lors du Prix d'HOTOT-EN-AUGE couru sur l'hippodrome de DEAUVILLE en date du 25 octobre 2018, le signalement porté sur son document d'identification ne correspondant pas aux caractéristiques du cheval présenté, et de la saisine des Commissaires de France Galop de cette situation.

* * *

Après avoir également pris connaissance du rapport du vétérinaire de France Galop ayant procédé à l'enquête en date du 14 novembre 2018 et de l'ensemble de ses pièces jointes ;

Attendu que l'enquête a permis d'établir de façon formelle la substitution de la pouliche KERDASSA par la pouliche REDESIGN ;

Après avoir dûment appelé MM. John KALMANSON et David SMAGA, respectivement propriétaire et entraîneur de la pouliche KERDASSA à fournir des explications écrites avant le mercredi 28 novembre 2018, pour l'examen contradictoire de ce dossier ou à demander à être entendus avant cette date ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le rapport du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 14 novembre 2018 et ses pièces jointes mentionnant notamment :

- que la pouliche présentée comme KERDASSA présentait un numéro de transpondeur et un signalement différents de ceux figurant sur son document d'identification ;
- que le numéro de transpondeur et le signalement de la pouliche présente à DEAUVILLE le 25 octobre 2018 correspondait à la pouliche REDESIGN ;
- qu'un contrôle de génotype a été effectué sur le tube de sang prélevé à DEAUVILLE et confirme qu'il s'agit bien de la pouliche REDESIGN ;
- que les deux pouliches ont été déclarées à l'effectif de l'entraîneur David SMAGA le 29 décembre 2017 et appartiennent au même propriétaire, M. John KALMANSON ;
- que l'entraîneur David SMAGA n'a pas signé les pages de contrôle d'identité des passeports des pouliches ;
- que les deux pouliches présentent des signalements différents qui permettent de les distinguer facilement ;

Vu les explications écrites apportées par l'entraîneur David SMAGA le 16 novembre 2018 mentionnant notamment qu'il n'a pas d'autre explication à fournir que celles déjà données verbalement aux Commissaires de courses ce jour-là, si ce n'est que cette malencontreuse erreur est la première en 40 ans d'entraînement ;

Vu les explications écrites de M. John KALMANSON reçues le 27 novembre 2018 mentionnant notamment :

- que les pouliches ont été achetées pour lui en septembre 2017 GOFFS ORBY SALE par le biais d'un agent qui lui a envoyé par « WhatsApp » des photographies de chacune des deux pouliches ainsi que des vidéos ;
- que les deux pouliches ont été transférées au HARAS DU BUFF et y sont restées jusqu'à leur départ à 11h, le 28 décembre 2017, pour être envoyées à l'écurie dudit entraîneur ;
- qu'ils ont reçu une notification dudit haras par courrier électronique avec des photographies des deux pouliches le jour de leur départ ;
- que depuis l'arrivée des pouliches chez ledit entraîneur, il a malheureusement été dans l'impossibilité de se rendre aux écuries pour les voir sinon il aurait remarqué l'erreur sur leur identité ;
- qu'il semblerait que les pouliches aient été confondues dès le début de leur séjour chez ledit entraîneur ;
- que malheureusement il n'a reçu aucune photographie des pouliches après la transfert chez ledit entraîneur ce qui l'a empêché de constater l'erreur d'identification ;
- que lorsqu'il a discuté au téléphone avec l'entraîneur, ils ont parlé de manière générale des deux pouliches et malheureusement il n'a pas pu remarquer l'erreur d'identification au cours de leurs conversations ;
- qu'il est sincèrement désolé de la confusion occasionnée par ces deux pouliches et de l'embarras que cela a pu causer, qu'il est propriétaire de chevaux dans le monde, et que c'est la première fois que cela lui arrive alors qu'il est depuis plus de 30 ans dans l'industrie de la course et de la reproduction ;
- qu'il croit comprendre que c'est aussi la première fois que cela se produit chez ledit entraîneur depuis 40 ans, précisant qu'il connaît ledit entraîneur depuis plus de 30 ans, qu'il entraînait auparavant pour sa mère avant d'être entraîneur pour lui-même, qu'il travaille avec la plus grande intégrité et que cette confusion ne peut être décrite que comme un événement exceptionnel ;

* * *

Vu l'article 77 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur David SMAGA est responsable de son effectif, qu'il lui appartenait de prendre les mesures nécessaires pour que ne soit pas présentée la pouliche REDESIGN à la place de la pouliche KERDASSA à l'occasion du Prix d'HOTOT-EN-AUGE couru sur l'hippodrome de DEAUVILLE en date du 25 octobre 2018 ;

Attendu que ledit entraîneur est responsable de la présentation d'une pouliche à la place d'une autre sur l'hippodrome de DEAUVILLE suite à un défaut de vérification, ledit entraîneur confirmant l'inversion des pouliches en indiquant qu'il s'agit d'une malencontreuse erreur ;

Que cette négligence a entraîné l'infraction constatée et notamment une déclaration de non-partant, étant observé que l'entraîneur doit d'ailleurs signer le feuillet de vérification d'identité prévu dans le document d'identification, ce qui n'était pas le cas en l'espèce ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur David SMAGA, en application des dispositions susvisées par une amende de 1 200 euros pour cette première infraction en la matière dans les 5 dernières années ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur David SMAGA par une amende de 1 200 euros.

Boulogne, le 29 novembre 2018

A. CORVELLER – A. DE LENCQUESAING – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 27 septembre 2018 dans l'effectif de l'entraîneur Christian LE VEEL et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le cheval KICK AND RUSH a révélé la présence de MELOXICAM ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes musculo-squelettique, digestif et nerveux, ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur Christian LE VEEL, informé de la situation, a fait connaître sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et demandé des explications à l'entraîneur Christian LE VEEL jusqu'au 27 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ou demandé à être entendu avant cette date ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 22 novembre 2018 mentionnant notamment que :

- que le cheval KICK AND RUSH est déclaré à l'effectif de l'entraîneur Christian LE VEEL depuis le 23 septembre 2018 ;
- que ledit entraîneur explique qu'il a fait réclamer ledit cheval à l'issue du Prix de LUNEVILLE couru le 20 septembre 2018 à STRASBOURG ;
- que lorsqu'il est arrivé dans son établissement, il présentait une forte distension tendineuse de l'antérieur droit qui a été soignée par son vétérinaire traitant le 25 septembre après avoir réalisé des examens complémentaires ;
- que le traitement a consisté en une infiltration intra-articulaire et l'administration de CONTACERA nd, médicament à base de MELOXICAM, par voie intraveineuse à renouveler le lendemain ;
- que la prescription n'a pas pu être présentée ni le jour du contrôle, ni le jour de la notification ;
- que contacté par téléphone, le vétérinaire traitant a indiqué qu'il avait effectivement administré le 25 septembre 15 ml de CONTACERA nd et être en mesure de rééditer l'ordonnance ;
- que l'ordonnance rééditée a été communiquée par ledit entraîneur par courrier reçu le 22 novembre 2018 ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

* * *

Vu l'annexe 15 du Code des Courses au Galop et les articles 198 et 201 dudit Code ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué à l'entraînement le 27 septembre 2018 sur le cheval KICK AND RUSH a mis en évidence la présence de MELOXICAM, situation non contestée et même expliquée ;

Attendu que l'entraîneur Christian LE VEEL confirme la présence de la substance en cause, s'expliquant par un traitement vétérinaire pour lequel il n'a pas pu présenter l'ordonnance y afférent immédiatement ;

Attendu qu'il y a donc lieu au vu de ce qui précède, d'infliger une amende à l'entraîneur Christian LE VEEL puisqu'il n'a pas suffisamment assuré ses obligations prévues par les dispositions des articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop concernant le traitement administré au cheval KICK AND RUSH, l'ordonnance y afférent n'ayant pas été fournie dans les délais prévus par le Code, puisqu'elle n'a été remise par le vétérinaire traitant que le 22 novembre 2018 dans le cadre de l'enquête ;

Attendu qu'il y a donc lieu d'infliger une amende de 750 euros à l'entraîneur Christian LE VEEL gardien dudit cheval, au vu de sa première infraction en matière de positivité d'un prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 198, 201 et des annexe 5 et 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- d'infliger une amende de 750 euros à l'entraîneur Christian LE VEEL en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit cheval, pour sa première infraction en la matière.

Boulogne, le 29 novembre 2018

A. CORVELLER – A. DE LENCQUESAING – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Saisis par un rapport de la Commission médicale, en application de l'article 143 du Code des Courses au Galop, du dossier du jockey Jonathan GEUNS dont l'analyse du prélèvement biologique effectué le 19 août 2018 sur l'hippodrome du PERTRE a révélé la présence d'une substance prohibée (COCAÏNE), classée comme stupéfiant et ses métabolites (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER) ;

Rappels des faits :

- **Le 22 septembre 2018**, la Commission médicale a envoyé au jockey Jonathan GEUNS un courrier l'informant d'une part, du résultat de son prélèvement biologique, et d'autre part, lui demandant de lui faire parvenir des explications avant le 1^{er} octobre 2018 quant à la présence de cette substance, lui indiquant par ailleurs, qu'il avait la possibilité de demander dans un délai de 8 jours, une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

Ce courrier est resté sans réponse ;

- **Le 18 octobre 2018**, le Service médical de France Galop a essayé de contacter sans succès le jockey Jonathan GEUNS par téléphone afin de lui rappeler qu'il devait fournir ses explications et un message vocal lui a été laissé. Ledit jockey n'a pas rappelé ledit service ;

- **Le 22 octobre 2018**, la Commission médicale a envoyé au jockey Jonathan GEUNS un courrier l'informant qu'elle se réunira le mardi 30 octobre 2018 en lui indiquant qu'il aura la possibilité d'y assister et d'être assisté par son médecin traitant ;

Ce courrier est également resté sans réponse ;

- **Le 29 octobre 2018**, le Service médical de France Galop a de nouveau essayé de joindre le jockey Jonathan GEUNS sans succès ;

- **Le 30 octobre 2018**, la Commission médicale s'est réunie et a décidé, après avoir constaté l'absence d'explications de l'intéressé, son absence, et pris connaissance des éléments médicaux du dossier et après en avoir délibéré, de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en course à l'encontre dudit jockey prenant effet immédiatement et déterminé les conditions cumulatives à remplir pour pouvoir médicalement continuer à monter en course, lesdites conditions consistant à fournir ses explications à ladite Commission et se soumettre impérativement à un suivi médical et psychologique dans un centre d'addictologie dont le nom et les modalités de prise en charge seront définis et précisés à l'intéressé par le médecin conseil de France Galop ;

La Commission médicale a également précisé qu'à l'issue du suivi médical, elle réexaminera le dossier dudit jockey et pourra l'autoriser à :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en course, à ses frais, auprès d'un médecin agréé par France Galop et désigné par ladite Commission ;

-

produire trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une même semaine et sur trois journées différentes dont les résultats d'analyse devront être négatifs, le tout à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé qu'au vu des résultats des examens demandés ci-dessus, elle prononcera la levée de la contre-indication médicale à la monte en course ;

S'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1^{er} de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Jonathan GEUNS à se présenter à la réunion fixée au jeudi 29 novembre 2018 en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

* * *

Attendu que l'analyse du prélèvement biologique effectué le 19 août 2018 sur l'hippodrome du PERTRE a démontré la présence d'une substance classée comme stupéfiant et ses métabolites ;

Que ce résultat positif à un stupéfiant et ses métabolites présents dans le prélèvement biologique dudit jockey est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course et qu'il y a donc lieu de prendre une sanction à son égard ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré ledit jockey inapte médicalement temporairement à la monte en course à compter du 30 octobre 2018 et lui a indiqué :

- que pour pouvoir continuer à monter en courses en France, il devra se soumettre impérativement à un suivi médical et psychologique dans un centre d'addictologie dont le nom et les modalités de prise en charge seront définis et précisés par le médecin conseil de France Galop ;
- qu'à l'issue du suivi médical, il devra d'une part, passer une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en course auprès d'un médecin agréé par France Galop, désigné par ladite Commission, et d'autre part, produire trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une même semaine et sur trois journées différentes dont les résultats d'analyse devront être négatifs, le tout à ses frais ;

Attendu que ladite Commission a également précisé audit jockey que la levée de la contre-indication médicale à la monte en course en France sera prononcée au vu des résultats des examens susvisés ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, de prendre acte de :

- l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course dudit jockey prononcée à compter du 30 octobre 2018 ;
- l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;

Attendu qu'il y a également lieu d'interdire, en tout état de cause, au jockey Jonathan GEUNS, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213, 216 et de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course du jockey Jonathan GEUNS à compter du 30 octobre 2018 et des démarches médicales à effectuer par ce dernier pour pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire, en tout état de cause, au jockey Jonathan GEUNS de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 6 mois pour son infraction.

Boulogne, le 29 novembre 2018

CORVELLER – A. DE LENCQUESAING - P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Saisis par un rapport de la Commission médicale, en application des dispositions de l'article 143 dudit Code, du dossier du jockey Vincent CHATELLIER dont l'analyse du prélèvement biologique effectué le 27 août 2018 lors d'un prélèvement biologique de contrôle au cabinet médical d'un médecin agréé par France Galop a révélé la présence de substances prohibées : COCAÏNE et ses métabolites (BENZOYLECGONINE et ECGONINE METHYL ESTER), et AMPHETAMINE, classées comme stupéfiantes, et d'une substance prohibée classée comme diurétique (FUROSEMIDE) ;

Rappels des faits :

- **Le 24 octobre 2018**, ledit jockey a adressé au médecin conseil de France Galop un courrier lui indiquant qu'il

reconnait avoir pris du FUROSEMIDE, sans demander d'analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement ;

- **Le 25 octobre 2018**, la Commission médicale a envoyé un courrier audit jockey l'informant qu'elle se réunira le mardi 30 octobre 2018 en lui rappelant la procédure devant elle ;
- **Le 30 octobre 2018**, la Commission médicale s'est réunie et a entendu le jockey Vincent CHATELLIER par téléphone qui a reconnu la prise de stupéfiants ;

Après avoir entendu les explications dudit jockey, pris connaissance des éléments médicaux du dossier, et après avoir délibéré, la Commission médicale a décidé de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en course à l'encontre dudit jockey prenant effet immédiatement et déterminé les conditions cumulatives à remplir pour pouvoir médicalement continuer à monter en course, lesdites conditions consistant à se soumettre impérativement à un suivi médical et psychologique dans un centre d'addictologie dont le nom et les modalités de prise en charge seront définis et précisés à l'intéressé par le médecin conseil de France Galop ;

La Commission médicale a également précisé qu'à l'issue de ce suivi médical, ladite Commission réexaminera le dossier dudit jockey et pourra l'autoriser à :

- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication médicale à la monte en course, à ses frais, auprès d'un médecin agréé par France Galop et désigné par elle avec nécessité de réévaluer son poids minimal de monte en course qui ne devra pas être inférieur à 65 kg ;
- produire trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une même semaine et sur trois journées différentes, dont les résultats d'analyse devront être négatifs, le tout à ses frais ;

La Commission médicale a également précisé qu'au vu des résultats des examens demandés ci-dessus, elle lèvera ou non la contre-indication médicale à la monte en course, et que s'agissant de substances prohibées figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1^{er} de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, elle a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop ;

Après avoir dûment appelé le jockey Vincent CHATELLIER à se présenter à la réunion fixée au 29 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications orales dudit jockey, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Attendu que ledit jockey a déclaré en séance :

- qu'il assume ses actes ;
- qu'il a des problèmes de poids qui deviennent vraiment trop difficiles à vivre et qu'il préfère être honnête, indiquant qu'environ 3 ou 4 fois il a eu recours à des produits pour essayer d'y faire face ;
- que ce sont des connaissances qui lui ont parlé de ces produits et qu'en effet, cela s'est révélé efficace mais qu'il est très conscient que cela ne peut pas durer et que cela est trop dangereux pour sa santé et son équilibre ;
- qu'il a bien réfléchi à sa situation et qu'il prendra une décision après son arrêt, ayant le tibia actuellement fracturé suite à une chute à Nantes ;
- qu'il parvient à se stabiliser à 70 kg en arrêt et que reprendre son activité de jockey est encore envisageable mais qu'il ne compte pas s'enfermer dans un schéma dangereux pour lui, à la fois moralement et physiquement ;
- qu'il n'a pas suivi le cursus de l'AFASEC, qu'il est arrivé dans les courses par loisir et plaisir ;
- qu'il s'imagine bien rester au contact des chevaux notamment par le biais de leur transport après sa carrière de jockey ;
- qu'il peut monter à 65 kg mais que c'est la dernière limite que son corps peut supporter ;
- que les régimes finissent par être trop éprouvants, qu'il est parfois assoiffé et que sa passion peut devenir trop dure à vivre ;
- qu'il faut savoir être mesuré et raisonnable a-t-il indiqué en réponse à une observation du Président de séance sur le caractère lucide et construit de ses propos ;
- qu'il ne prend jamais ce type de substances en dehors de cette période durant laquelle il a voulu gagner du poids ;
- que le plus sage sera de penser à une reconversion car il veut vraiment que le fait de monter en course reste un plaisir et ne devienne pas quelque chose d'invivable ;
- qu'il a 27 ans et travaille chez son patron depuis pas mal de temps ;
- qu'il est conscient de sa situation et du fait qu'il devra prendre des décisions raisonnées à la fin de sa rééducation;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien d'autre avoir à déclarer suite à une question posée en ce sens par le Président ;

* * *

Attendu que les analyses du prélèvement biologique effectué le 27 août 2018 au cabinet d'un médecin agréé par France Galop ont démontré la présence de substances classées comme stupéfiantes et ses métabolites et d'une substance diurétique, ledit jockey reconnaissant la consommation desdites substances ;

Qu'il résulte de ce qui précède et du résultat positif à des stupéfiants et à un diurétique dans le prélèvement

biologique dudit jockey, que sa situation est objectivement constitutive d'une grave infraction aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop dont l'objectif est de veiller à la régularité des courses, à la santé et à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course et qu'il y a donc lieu de prendre une sanction à son égard ;

Attendu que la Commission médicale a déclaré ledit jockey inapte médicalement temporairement à la monte en course à compter du 30 octobre 2018 et lui a indiqué :

- que pour pouvoir continuer à monter en courses en France, il devra se soumettre impérativement à un suivi médical et psychologique dans un centre d'addictologie dont le nom et les modalités de prise en charge seront définis et précisés par le médecin conseil de France Galop ;
- qu'à l'issue du suivi médical, il devra d'une part, passer une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en course auprès d'un médecin agréé par France Galop, désigné par ladite Commission avec nécessité de réévaluer son poids minimal de monte en course qui ne devra pas être inférieur à 65 kg, et d'autre part, produire trois nouveaux prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées, répartis sur une même semaine et sur trois journées différentes dont les résultats d'analyse devront être négatifs, le tout à ses frais ;
- que ladite Commission a également précisé audit jockey que la levée de la contre-indication médicale à la monte en course en France sera prononcée au vu des résultats des examens susvisés ;

Attendu que la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature des substances en cause dans les prélèvements susvisés et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, de prendre acte de :

- l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course dudit jockey prononcée à compter du 30 octobre 2018 ;
- l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses ;

Attendu qu'il y a également lieu de prendre acte de l'ensemble des explications du jockey Vincent CHATELLIER qui a été transparent et a reconnu la situation ainsi que son comportement fautif ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de tout ce qui précède, de lui interdire, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop caractérisée par la présence de deux stupéfiants et d'une substance diurétique, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 12 mois, le fait d'avoir consommé de telles substances alors qu'il monte en courses au sein d'un peloton étant à la fois dangereux pour sa santé et présentant un risque pour ses confrères ce qui ne peut être toléré ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213, 216 et de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course du jockey Vincent CHATELLIER à compter du 30 octobre 2018 et des démarches médicales à effectuer par ce dernier pour pouvoir remonter en courses publiques ;
- d'interdire, en tout état de cause, au jockey Vincent CHATELLIER de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 12 mois pour son infraction.

Boulogne, le 29 novembre 2018

CORVELLER – A. DE LENCQUESAING – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisi par l'entraîneur Nicolas BELLANGER d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code, en raison du non-paiement par la société GAAR RACING de factures ;

Après avoir dûment appelé la société GAAR RACING à se présenter à la réunion fixée au jeudi 15 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de cette demande et avoir constaté sa non présentation ;

Vu le courrier en date du 6 novembre 2018 adressé à la société GAAR RACING ;

Vu le courrier en date du 13 novembre 2018 de M. Gadzhi SHAKHSHAIEV, représentant de la société GAAR RACING, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'en 2016, il a acheté 4 chevaux de courses suivant les recommandations dudit entraîneur chez qui il les a mis en pension, qu'aucun contrat écrit n'a été conclu, les conditions de leurs engagements étant régies par des accords oraux ;
- que leur accord initial concernant le montant dû par cheval pour l'hébergement et pour l'entraînement convenait audit entraîneur, jusqu'au moment où il a pris la décision d'arrêter les entraînements de ses chevaux et de les vendre car ils étaient, selon ledit entraîneur, malades, précisant avoir, dans une discussion « WhatsApp » du 5 août 2018, expliqué audit entraîneur cette décision, raison pour laquelle il ne payait plus que l'hébergement à partir du mois d'août ;

- que les frais facturés ne sont pas corrects : la dernière facture mentionne sans explication des frais de pension différents selon les chevaux et que ledit entraîneur a essayé de surfacturer les factures ;
- que le 17 août 2018, ledit entraîneur a déclaré, concernant le paiement, que les chevaux même malades doivent être entraînés chaque jour, confirmant qu'il ignore les ordres de ses clients, agit selon son bon vouloir puis demande le paiement de services non sollicités ;
- qu'il met également en doute le jugement dudit entraîneur sur l'état de santé des chevaux : qu'aucun n'a participé aux courses de manière régulière car selon ledit entraîneur leur condition ne le permettait pas alors que les chevaux étaient en bonne forme le jour de leur achat ;
- qu'en juin 2018, ledit entraîneur lui a dit qu'un cheval avait de graves problèmes de dos et ne pouvait pas courir, mais qu'à son avis son dos est devenu douloureux car ledit entraîneur s'assoit personnellement sur les chevaux pendant les entraînements et depuis les premiers jours et que son poids a certainement causé des problèmes audit cheval ;
- qu'un autre cheval n'a pas couru l'an dernier car ledit entraîneur n'avait pas eu le temps de bien l'entraîner et que cette année, il l'assure que la seule solution pour qu'il participe aux courses serait la castration ;
- que l'année dernière, ledit entraîneur a enlevé une jument des compétitions en disant qu'elle était fatiguée de courir et qu'ils ont décidé de l'envoyer dans une autre écurie pour la naissance de sa progéniture, ajoutant concernant un autre cheval, qu'il n'était jamais apte à courir à cause de soi-disant problèmes avec sa jambe alors que la nature de son traumatisme reste un mystère pour lui ;
- qu'après ces mésaventures et l'argent dépensé pour leur traitement vétérinaire, il a décidé de vendre ses chevaux mais que les prix proposés par ledit entraîneur étaient ridicules par rapport à la valeur d'achat, ajoutant qu'une boucherie lui donnerait certainement plus et qu'aucun entraîneur n'a accepté de s'en occuper après en raison de leur état catastrophique ;
- que les factures du vétérinaire conseillé par ledit entraîneur ne mentionnaient pas le nom des chevaux, qu'il a sollicité des explications et qu'elles ont été annulées, lui faisant penser que ces soins n'ont pas été administrés et qu'on désirait lui faire payer ceux de chevaux d'une tierce personne ;
- qu'il trouve que ledit entraîneur l'a trompé sur la santé de ses chevaux, leurs capacités à participer aux courses, la facturation de leurs pensions et traitements vétérinaires, que cette personne n'est pas digne du titre d'Entraîneur, et que cette situation nécessite l'intervention desdits Commissaires ;
- qu'il prie lesdits Commissaires de « reconnaître nulles » les demandes dudit entraîneur et d'engager des investigations sur les activités dudit entraîneur au regard de l'article 30 dudit Code et de retirer son autorisation d'entraîneur ;

Vu le courrier transmettant ces éléments à l'entraîneur Nicolas BELLANGER en date du 15 novembre 2018 et celui adressé le même jour à la société GAAR RACING, mentionnant que suite à leur réunion du même jour et aux explications transmises, les Commissaires de France Galop considèrent que les informations dont ils disposent ne permettent pas de suffisamment justifier du non-paiement de la somme objet de la demande dudit entraîneur car leur relation contractuelle existe depuis plusieurs années, que les éléments clairs et concrets manquent pour caractériser une faute professionnelle flagrante de l'entraîneur, notamment un contrat écrit qui permettrait de voir que des accords entre eux n'ont pas été respectés ;

Attendu que ce courrier précise en outre que devant le manque d'éléments concrets et caractérisant une situation non conforme audit Code qui permettrait de justifier de ne pas procéder au paiement réclamé, lesdits Commissaires ont décidé de maintenir le blocage du compte de la société GAAR RACING à concurrence de la somme due en lui demandant de verser le montant de cette somme entre leurs mains avant le vendredi 30 novembre 2018, à moins qu'elle apporte la preuve d'une action en justice qu'elle aurait engagée à l'encontre dudit entraîneur estimant que des experts notamment devant les tribunaux pourraient apporter la preuve d'un manquement professionnel de la part dudit entraîneur, et ce dans un délai de quinze jours, étant observé qu'à défaut, et conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, lesdits Commissaires poursuivront la procédure d'inscription sur la liste des oppositions en suspendant les agréments qui lui ont été délivrés ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et constaté l'absence de paiement effectif de la somme due le vendredi 30 novembre 2018, ainsi que l'absence de nouvelle réponse de l'intéressée avant cette date ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier en possession desdits Commissaires, que la société GAAR RACING n'a pas régularisé la situation ni justifié de la résolution de celle-ci malgré les demandes qui lui ont été faites à cet égard concernant les factures objet de la présente procédure ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, de suspendre l'agrément de propriétaire ayant été délivré à la société GAAR RACING conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du lundi 17 décembre 2018, étant observé que si la situation est régularisée d'ici là au moyen d'un accord amiable ou d'un paiement des sommes à la satisfaction desdits Commissaires ou de la justification d'une action en justice qui serait engagée par la société GAAR RACING à l'encontre dudit entraîneur, la présente décision ne produira pas d'effet ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre l'agrément de propriétaire ayant été délivré à la société GAAR RACING à compter du lundi 17 décembre 2018, étant observé que si la situation est régularisée d'ici là au moyen d'un accord amiable entre les parties ou d'un paiement des sommes à la satisfaction des Commissaires de France Galop ou de la

justification d'une action en justice qui serait engagée par la société GAAR RACING à l'encontre dudit entraîneur, la présente décision ne produira pas d'effet.

Boulogne, le 30 novembre 2018
R. FOURNIER SARLOVEZE – A. CORVELLER – P. DE LA HORIE

« cette décision est susceptible de recours »

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Saisis par le Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop d'un dossier relatif aux propos tenus par M. Cédric BOUTIN auprès de l'un des employés du Service Contrôles le 15 novembre 2018 ;

Après avoir dûment demandé à M. Cédric BOUTIN de fournir ses explications avant le mardi 27 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ou à demander, par écrit, avant cette date, à être entendu par les Commissaires de France Galop et avoir reçu, à sa demande, M. Cédric BOUTIN le jeudi 6 décembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment les explications écrites reçues de M. Cédric BOUTIN et entendu ce dernier en ses explications, étant observé qu'il lui a été rappelé la possibilité de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales à l'issue de la séance, possibilité utilisée ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu le rapport aux Commissaires de France Galop du Chef du Département Livrets et Contrôles en date du 19 novembre 2018 mentionnant notamment que :

- M. Cédric BOUTIN a contacté par téléphone un collaborateur du Service Contrôles pour avoir des explications sur l'invalidation des engagements de la pouliche SAXIFOLIA pour les courses du 18 novembre 2018 et du 19 novembre 2018 ;
- furieux de cette situation pour laquelle M. Cédric BOUTIN avait été prévenu et qui procède de l'absence de cohérence entre la propriété déclarée auprès de France Galop et la carte d'immatriculation de la pouliche, celui-ci a agoni d'insultes qui sont rapportées dans la note jointe au présent rapport son interlocuteur ;
- la carte d'immatriculation de ladite pouliche étant arrivée le 15 novembre au courrier distribué en fin de matinée, le dossier a pu être validé et M. Cédric BOUTIN a été prévenu le jour-même ;
- celui-ci a fait part verbalement de ses excuses pour ses propos outranciers ;

Vu la note interne jointe au rapport susvisé transmis par le Service Contrôles de France Galop et présente au dossier mentionnant notamment les détails de l'échange intervenu avec l'employé de France Galop ;

Vu le courrier électronique de M. Cédric BOUTIN en date du 20 novembre 2018, mentionnant notamment :

- qu'il souhaite être entendu par les Commissaires, et qu'il en profiterait pour leur donner son sentiment sur le fonctionnement du Service-Contrôles et surtout sur ses dysfonctionnements, sur la piètre qualité du service rendu alors que sociaux-professionnels et salariés de France Galop devraient travailler de concert pour le bien de l'Institution ;
- qu'il ne vise aucun salarié de ce service mais le mauvais état d'esprit qui y est insufflé ;
- qu'il souhaite être reçu avec le salarié qui était au téléphone ce jour-là et à qui il a très clairement expliqué sa vision des choses, qu'il l'a appelé le lendemain pour lui confirmer que ses propos ne le visaient en rien mais qu'il ne supportait pas le fonctionnement de son service ;
- qu'il demande une confrontation avec celui-ci devant les Commissaires car les propos retranscrits sont sortis de leur contexte, lui a très bien compris son état d'esprit ;
- qu'il se réserve le droit de porter plainte au sujet de deux engagements qui ont été annulés par le Service des Contrôles (sans même le prévenir) alors que la carte d'immatriculation du cheval concerné et réclamée par le Service-Contrôles se trouvait dans le bureau du Service des Comptes Professionnels (au même étage!) depuis plus de 10 jours (!!!) ;
- qu'il estime les consignes données aux membres de ce service parfois ineptes et surtout complètement néfastes à la bonne marche des entreprises d'entraînement ;
- qu'appliquées de façon tatillonne, sans discernement, bureaucratiques, ces règles et mesures vont à l'encontre des intérêts de tous ;
- que ceux des propriétaires sont rarement pris en considération ce qui lui semble grave ;
- qu'il attend des Commissaires, outre l'enquête qu'ils vont diligenter à son encontre pour des noms d'oiseau

et autres expressions fleuries exprimées à l'encontre du mode de fonctionnement d'un service et non d'un individu (expressions et phrasé « lyriques » qui ne peuvent pas surprendre parmi les Commissaires qui le connaissent), qu'ils recueillent ses remarques, critiques et son exaspération afin d'amener ce service à prendre conscience du sens du mot SERVICE ;

- qu'il juge en effet que le service rendu aux usagers que sont les entraîneurs, propriétaires et éleveurs (il est les trois!) par le Service-Contrôles n'est pas à la hauteur de ce qu'ils sont en droit d'attendre et que pire : ce service leur rend la vie parfois très difficile et qu'il se demande quel en est l'intérêt car la raison lui échappe ;
- qu'il n'a jamais cherché à blesser l'interlocuteur qu'il a eu au téléphone (ni le chef de service, qui connaît bien sa verve), qu'il lui a bien expliqué qu'il ne le visait pas personnellement mais que sa colère était dirigée vers le FONCTIONNEMENT de son service, qu'il lui a répété le lendemain et que s'il a pris ses remarques à titre personnel, il se trompe ;
- que si celui-ci a été blessé, il le déplore et s'en excuse, que cela ne saurait résulter que d'une incompréhension, la forme l'emportant au regard du fond, ce qui n'a que peu d'intérêt selon lui mais que s'il y a lieu de formuler des excuses : soit ;
- qu'il pourrait d'ailleurs lui dire lors de son entretien auquel il souhaite que ce Monsieur assiste tout comme les responsables de ce service ;
- que par contre, sur le fond et concernant les règles appliquées par ce service et son fonctionnement, il réitère sa colère ;

Vu les courriers de M. Cédric BOUTIN en date des 21 et 28 novembre 2018 adressés au Service Contrôles demandant des précisions techniques sur la situation de la pouliche SAXIFOLIA ;

Vu la réponse apportée par le chef du Département Livrets et Contrôles en date du 29 novembre 2018 mentionnant notamment :

- que la demande comprend 6 questions dont les réponses lui sont pour certaines connues, notamment : la date d'entrée à son effectif d'entraînement et la date de changement de propriété, puisqu'il s'agit de déclarations qu'il a lui-même effectuées ;
- qu'ainsi qu'il le sait l'article 80 du Code des Courses au Galop prévoit qu'aucun cheval ne peut courir si le nom du (des) propriétaire(s) mentionné(s) sur la carte d'immatriculation d'un cheval et transmis à France Galop par l'IFCE ne correspond pas, au moment de sa déclaration à l'effectif d'un entraîneur, aux déclarations effectuées auprès de France Galop, sachant qu'un délai n'excédant pas un mois, non renouvelable est accordé pour faire concorder entre elles les différentes déclarations ;
- que M. Cédric BOUTIN reconnaît avoir été prévenu par lettre, en plus de l'affichage sur son écran du site Internet de France Galop, de la discordance de propriété concernant cette jument, et que comme l'indiquait le chef du Service Contrôles s'agissant d'une carte d'immatriculation non dématérialisée, celle-ci devait leur être envoyée ;
- que le fait de leur adresser une déclaration sur l'honneur de propriété est indispensable pour faire établir un duplicata dans l'hypothèse où la carte aurait été perdue ;
- que M. Cédric BOUTIN dit avoir finalement reçu la carte envoyée par les anciens propriétaires, l'avoir remplie, signée et leur avoir adressée par la poste le jour-même ;
- que dans la mesure où M. Cédric BOUTIN n'a pas daté la carte, la traçabilité n'est pas totale ;
- qu'ils ont reçu la carte le 15 novembre, malheureusement après la clôture et que M. Cédric BOUTIN en a été informé par mail ;
- que le service Contrôle a agi de la même manière dans sa situation que dans toutes celles qui se présentent en pareil cas : ils préviennent l'entraîneur, attendent le plus longtemps possible avant de retirer un engagement, prennent en charge la réception et l'envoi au SIRE des cartes ou des demandes de duplicatas ;
- qu'ils n'ont pas les moyens de se rendre chez les vendeurs pour obtenir la carte, ni de les acheminer eux-mêmes chez les acheteurs pour les faire signer et les rapporter à France Galop pour éviter les retards assez fréquents de La Poste ;
- que faire peser sur le service Contrôles la responsabilité des retards accumulés par les socio-professionnels et La Poste est d'autant moins acceptable que les termes employés sont outranciers, grossiers, méprisants ;
- que le fait de s'excuser auprès des personnes insultées n'efface pas complètement l'effet délétère produit par ses propos ;
- que France Galop a mis en place le système que M. Cédric BOUTIN critique pour éviter aux acheteurs de faire eux-mêmes une partie des démarches de mutation de propriété auprès de l'IFCE ;
- qu'il était constant que ces démarches prenaient trop de temps, car en plus des retards mis par les intéressés à retrouver et endosser les cartes et ceux de La Poste, il fallait quelques temps au SIRE pour traiter les 80 000 mutations annuelles ;
- qu'ils ont travaillé avec le SIRE pour la mise en route des cartes dématérialisées, qu'ils continuent de travailler avec eux à l'amélioration des procédures, mais si l'attitude de M. Cédric BOUTIN est le reflet de ce que les socio-professionnels pensent de leur action, il va donner des consignes pour que toutes ces opérations soient dorénavant traitées exclusivement par le SIRE comme ce devrait être le cas ;

Attendu que l'entraîneur Cédric BOUTIN a déclaré en séance :

- qu'il comprend les raisons des Commissaires de France Galop expliquant le refus d'être assisté par la personne

qui devait l'assister puisqu'elle a été sanctionnée récemment mais regrette de ne pas en avoir été informé plus tôt ;

- qu'il parle toujours librement et sans tabou et qu'il ne conteste aucun des termes employés visés dans le dossier, ajoutant que selon lui ils ne constituent pas des insultes mais un langage fleuri ;
- que ces termes peuvent être utilisés par tout le monde dans les mêmes circonstances et qu'il a donné un exemple en rapport avec une réunion du Conseil du Plat ;
- qu'il y a eu une longueur pour récupérer la carte d'immatriculation de la pouliche qui a expliqué les prémisses de cette situation et que la carte qu'il avait endossée est restée au service des comptes plusieurs jours, ayant été reçue chez France Galop bien avant le 15 novembre dans une enveloppe qui comprenait aussi des ordres de virement ;
- qu'on fait forfait d'office sans le prévenir et qu'il n'approuve pas du tout cette méthode, ce que le directeur de la direction responsable de ce service contrôle semble comprendre ;
- qu'il se demande si cela valait le coup de monter un tel dossier, qu'il aimerait que la problématique avec ce service change et qu'il a voulu venir et être entendu car on lui répond trop souvent dans ce service des phrases du type : « ce n'est pas mon problème » ;
- que d'autres services sont de qualité chez France Galop et qu'il sait aussi le dire, citant l'exemple d'une employée de France Galop ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a lu en séance le courrier de M. Cédric BOUTIN en date du 20 novembre dernier afin qu'aucun élément ne soit oublié et cela à la demande dudit entraîneur ;

Attendu que M. Cédric BOUTIN a rappelé que son objectif est de travailler correctement avec ce service et qu'il n'intentera pas une action contre France Galop dans ce dossier mais que l'acheminement du courrier ne doit pas bloquer des partants, sans prévenir les entraîneurs, ajoutant que ce service estime toujours avoir raison ;

Attendu que M. Cédric BOUTIN a lu en séance un passage des déclarations du Président de France Galop lors de son investiture, évoquant le fait de mener des actions simples, de faciliter la vie des professionnels et que c'est au fournisseur de faire l'effort ;

Attendu que l'intéressé a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter suite à une question du Président de séance ;

Vu les notes de séance manuscrites de l'employée en charge d'assister les Commissaires de France Galop lors de la séance et les mentions apposées dessus par M. Cédric BOUTIN ;

* * *

Vu les articles 22, 39, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier que M. Cédric BOUTIN, en utilisant par téléphone des expressions qui peuvent être qualifiées de grossières et agressives envers un salarié de France Galop avait eu un comportement incorrect ;

Que ce comportement est constitutif d'une conduite inappropriée et indélicat et qu'elle ne saurait être tolérée de la part d'une personne titulaire d'agrément délivrés par les Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'il y a cependant lieu de prendre acte de la reconnaissance des propos tenus par ledit entraîneur et de ses excuses réitérées à plusieurs reprises avant la saisine des Commissaires de France Galop puis devant eux ainsi que de ses observations sur la façon dont il aimerait pouvoir travailler avec le service en question ;

Qu'il convient de rappeler à M. Cédric BOUTIN qu'utiliser un vocabulaire « fleuri » comme il le qualifie lui-même n'est pas une réponse appropriée de sa part aux problématiques professionnelles qu'il peut rencontrer ;

Attendu que ce comportement constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute qui doit être sanctionnée, en l'espèce, par une amende de 150 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner M. Cédric BOUTIN par une amende de 150 euros.

Boulogne, le 6 décembre 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – P. DE LA HORIE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, signée par le Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, visant à retirer les autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Guy CHEREL ;

Rappel des faits :

Le 29 octobre 2018, le Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire a adressé un courrier visant à retirer les autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop à M. Guy CHEREL,

en qualité de propriétaire, d'associé, de gérant et porteur de parts, au motif que celui-ci a été mis en examen le 18 septembre 2018 des chefs d'escroquerie en bande organisée, d'acquisition, détention et transport de substance, plante, préparation ou médicament inscrit sur les listes I et II ou classée comme psychotrope ;

Que ledit courrier précise que des produits illicites ont été trouvés dans l'écurie de l'entraîneur, lors de perquisitions menées par les enquêteurs du service central des courses et jeux de la direction centrale de la police judiciaire, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour des soupçons de dopage sur des chevaux que M. Guy CHEREL entraînait ; Que cette mise en examen est assortie d'un contrôle judiciaire lui interdisant de se rendre dans certains lieux : les hippodromes et les centres d'entraînement ainsi que de se livrer à l'activité d'entraîneur de chevaux de courses ;

Le 30 octobre 2018, les Commissaires de France Galop ont adressé un courrier à M. Guy CHEREL, afin de lui demander de fournir ses explications écrites sur la situation, tout en adressant copie de ce courrier au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Le 6 novembre 2018, le conseil de M. Guy CHEREL a adressé un mémoire par courrier électronique reçu le même jour, mentionnant notamment :

- une argumentation relative à l'illégalité externe de la demande de retrait d'autorisations du Ministère de l'intérieur au motif d'un défaut de motivation ;
 - que la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne consacre l'obligation générale de motivation des actes de la part de l'administration et que le traité sur l'Union Européenne confère à ladite Charte la valeur de traité et, de ce fait, est invocable en ordre interne ;
 - que la loi de motivation des actes administratifs, imposait que toutes les décisions de police administratives individuelles défavorables fassent l'objet d'une motivation ;
- que les articles L.211-2 et L.211-5 du Code des relations entre le public et l'administration et des jurisprudences du Conseil d'Etat selon lesquelles les décisions qui retirent ou qui abrogent une décision créatrice de droit, doit être motivée ;
- des jurisprudences du Conseil d'Etat selon lesquelles la référence à des décisions de justice ou à des actes de poursuites antérieurs n'étaient pas, à elle seule suffisante pour motiver une nouvelle décision ;
- qu'en principe la décision de retrait d'agrément est une mesure de police en vertu de l'article 12- II du décret n° 97-456 du 5 mai 1997 mais qu'une décision de retrait d'agrément peut, selon le but poursuivi, à savoir répressif ou préventif, être considérée comme une mesure de police ou une sanction, et qu'en l'espèce, la demande de retrait des autorisations, concernant Monsieur CHEREL, s'analyse, en principe, comme une mesure de police et se doit d'être motivée par des considérations de droit et de fait ;
- que la demande du Service Central des Courses et Jeux est insuffisamment motivée et que ledit Service a violé les dispositions du Code des relations entre le public et de l'administration ;
- que l'obligation de motivation conduit l'administration à expliquer par écrit les raisons, les motifs de sa décision ;
- que l'administration est tenue de motiver ses actes en vertu des textes législatifs et de la jurisprudence et que concernant un acte administratif individuel défavorable, la loi exige que les considérations de droit et de fait qui constituent le fondement de l'acte soient énoncées par écrit ;
- que les motivations qui se contentent de reprendre le texte mis en œuvre sont insuffisantes, ce qui les rend illégales et que France Galop ne peut faire droit à cette demande de retrait de l'agrément sans violer les dispositions susvisées ;
- que la motivation du retrait d'autorisations de M. CHEREL étant en principe une mesure de police, elle ne fait pourtant aucune référence à la préservation de l'ordre public et que l'administration n'apporte aucun élément comme quoi, en l'espèce, il existe des troubles ou des risques sérieux de troubles à l'ordre public ;
- que si la moralité fait partie des composantes de l'ordre public, son invocabilité par l'administration est extrêmement restreinte ;
- une argumentation relative à l'illégalité interne de la demande de retrait d'autorisations reposant sur le détournement de procédure ;
- qu'une sanction administrative est une décision administrative émanant d'une autorité administrative qui vise à réprimer un comportement fautif, qu'elle se distingue des mesures de police administrative en ce qu'elle vise à punir une personne qui a enfreint une réglementation préexistante et non à prévenir des troubles à l'ordre public, que la protection de l'ordre public suppose à la fois que soient prévenues d'éventuelles atteintes et qu'une fois perturbé, l'ordre public soit rétabli et que les interventions de l'administration restreignant les libertés, doivent être nécessaires et proportionnées au danger qui menace ;
- que l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales précise le contenu de l'ordre public général et que la moralité publique fait partie de l'ordre public depuis 1959, que la dignité de la personne humaine est devenue une composante de l'ordre public selon des jurisprudences du Conseil d'Etat ;
- qu'en principe, en matière de courses au galop et au trot, la décision de retrait d'agrément est une mesure de police mais qu'une décision de retrait d'agrément peut, selon le but poursuivi, à savoir répressif ou préventif, être considérée comme une mesure de police ou une sanction ;
- qu'en vertu du décret du 5 mai 1997, le Service Central des Courses et Jeux doit avant tout avoir pour but la préservation de l'ordre public ;
- que cependant le Service central des Courses et Jeux n'apporte aucun élément démontrant qu'il existe des risques sérieux de trouble à l'ordre public et que la décision de retrait est motivée, non par la préservation de l'ordre public, mais par le fait qu'il ait été mis en examen ;
- que cette mesure a pour but de le sanctionner de manière déguisée du fait de sa mise en examen ;

- une argumentation sur l'erreur de droit et le manquement au droit à la présomption d'innocence rappelant les textes destinés à protéger l'ensemble des droits et libertés fondamentaux et l'affirmation du principe dans plusieurs décisions du Conseil constitutionnel et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ;
- que la décision prise par le Service central des Courses et Jeux est dénuée d'éléments factuels et juridiques permettant de l'étayer, M. CHEREL n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire ;
- que la demande de retrait est entachée d'un excès de pouvoir ;
- que la motivation même de la demande de retrait est fondée sur la mise en cause de la moralité d'une personne ne faisant l'objet d'aucune condamnation ou sanction pénale et que le Ministère de l'Intérieur préjuge de l'issue de l'instance violant ainsi ostentatoirement le droit à la présomption d'innocence ;
- que le Ministère de l'intérieur a outrepassé le pouvoir de police dont il jouit et a bien émis un pré-jugement de l'affaire pendante devant les autorités judiciaires françaises ;
- que le Ministère a déjà violé la présomption d'innocence notamment dans les dossiers d'un jockey dont l'agrément a été retiré alors qu'il a finalement été innocenté, dossier actuellement pendant devant le tribunal administratif de CERGY PONTOISE, et d'un propriétaire qui a également bénéficié d'une décision de relaxe ;
- que le préjudice éprouvé par les retraits d'agrément qui s'inscrivent ainsi en violation des droits les plus élémentaires ne peuvent être tolérés et qu'il en est de même du dossier de M. Guy CHEREL dont il sera démontré que ce dernier est innocent des faits qui lui sont reprochés ;
- que la violation de ce principe est d'autant plus dommageable en l'espèce que France Galop sans que la demande du Ministère ne lui soit parvenue ni que les dispositions de l'article 12 susvisé n'aient été respectées, a empêché les chevaux dont M. Guy CHEREL est propriétaire ou porteur de part de prendre part à des courses depuis sa mise en examen et ce alors que le contrôle judiciaire de ce dernier ne fait pas interdiction d'être propriétaire ou titulaire de parts de chevaux ;
- l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales définissant l'ordre public ;
- que les mesures de police administrative ne seront donc légales que si l'atteinte aux droits et libertés des particuliers qu'elles emportent est proportionnée à la gravité du trouble à l'ordre public qu'elles visent à prévenir ou faire cesser et que le juge exerce dans cette matière un contrôle particulièrement poussé ;
- que le juge administratif doit s'assurer que la mesure de police est nécessaire, adaptée et proportionnée à l'objectif poursuivi ;
- que le juge administratif annule d'ailleurs les décisions de retrait d'autorisation d'entraîner lorsqu'elles sont disproportionnées ainsi qu'il a été récemment jugé par la Cour Administrative d'Appel de NANTES concernant un entraîneur de chevaux de courses de Galop ;
- que la délivrance de l'autorisation de faire courir sous les couleurs du propriétaire est subordonnée à l'acceptation préalable de France Galop sur avis favorable du Ministère de l'Intérieur, qu'aucune disposition du Code des courses au Galop ne fixe la moindre condition particulière et qu'il conviendrait de se référer aux seules conditions de délivrance de l'autorisation de faire courir dont seule la violation serait susceptible de constituer un motif de retrait d'agrément ;
- que M. CHEREL est propriétaire de chevaux de courses depuis 1981 avec une grande réussite saluée dans la presse hippique, qu'il est actuellement propriétaire de chevaux aux performances notoires, que la mesure de police très lourde de demande de retrait d'agrément ne peut être fondée sur de simples allégations relatives à sa mise en examen ;

Les Commissaires de France Galop ont adressé la copie du mémoire susvisé au Chef de la Division susvisée en lui indiquant qu'ils convoqueront M. Guy CHEREL pour un examen contradictoire de la situation conformément à la procédure visée dans le courrier reçu, si la demande de retrait était maintenue par ladite Division, tout en adressant copie de ce courrier à M. Guy CHEREL et à son conseil ;

Le 21 novembre 2018, les Commissaires de France Galop ont reçu un courrier du Chef de la Division des Courses susvisée maintenant sa demande de retrait d'autorisations concernant M. Guy CHEREL mentionnant notamment :

- le maintien de sa demande de retrait des autorisations de faire courir de M. Guy CHEREL à titre conservatoire ;
- qu'il est de notoriété publique que M. Guy CHEREL a été mis en examen des faits d'escroquerie en bande organisée, d'acquisition, détention et transport de substance, plante, préparation ou médicament inscrit sur les listes I et II ou classée comme psychotrope, en l'espèce les produits suivants ; Sirop Borgal DMSO Glycérine Iodée, CALMAGINE, DIMAZON, KETOFEN, DIURIZON, AMMONIO CLOTURO, DEXADRESON, AZIUM DEXAMETHASONE, VENTIPULMIN, FLUNIJECT, FDIURIZONE, PHENYLARTHRITE, ENDOCAM, LIPOTALON, BENTELAN, ATEPADENE et DEXADRESON ;
- que ces faits ont été commis sur une période d'avril 2013 à septembre 2018 date de l'intervention de la police sur ses centres de MAISONS-LAFFITTE et GAVRAY ;
- que certains des produits n'ont pas d'autorisations de mise sur le marché et M. Guy CHEREL a eu recours au cours de la période à un vétérinaire étranger alors que ce dernier ne pouvait exercer en France ;
- que de fait, les ordonnances produites par M. Guy CHEREL ne présentaient pas les garanties de traçabilité exigées par le Code de la Santé Publique ;
- que quand bien même les chevaux traités ont été soignés et non dopés et n'ont pas été contrôlés positifs à

l'issue de courses, le mode de fonctionnement des écuries de M. CHEREL laisse apparaître un manque de sérieux sur le suivi médical des chevaux confiés à son entraînement ;

- que dès lors le fait que M. Guy CHEREL détienne de tels produits constitue un risque de troubles à l'ordre public sérieux et avéré, directement en lien avec son activité dans le milieu hippique ;
- que cette demande de retrait des autorisations de M. Guy CHEREL intervient indépendamment de sa mise en examen et se base uniquement sur les faits constatés par les services de police dont la communication en vue de cette mesure de police administrative a été autorisée par le parquet compétent ;

Les Commissaires de France Galop ont transmis ce courrier à M. Guy CHEREL et à son conseil, en vue de le convoquer le 6 décembre 2018 afin de procéder à un examen contradictoire de cette demande en mentionnant un calendrier de procédure, étant observé qu'ils adressaient également copie de ladite convocation au Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire ;

Attendu que le conseil de M. Guy CHEREL a déclaré :

- que le Service des Courses et Jeux a un problème avec les dates de ses courriers car ils sont datés de plusieurs jours avant leur réception ;
- que c'est le dossier déplorable du moment ;
- que le service a écrit quelque chose de radicalement erroné car Guy CHEREL n'est pas mis en examen pour tous les chefs mentionnés, étant témoin assisté pour une partie des faits ;
- que le contrôle judiciaire est la seule pièce détenue par France Galop et qu'une coquille de frappe sur la mise en examen existe ;
- qu'elle est satisfaite d'une certaine manière que le service des Courses et Jeux donne la liste des médicaments retrouvés chez son client car la totalité des gens de chevaux ont ces médicaments dans leurs écuries ;
- que ce sont des médicaments et que ce dossier est déplorable ;
- que le Service des Courses et Jeux a une attitude inacceptable, ne prend rien en considération, répond à son mémoire détaillé en deux pages lapidaires sans motiver et sans essayer de comprendre les décisions antérieures concernant son client et des traitements vétérinaires avec des problèmes de délais de rémanence ;
- que son combat actuel est de bien différencier le dopage, des traitements vétérinaires mal gérés ;
- que ce dossier est médicalement vide et que lorsqu'elle a été contactée, elle a d'abord cru qu'on lui cachait quelque chose tellement c'était vide ;
- que malheureusement en creusant le dossier, elle en a vu tout le vide ;
- qu'elle a déjà gagné deux procès contre les Courses et Jeux et qu'elle gagnera aussi celui-là ;
- que le Service des Courses et Jeux s'est permis de faire trainer les nouveaux dossiers de demandes d'agrément de deux personnes qu'elle a défendues alors que ce service avait perdu au tribunal sur le fait d'avoir retiré ces agréments dans un premier temps ;
- que la procédure du service des Courses et Jeux viole de manière caractérisée la présomption d'innocence mais aussi le contrôle judiciaire qui ne prévoit pas que son client ne peut être propriétaire, associé ou pire porteur de part à hauteur de 10% ;
- que cette histoire est ubuesque et qu'elle a un espoir énorme d'obtenir un non-lieu ;
- que 40 salariés ont perdu leur travail, et que la décision a été brutale et a causé la ruine de beaucoup de gens ;
- qu'au niveau judiciaire, on en est à une instruction préparatoire et que par conséquent la situation de Guy CHEREL est une atteinte caractérisée à sa présomption d'innocence ;
- que ce dossier est un drame ;
- qu'une liste de médicaments ne peut constituer un trouble à l'ordre public et que cette procédure est stupéfiante ;
- que le terme « vétérinaire étranger » utilisé dans le courrier du Service des Courses et Jeux est hallucinant à notre époque et au sein d'un pays de l'Europe ;
- que le Service des Courses et Jeux instrumentalise les textes notamment l'article 12 du décret de 1997 pour arriver à des fins précises et que la notion de défense des parieurs est déformée et utilisée de manière inappropriée ;
- que son client Guy CHEREL a du respect pour les Commissaires de France Galop, et que son absence s'explique par les sentiments difficiles qu'il éprouve à cause de ce dossier mais certainement pas par un mépris pour les Commissaires devant lesquels il sait que son conseil sera professionnel ;

Attendu que l'intéressé a déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier ;

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel ;

* * *

Attendu que le décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel dispose dans son article 12-II que : « *Les Sociétés Mères (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et driver les chevaux de course (...). Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'Intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer* » ;

Attendu que les dispositions de ce même article 12-II précisent notamment que : « *Elles (les autorisations) peuvent*

être retirées par la société mère concernée à l'issue d'une procédure contradictoire engagée de sa propre initiative ou à la demande du ministre de l'Intérieur. La société mère est tenue (...) de retirer l'autorisation si le ministre de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire. » ;

Attendu qu'il ressort des éléments du dossier et de la réunion du 6 décembre 2018 que les Commissaires de France Galop ont été saisis par un courrier du Chef de la Division des Courses de la Direction Centrale de la Police Judiciaire sollicitant le retrait des autorisations délivrées à M. Guy CHEREL en qualité de propriétaire, d'associé, de gérant et de porteur de parts ;

Attendu que ce courrier du Chef de la Division des Courses précisait, en effet :

- que M. Guy CHEREL a été mis en examen le 18 septembre 2018 des chefs d'escroquerie en bande organisée, d'acquisition, détention et transport de substance, plante, préparation ou médicament inscrit sur les listes I et II ou classée comme psychotrope ;
- que des produits illicites ont été trouvés dans l'écurie de l'entraîneur, lors de perquisitions menées par les enquêteurs du service central des courses et jeux de la direction centrale de la police judiciaire, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour des soupçons de dopage sur des chevaux que M. Guy CHEREL entraînait ;
- que cette mise en examen est assortie d'un contrôle judiciaire lui interdisant de se rendre dans certains lieux : les hippodromes et les centres d'entraînement ainsi que de se livrer à l'activité d'entraîneur de chevaux de courses ;
- un rappel du décret relatif aux sociétés de courses ;
- un rappel de la procédure à suivre ;

Que par le courrier du Chef de la Division des Courses reçu le 21 novembre 2018 conformément aux dispositions de l'article 12-II du décret 97-456 du 5 mai 1997, le Service Central des Courses et Jeux, au nom du Ministre de l'Intérieur maintient sa décision de retrait d'autorisations de M. Guy CHEREL ;

* * *

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que les Commissaires de France Galop sont, comme l'indiquent les textes susvisés, tenus de retirer l'autorisation si le Ministère de l'Intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire ;

Que les Commissaires susvisés ont, tout au long de la présente procédure, adressé l'ensemble des éléments au Ministère et à M. Guy CHEREL et à son conseil, le Ministère ayant donc, grâce aux démarches et à la procédure mise en place, été destinataire de l'ensemble des arguments de M. Guy CHEREL et inversement ;

Que le Ministère susvisé a souhaité maintenir sa demande de retrait d'autorisations de M. Guy CHEREL ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en application du décret n°97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel dans son article 12-II, et de la demande du Ministère de l'Intérieur, maintenue par courrier reçu le 21 novembre 2018 de :

- prendre acte des arguments communiqués par M. Guy CHEREL, et de lui confirmer qu'ils ont été transmis au Ministère de l'Intérieur suite aux démarches et à la procédure que les Commissaires de France Galop ont mis en place à la demande dudit Ministère ;
- de prendre acte du maintien de sa demande de retrait par le Ministère qui n'a pas apporté de nouvelle observation ou décision suite à sa demande en date du 29 octobre 2018, maintenue par courrier reçu le 21 novembre 2018 ;
- d'indiquer, en conséquence, à M. Guy CHEREL, que les Commissaires de France Galop, qui sont liés par la demande réitérée du Ministère de l'Intérieur sans pouvoir donner leur appréciation sur le fond du dossier, sont donc tenus, au vu des textes applicables, de lui retirer les autorisations délivrées à M. Guy CHEREL en qualité de propriétaire, d'associé, de gérant et de porteur de parts ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer, conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, les autorisations délivrées à M. Guy CHEREL en qualité de propriétaire, d'associé, de gérant et de porteur de parts.

Boulogne, le 6 décembre 2018
R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – P. DE LA HORIE

Décisions

NANTES

0137 329

Dimanche 25 novembre 2018

1984 4285 PRIX V'LA PARAMÉ (Haies)

3.900 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, gagné une course à obstacles. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

COURSE ANNULÉE

Rappel de la décision des Commissaires de courses de NANTES : Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de la course, afin d'examiner les raisons pour lesquelles les jockeys, Armel LOUTOT, Cédric GABARD, Steven COLAS, Mlle Marine DEZOTEUX et Alban DESVAUX, ont repris leurs chevaux devant les tribunes. Après examen du film de contrôle, il est apparu qu'un évènement exceptionnel : le déclenchement inopiné de la sirène de l'ambulance qui suivait la course, a induit le speaker à annoncer que la course était neutralisée.

Un concurrent DOLBY MOME n°4 monté par Marc-Antoine DRAGON a lui évité de sauter la haie des tribunes.

S'apercevant de son erreur, le speaker a annoncé que la course n'était pas neutralisée et les concurrents sont repartis.

A l'arrivée plusieurs professionnels dont Olivier SAUVAGET sont venus se plaindre que cet incident de course avait eu un impact sur le comportement de leur cheval.

En application de l'article n°172, les Commissaires ayant estimé que le déroulement de l'épreuve a été perturbé par des circonstances exceptionnelles, ont décidé d'annuler la course et de la reporter à une date ultérieure.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis de courriers d'appel du jockey Alban DESVAUX, de la société d'entraînement Frédérique HAYERES, de M. Yannis FOUCHARD et de l'entraîneur Baptiste LETOURNEUX, contre la décision prise par les Commissaires de courses en fonction le 25 novembre 2018 sur l'hippodrome de NANTES d'annuler le Prix V'LA PARAMÉ, des courriers d'appel de Mme Anne-Sophie BERNIER et de l'entraîneur David BERNIER contre ladite décision et demandant " l'allocation due " et des courriers de MM. Olivier VOISIN et Jonathan TOUCHAIS ;

Après avoir dûment appelé l'ensemble des propriétaires, entraîneurs et jockeys des chevaux ayant participé à ladite course à se présenter à la réunion fixée au jeudi 6 décembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation des intéressés à l'exception de Mme Anne-Sophie BERNIER, étant observé que la société d'entraînement Frédérique HAYERES et M. Yannis FOUCHARD étaient représentés par M. Hervé HAYERES ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné le procès-verbal de la course, le film de la course, pris connaissance des explications écrites fournies par les jockeys Alban DESVAUX, Marine DEZOTEUX et Cédric GABARD, la société d'entraînement Frédérique HAYERES, les entraîneurs David BERNIER, Baptiste LETOURNEUX et Olivier SAUVAGET, Mme Anne-Sophie BERNIER, M. Richard EVAIN, représentant de l'Ecurie RE, MM. Yannis FOUCHARD, Olivier VOISIN et Jonathan TOUCHAIS et des explications orales de Mme Anne-Sophie BERNIER et de M. Hervé HAYERES représentant la société d'entraînement Frédérique HAYERES et M. Yannis FOUCHARD, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Nicolas LANDON ;

Attendu que les courriers du jockey Alban DESVAUX, de Mme Anne-Sophie BERNIER et des entraîneurs David BERNIER et Baptiste LETOURNEUX constituent des appels recevables sur la forme ;

Attendu que le courrier de la Société d'entraînement Frédérique HAYERES et de M. Yannis FOUCHARD constitue un appel irrecevable sur la forme et que les courriers de MM. Olivier VOISIN et Jonathan TOUCHAIS ne constituent pas des appels recevables ;

Vu le film de la course et la décision des Commissaires de courses en fonction le 25 novembre 2018 à NANTES ;

Vu le courrier de la Société d'entraînement Frédérique HAYERES et M. Yannis FOUCHARD, en date du 26 novembre 2018, mentionnant notamment :

-qu'après un tour de piste, une sirène d'ambulance a sonné une fois, que le speaker annonce alors malencontreusement l'arrêt de la course puis se rétracte aussitôt et continue ses commentaires ;

-que les jockeys reprennent leur chevaux quelques foulées et se ravisent dans le même temps, que la course se finisse sans aucun commentaire en sus à l'arrivée aux balances, que la pesée et la validation au micro de l'arrivée sont effectuées ;

-qu'ils ont été surpris après l'appel des partants de la course suivante, une annonce sur le champs notifiant l'annulation de la course, qu'il est demandé comment cela est possible, étant précisé que les collègues et jockeys n'étaient pas au courant ;

-que dans le bureau des Commissaires, ceux-ci ont expliqué leur ligne de conduite mais qu'aucun point n'a été respecté ;

-que la sirène de l'ambulance a sonné une fois, que sur beaucoup d'hippodromes urbains ou péri-urbains des sirènes s'activent régulièrement, ainsi qu'en atteste Equidia au quotidien ;

-que le speaker se méprend, il n'a pas le pouvoir d'annulation d'une course, que les speakers se trompent quelquefois dans leurs commentaires et qu'on ne leur en tient pas rigueur ;

-qu'aucune sirène officielle d'alerte et de gyrophare n'ont été mis en route pendant la course pour la neutraliser ;

-qu'à la réception aux balances, aucune enquête n'a été ouverte, que tous les articles du Code des courses du Chapitre VI de l'article 177 à l'article 182 ont été appliqués, ce qui signifie la validation des opérations ;

-que les entraîneurs et les jockeys n'ont pas été convoqués, et que si les Commissaires avaient eu le moindre soupçon, il est demandé pourquoi les principaux concernés par cette situation n'ont pas été appelés, raison pour laquelle il est appelé à la révision de cette décision ;

Vu le courrier de Mme Anne-Sophie BERNIER en date du 26 novembre 2018, mentionnant notamment :

-qu'à mi-parcours, un jockey tombe et se relève mais l'ambulancier déclenche malencontreusement la sirène puis l'éteint aussitôt, que les jockeys reprennent un peu mais ne s'arrêtent pas, que dans les tribunes, le speaker annonce la neutralisation puis dément aussitôt, que les jockeys continuent leur course sauf deux dont un qui a un problème d'harnachement et l'autre qui décide de s'arrêter ;

-que suite au léger incident, les Commissaires ne déclenchent ni l'alarme ni les gyrophares et ne neutralisent pas la course, que les jockeys habitués aux aléas de courses (sirènes intempestives sur les périphériques, klaxon, chevaux en liberté...) ont continué leur parcours ;

-qu'il restait un tour à faire, que les Commissaires pouvaient neutraliser mais ont décidé de ne pas le faire, que c'était leur décision, que les jockeys ont fait leur travail, ont respecté le règlement, et que les ambulanciers ont fait une erreur ;

-que la course se déroule normalement, les chevaux vont aux balances et sont contrôlés, que les jockeys sont pesés, que la photo est prise et l'arrivée annoncée, qu'ils ont l'autorisation de sortir des balances, et qu'il n'y a pas d'ouverture d'enquête ;

-que c'est avec surprise qu'elle a entendu au micro l'annulation de la course, que ni les entraîneurs, ni les jockeys ont été appelés par les Commissaires de course, qu'il n'y a eu aucune concertation, qu'elle s'est déplacée et a demandé à rencontrer les dits Commissaires, et ceux-ci lui ont rapporté que des personnes étaient mécontentes et qu'elle se demande qui, en précisant que n'assumant pas leur décision, ils ont annulé la course, et qu'elle demande de ce fait de réviser cette position ;

-qu'elle est propriétaire éleveur de DOUCEURF qui a des problèmes de santé, gagnante à NANTES, deuxième à COMPIEGNE et cinquième à AUTEUIL, qu'elle a des charges financières importantes pour l'entretien de l'entraînement de sa jument, qu'en tant qu'éleveur si la course est annulée, DOUCEURF n'est plus gagnante et n'est donc plus valorisée pour sa carrière de poulinière, précisant que la jument devait partir à l'élevage suite à sa course ;

-que les Commissaires ont pris la décision de ne pas neutraliser et de laisser courir, qu'ils assument, que tout le monde a fait son travail, et qu'elle se demande qui peut se permettre de perdre plus de 8 000 € et qu'elle réclame donc l'allocation due, ajoutant que les Commissaires n'ont pas assumé leur décision et que ce n'est pas à elle d'en subir les conséquences et reste dans l'attente d'une réponse favorable de la validation officielle de cette course ; Vu le courrier de l'entraîneur David BERNIER, reçu le 26 novembre 2018, mentionnant notamment :

-que DOUCEURF a fait son parcours entièrement, qu'il a fait son travail d'entraîneur, que la jument était très bien, qu'elle a couru dans un terrain extrêmement lourd et qu'elle gagne ;

-qu'aujourd'hui elle est boiteuse, qu'il se demande si l'on veut qu'on lui enlève sa victoire, ce qui aurait pour conséquence la perte de sa valeur en tant que poulinière et qu'il n'a pas à subir les erreurs des autres, qu'ils assument les leurs, et qu'il réclame donc l'allocation due et le rétablissement de l'arrivée de la course ;

Vu le courrier du jockey Alban DESVAUX en date du 26 novembre 2018, mentionnant notamment :

-qu'il gagne cette course, qu'il est pesé au retour de la course comme tous les autres concurrents, que les chevaux sont contrôlés comme il se doit, qu'on lui remet son petit trophée, qu'ils font la photo du gagnant et que

quelques minutes plus tard, Mme Anne-Sophie BERNIER lui annonce que la course est annulée ;

- que le jockey Armel LOTOUT confond un klaxon d'ambulance, avec la sirène des courses et que les Commissaires annulent la course qu'il gagne ;
- qu'au passage devant les tribunes, Armel LOTOUT reprend son cheval pour l'arrêter et que c'est aussi à ce moment que Cédric GABARD décide d'arrêter son cheval, mais pas pour les mêmes raisons mais parce qu'il est victime d'un problème de sangle ;
- qu'à ce moment du parcours, il est derrière Cédric GABARD et qu'il voit qu'il a un problème au niveau de sa sangle, qu'il décide donc de décaler son cheval pour ne pas rester derrière lui alors qu'il reprend son cheval pour ensuite s'arrêter, que les autres reprennent leurs chevaux sans raison, sauf Steven COLAS qui continue sa course comme lui, puis que les autres font de même et continuent leur course ;
- qu'il gagne cette course, et qu'au retour de celle-ci et suivant les dispositions de l'article 177 du Code des Courses au Galop, les opérations après la course s'effectuent ;
- l'article 180 dudit Code selon lequel les jockeys, les entraîneurs ou leurs représentants ont l'obligation d'être présents à l'issue de la course, en précisant que c'est le cas, qu'ils sont présents et que pourtant ils ne sont pas convoqués ;
- l'article 182 dudit Code selon lequel la fin des opérations qui suivent la course est indiquée par un signal, que ce signal qui annonce le classement définitif ne peut être donné que lorsque tous les jockeys sauf cas de force majeure ont été pesés, en précisant qu'ils ont tous été pesés, et qu'aucune réclamation ou enquête soit en cours, en précisant qu'il n'y a aucune réclamation ;
- qu'il n'y a pas eu d'enquête annoncée à l'issue de la course par les Commissaires, et que pourtant, les Commissaires ont purement et simplement annulé cette course sans que l'ensemble des acteurs de celle-ci n'ait été convoqué, afin que chacun puisse donner ses explications ;
- qu'en ce qui le concerne il a été attentif à ce qui se passait autour de lui pendant la course, qu'il ne confond pas un seul retentissement de klaxon avec plusieurs retentissements de sirènes ;
- que s'il s'en réfère à l'article 172 dudit Code selon lequel notamment cette décision doit être immédiatement portée à la connaissance des concurrents par un moyen sonore ou visuel approprié, en l'espèce, la course n'a pas été arrêtée, n'a pas été signalée au jockeys (ainsi qu'aux spectateurs) par un moyen sonore ou visuel comme étant "arrêtée", qu'en plus de la sirène, les gyrophares non plus accompagnant celle-ci n'ont pas été actionnés, que personne ne s'est manifesté sur la piste pour leur indiquer que la course était arrêtée ;
- que si les Commissaires annulent les courses à chaque fois que les jockeys lèvent les mains ou reprennent leurs chevaux énergiquement parce qu'ils ont des problèmes de vue ou d'audition parce qu'ils ne sont pas attentifs aux signaux visuels ou sonores, cela va devenir compliqué d'exercer leur métier de jockey correctement ;
- qu'il demande si par contre, l'ambulancier, auteur du coup de klaxon, qui lui, aurait été convoqué par les Commissaires, s'est vu enlevé 550 € de sa paye, car pour sa part c'est ce qu'il a gagné en prenant des risques et en s'appliquant à exercer son métier, en étant attentif à ce qui se passe autour de lui car lui aussi a entendu le klaxon mais ne l'a pas confondu avec la sirène des courses et qu'il a aussi fait attention à ce qui arrivait à Cédric GABARD (qui perdait sa sangle) ;
- qu'ayant encore confiance dans les instances de France Galop, il est certain que les vrais perturbateurs de cette course seront sanctionnés et non pas ceux qui font leur travail correctement, qu'il espère que l'arrivée de cette course sera validée comme elle a été enregistrée à son retour aux balances après leur pesée ;
- Vu le courrier de l'entraîneur Baptiste LETOURNEUX, en date du 26 novembre 2018, mentionnant notamment qu'il défend l'argent de ses propriétaires, étant donné que leur jument a fait une vraie course dans un terrain pénible ;
- Vu le courrier électronique de M. Olivier VOISIN en date du 26 novembre 2018 mentionnant notamment :
 - qu'il adresse ce courrier pour porter réclamation sur l'annulation du Prix "VLA PARAME" course de haies sur 3900 m à Nantes, que cette course a été annulée 15 minutes après l'arrivée, qu'aucune condition sur le Code des courses n'a été respectée, que la sirène n'a retenti qu'une seule fois suite à une erreur de manipulation, que le gyrophare n'a jamais été allumé, que le speaker a continué de commenter la course en signalant "la course reprend", que les jockeys ont donc continué celle-ci et que pendant le deuxième tour de piste aucune sirène n'a retenti pour l'arrêter ;
 - qu'à l'arrivée, il n'y a pas eu d'enquête, que le speaker a annoncé l'arrivée définitive sans changement, que les professionnels n'ont pas été interrogés ou informés de cette annulation et que c'est pour toutes ces raisons qu'il demande le paiement des cinq chevaux à l'arrivée ;
 - que les chevaux ont réalisé une vraie course sur un terrain lourd mesuré à 5,5 les empêchant de recourir prochainement, qu'il est un petit éleveur et n'imagine pas une annulation de course dans ces conditions avec des grandes casaques et des grands entraîneurs et qu'il est surpris car récemment, à MAURE DE BRETAGNE le jockey gagnant est descendu de sa monture dans le rond de présentation et non dans l'enceinte de balance et que le résultat a été maintenu ;
 - que si cette décision est confirmée, les jockeys doivent être sanctionnés or selon lui ils ne sont pas fautifs et qu'il demande si les Commissaires auront le courage de communiquer sur cette annulation avec tous ces événements précités ;
- Vu le courrier de M. Jonathan TOUCHAIS en date du 25 novembre 2018 reprenant les mêmes termes que celui de M. Olivier VOISIN ;
- Vu le courrier du jockey Marine DEZOTEUX reçu le 29 novembre 2018 mentionnant notamment :
 - qu'ils arrivaient sur la haie devant les tribunes, qu'ils avaient donc presque effectué un tour de piste lorsqu'elle a vaguement entendu un bruit de sirène mais qui n'a pas persisté ;

- que ses collègues jockeys ont repris leurs chevaux dans la confusion, qu'elle s'est donc retrouvée dans les chevaux de tête au franchissement de cette haie et que n'ayant repéré aucun gyrophare ni aucune alarme sonore, elle a donc continué sa course ainsi que plusieurs de ses camarades ;
- qu'elle est 4ème au passage du poteau d'arrivée, qu'elle s'est pesée pensant que la course était validée sans imaginer que celle-ci pouvait être annulée suite à ces faits ;
- qu'elle a ensuite été prendre sa douche et ranger son matériel et qu'à un certain moment elle n'a été convoquée par les Commissaires ;
- qu'elle rapportait la casaque à Mme HAYERES lorsqu'elle a entendu au micro que la course n°5 était annulée ;
- qu'elle soutient l'appel interjeté par le jockey Alban DESVAUX et par la société d'entraînement Frédérique HAYERES et M. Yannis FOUCHARD du fait de l'absence de convocation ni d'explication des professionnels qui ont pris part à cette course, précisant que les chevaux ont tout de même effectué un effort en terminant cette course ;
- Vu le courrier du jockey Cédric GABARD en date du 29 novembre 2018 mentionnant notamment qu'au passage devant les tribunes, ayant entendu une alarme et le commentateur dire "course neutralisée", certains jockeys se sont redressés pour arrêter leurs chevaux, ce qui a perturbé le rythme de la course et que pour sa part, il a été contraint de s'arrêter, malgré cet incident, vu que sa sangle s'est cassée en plein parcours ;
- Vu le courrier de M. Richard EVAIN, représentant de l'Ecurie RE en date du 29 novembre 2018, mentionnant notamment qu'il n'a rien à déclarer ;
- Vu le courrier de l'entraîneur Olivier SAUVAGET en date du 3 décembre 2018 mentionnant notamment :
 - qu'il trouve regrettable que cette course ait été interrompue, car une alarme puissante a retenti à mi ligne droite (1 500 mètres de course parcourue) alors qu'un concurrent venait de tomber sur la haie des écuries, et que la course a été annoncée neutralisée par le commentateur ;
 - que tous les jockeys se sont retournés pour savoir ce qu'il en était, que certains se sont arrêtés (ce qui lui semble la plus sage décision) et que d'autres ont relancé leur chevaux ;
 - que pour lui dans le doute mieux vaut s'arrêter et pouvoir recourir après la dernière course de la réunion plutôt que de continuer et de leur mettre une course inutilement ;
 - qu'il est donc certain que l'arrivée de cette course n'est pas valable et que la décision prise par les Commissaires ce jour-là est donc normale, précisant que si tel n'avait pas été leur décision, c'est lui qui aurait fait appel afin d'être rémunéré de l'allocation du gagnant ;
 - qu'il est donc pour recourir cette course tout en se demandant où car dans l'ouest il reste seulement la réunion du 09 décembre 2018 à ANGERS et que personnellement son cheval sera partant si la course se recourait à ANGERS ; Vu le courrier du jockey Marine DEZOTEUX reçu le 4 décembre 2018 reprenant ses explications susvisées transmises le 29 novembre 2018 ;
 - Vu le courrier de M. Yannis FOUCHARD reçu le 5 décembre 2018 confirmant qu'il sera représenté par M. Hervé HAYERES ;
 - Vu le courrier du jockey Alban DESVAUX reçu le 6 décembre 2018 s'excusant pour son absence lors de la Commission du même jour, courrier doublé d'un appel téléphonique de sa mère expliquant ladite absence en raison d'une pénurie de carburant ;
 - Vu le courrier de l'entraîneur Pierre RAUSSIN reçu le 6 décembre 2018 mentionnant notamment qu'il n'était pas présent le jour de la course et qu'il "porte confirmation" du compte rendu apporté par les dires de sa salariée cavalier d'entraînement et le jockey Steven COLAS qui montait un de ses chevaux et qui ont donc assisté à ladite course ;
- Attendu que Mme Anne-Sophie BERNIER a déclaré en séance :
 - que sur les images on se rend compte qu'il y a un petit flottement, que son jockey prévient celui d'à côté qui perd sa gouttière et sa selle et que c'est pour cela que ce dernier va s'arrêter et qu'à part un jockey qui part en dedans, tous les jockeys sont repartis en même temps, qu'il n'y a pas énormément de flottement et que les images parlent d'elles-mêmes ;
 - qu'à l'issue de la course, ils n'ont rien entendu même en tendant l'oreille, qu'ils se sont tous retrouvés entre eux et que c'est sa fille qui lui a dit que la course était annulée et les paris remboursés, ce à quoi elle a répondu à sa fille que la course ne pouvait pas être annulée car il n'y avait pas eu d'enquête, qu'ils sont tous tombés des nues et qu'elle est allée voir les Commissaires ;
 - qu'elle a eu à faire à un jeune Commissaire très agréable, qui lui a dit qu'ils ont été un peu perdus, que les gens rouspétaient et qu'ils ont préféré annuler la course ;
 - que la concertation aurait été préférable ;
 - que son jockey lui a dit avoir entendu un "pimpon" et c'est tout, qu'il restait encore un grand tour à faire, que les Commissaires pouvaient encore annuler la course mais qu'après c'était leur décision ;
 - qu'à la demande de précision de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE selon laquelle il n'y a pas eu d'enquête, elle a indiqué que non, ce à quoi M. Nicolas LANDON a donc acté que la pesée avait ensuite également eu lieu ;
 - Attendu que M. Hervé HAYERES a déclaré en séance :
 - que ses explications sont les mêmes que celles de Mme Anne-Sophie BERNIER et que ce qu'il trouve navrant n'est pas l'incident, précisant que les Commissaires auraient pu stopper de suite la course car ils étaient en droit de le faire, mais qu'ils ont laissé courir les chevaux et ont annulé la course ensuite ;
 - que sa jument est quatrième, qu'elle ne va pas recourir prochainement, et que la jument de Mme Anne-Sophie BERNIER est quant à elle accidentée ;
 - que l'incident n'a gêné personne, que quand ils sont rentrés aux balances, aucun jockey ni parieur ne s'est présenté pour contester, que le troisième cheval à l'arrivée a été désigné pour aller au salivarium, que les gens n'ont pas parlé entre eux, que les jockeys sont allés se doucher puis que la course a été annulée ;
 - qu'à la décharge de la société des courses de NANTES, il y avait ce jour-là beaucoup de jeunes Commissaires, que le terrain était très lourd, que lesdits Commissaires ont dit avoir appelé des personnes de chez France Galop qui leur ont indiqué que la course serait reportée au 9 décembre prochain, Mme

Anne-Sophie BERNIER ajoutant qu'ils n'avaient pas d'image et qu'ils feraient ainsi appel ;

-qu'il est clair qu'il y a eu un flottement, que les jockeys se sont tous regardés, que l'un d'entre eux a perdu sa sangle, M. Nicolas LANDON ajoutant qu'il y en a un qui s'est dérobé ;

-que les cinq allocations sont prises, que les autres s'arrêtent après mais que l'on voit bien que les chevaux ont bien fait leur course, que sa jument a profité de l'incident pour être en tête, qu'elle est venue à ce moment-là, qu'elle a repris aussitôt pour que l'effort ne soit pas prématuré, Mme Anne-Sophie BERNIER ajoutant que sa jument en a " également " profité et que c'est une jument qui va dans le " lourd " ;

Attendu que les intéressés ont déclaré qu'ils n'avaient rien d'autre à ajouter suite à une question du Président de Séance en ce sens ;

Sur l'irrecevabilité des appels interjetés par la Société d'entraînement Frédérique HAYERES et M. Yannis FOUCHARD et sur le statut juridique des courriers de MM. Olivier VOISIN et Jérôme TOUCHAIS :

Vu que les articles 230 et suivants du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la Société d'entraînement Frédérique HAYERES et M. Yannis FOUCHARD n'ont pas adressé de courrier recommandé conformément aux dispositions dudit Code et que leur appel ne peut donc être jugé recevable ;

Attendu que les courriers de MM. Olivier VOISIN et Jérôme TOUCHAIS ne peuvent quant à eux être considérés comme des appels recevables, les dispositions de l'article 230 du Code des Courses au Galop prévoyant notamment que le droit de déposer un appel appartient exclusivement au propriétaire, tel qu'il est défini à l'article 11 du présent Code, à l'entraîneur ou au jockey concerné par la décision et à leur représentant dûment mandaté par écrit à cet effet, ce qui n'est pas le cas des éleveurs MM. Olivier VOISIN et Jérôme TOUCHAIS ;

Attendu que le courrier de la Société d'entraînement Frédérique HAYERES et de M. Yannis FOUCHARD constitue donc un appel irrecevable sur la forme et que les courriers de MM. Olivier VOISIN et Jonathan TOUCHAIS ne constituent pas des appels recevables ;

Sur le fond :

Vu l'article 172 du Code de Courses au Galop ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et des différentes explications reçues, qu'après un tour de piste, le jockey Benjamin HUBERT avait chuté après avoir franchi la haie précédant les tribunes, que l'ambulancier, avant que ledit jockey ne se relève, avait klaxonné, que les jockeys Armel LOTOUT, Cédric GABARD, Steven COLAS et Marine DEZOTEUX avaient notamment repris leurs partenaires devant les tribunes pendant quelques foulées puis que le jockey Marc-Antoine DRAGON avait fait contourner la haie suivante au hongre DOLBY MOME avant de s'arrêter ;

Attendu que plusieurs jockeys susvisés ont entendu une alerte sonore qu'ils ont interprété, à cheval, comme étant un signal d'arrêt de course, ainsi que le reconnaissent notamment dans leurs explications les jockeys Marine DEZOTEUX et Cédric GABARD, le film de contrôle permettant explicitement de caractériser l'interpellation notamment des jockeys Armel LOTOUT, Cédric GABARD et Steven COLAS ainsi qu'en attestent leurs mouvements

de tête sur ledit film après avoir entendu l'alerte susvisée, étant observé que Mme Anne-Sophie BERNIER et M. Hervé HAYERES ont eux-mêmes déclaré en séance qu'il y avait eu un flottement et que tous les jockeys s'étaient regardés ;

Attendu que les entourages des chevaux de la course reconnaissent effectivement que suite à l'audition d'un klaxon provenant de l'ambulance et au commentaire du commentateur indiquant que la course était neutralisée, plusieurs jockeys l'ont interprété, à cheval, comme étant un signal d'arrêt de course même si d'autres dispositifs servant à neutraliser une course n'ont pas été actionnés ;

Que cette interprétation des jockeys puis la reprise du parcours après un moment de flottement et une perturbation de la progression de plusieurs concurrents, permet de caractériser une réelle perturbation de la course, une confusion et une irrégularité du fait notamment de la sirène audible sur le film de contrôle, sirène entendue par de nombreux jockeys et le commentateur lui-même comme cela ressort d'ailleurs des explications reçues ;

Que suite à cette confusion visible sur ledit film ayant pu léser les parieurs ayant joué les chevaux repris et/ou arrêtés, les Commissaires de courses étaient donc fondés à décider d'annuler ladite course au vu des circonstances exceptionnelles l'ayant perturbée, étant observé que l'argument relatif à la différence de sanction au regard d'autres courses concernant des faits nécessairement distincts ne peut être retenu ;

Attendu qu'il y a donc lieu, dans ces conditions, de prendre acte de la décision des Commissaires de courses et de la maintenir, en raison de la nécessité de préserver l'égalité des chances, ainsi que la régularité et la sincérité du résultat du Prix VLA PARAME dont le déroulement a été inhabituel et manifestement perturbé par des circonstances exceptionnelles ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

-de déclarer recevables les appels interjetés par le jockey Alban DESVAUX, Mme Anne-Sophie BERNIER et les entraîneurs David BERNIER et Baptiste LETOURNEUX ;

-de déclarer irrecevable l'appel interjeté par la Société d'entraînement Frédéric HAYERES et M. Yannis FOUCHARD et de ne pas considérer comme des appels recevables les courriers de MM. Olivier VOISIN et Jérôme TOUCHAIS ;

-de prendre acte de la décision d'annulation des Commissaires de courses et de la maintenir, en raison de la nécessité de préserver l'égalité des chances, le respect des parieurs, ainsi que la régularité et la sincérité du résultat du Prix VLA PARAME dont le déroulement a été inhabituel et manifestement perturbé par des circonstances exceptionnelles ;

-d'indiquer aux appelants qu'il n'appartient pas aux Commissaires de France Galop statuant en cause d'appel de statuer sur une éventuelle indemnisation, une telle question ne relevant pas du Code des Courses au Galop, étant observé que la présente décision sera communiquée à la Société des courses de NANTES et à la Fédération Nationale des Courses Hippiques.

Boulogne, le 6 décembre 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE - N. LANDON - P. DE LA HORIE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

0006 334 Vendredi 30 novembre 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING - Christine du BREIL - Gérard LAVOINE - Daniel CHAILLOU

1995 308 **PRIX PETIT BOB** 3.500 m
(Steeple-Chase)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 30.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

- 1851 ¹ **Feu Follet**, h, b, 3 ans, par Kappgarde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 69 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 1907 ⁵ **La Barakas**, f, bf, 3 ans, par Davidoff GER et Cadoubelle Des As (Cadoudal), 65 k, Ortet (s) (*L Philipperon*), J Ortet (s) 2
- 1853 ³ **Fan De Blues**, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Tire En Touche (Turgeon USA), 66 k, Haras de Saint-Voir (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 3
- 1937 ² **Filmoitout**, h, b, 3 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Revathou [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, Olivier Trinquet (*B Meme*), S Dehez (s) 4
- 1937 ⁵ **Fantomas Arzembouy**, h, b, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Vrille D'Arzembouy (Lavrico GER), 67 k, Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s) 5
- 1927 ¹ **Insane**, h, 3 ans, 66 k (66^{1/2} k), FAM Mussat (*W Denuault*), arr G Lassaussaye
- 6 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 199 €
Eng. sup. : *Filmoitout*
6 long, 3 long, loin, 2,5 long.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €
Primes aux éleveurs :
3 960 € Ecurie D.
1 980 € Mme Evelyne Van Haaren.
1 155 € Haras de Saint-Voir.
783 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
371 € Mme Valerie Nicolle.
Temps total : 04'43''52

1996 304 **PRIX DE L' AISNE** 3.500 m
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

- 1909 ⁴ **Always Mist**, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Skellig Mist (Sleeping Car), 72 k (68 k), (20.000), ♂, Madamet (s) (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 1
- 1943 ³ **Gaelik First**, f, bf, 3 ans, par Blue Bresil et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 67 k (66 k), (14.000), Francois Hoffet (*B Meme*), J Bertran de Balanda (s) 2
- 1937 **Assad Lawal**, h, al, 3 ans, par Bernebeau et Tardoune (Spadoun), 70 k (69 k), (16.000), ♂, Said Jeddari (*A Merienne*), S Jeddari 3

- 1848 ¹ **Lord Pit**, h, bf, 3 ans, par Confuchias IRE et Lady Ohara (Kentucky Dynamite USA), 72 k (69 k), (20.000), Hugo Merienne (*J Claudic*), H Merienne 4
- 1943 ⁴ **Vallee De Seine**, f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Sister Valcour (River Mist USA), 69 k, (18.000), ♂, Andre Meudic (*M Farcinade*), L Postic 5
- 1093 ⁴ **Youmkim**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (16.000), Mme A Michel (*F Girard*), M Seror (s) arr
- 1927 **Winner Du Desert**, h, 3 ans, 70 k, (16.000), ♂, D Lassaussaye (*W Denuault*), G Lassaussaye thé
- 7 partants ; 14 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 174 €
6 long, 5 long, 12 long, 7 long.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
Primes aux éleveurs :
1 656 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.
828 € Mme Karine Perreau, Jehan Bertran de Balanda.
483 € Francois-Marie Cottin.
327 € James Baudouin, Christian Baudouin.
155 € Scea Neuville.
Gaelik First, réclamée 14.000,00 € par DIDIER HENRI DUBOIS.
Temps total : 04'40''14

1997 309 **PRIX LE PONTET** 3.600 m
(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1873 ¹ **Master Dino**, h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Mind Master USA (Mizzen Mast USA), 67 k, Simon Munir (*J Reveley*), G Macaire (s) 1
- 1963 ⁴ **Extreme Nouba**, h, b, 4 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Nasthazy (Rochesson), 67 k (66 k), Simon Munir (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 2
- 1939 ¹ **Lady De Roche**, f, al, 4 ans, par Soave GER et God Girl (Goldneyev USA), 67 k, Christian Geoffroy (*T Gueguen*), F Nicolle 3
- 1870 ⁵ **Soral De Kerzel**, h, b, 4 ans, par Army King et Dixie Swing (Mull Of Kintyre USA), 68 k, Eric Lecoiffier (*L Philipperon*), E Lecoiffier 4
- 1957 **Parc De Belleville**, h, b, 4 ans, par Laverock IRE et Ghostly Dance (Dansili GB), 69 k, Eric Lecoiffier (*A Moriceau*), E Lecoiffier 5
- 5 partants ; 23 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 1 092 €
30 long, 1/2 long 3/4, loin, 8 long.
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €
Primes aux éleveurs :
3 744 € Gaec de la Seguegne, Jean-Michel Campos.
1 872 € Jean-Marie Baradeau, Pascal Noue.
1 092 € Christian Geoffroy.
741 € Geoffroy-Gilles Vibert, Mme Elisabeth Vibert.
351 € Jacques Beres.
Temps total : 04'43''50

1998 305 **PRIX CHALET** 3.500 m
(Haies)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

1707	¹	Saint Sonnet , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Leprechaun Lady (Irish Wells), 68 k, Colm Donlon (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	1
1956	⁵	Red Risk , h, b, 3 ans, par No Risk At All et Rolie De Vindecy (Roli Abi), 68 k, Mlle Alexandrine Berger (<i>J Reveley</i>), JP Gallorini (s)	2
1750	²	Flying Startandco , h, b, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Brownie And Co (Dom Alco), 69 k, Patrick Vandemoortele (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	3
1889	¹	Happy Maia , f, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Maia Eria (Volochine IRE), 64 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>T Vabois</i>), JPH Dubois	4
1596	⁵	Filup , h, b, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Qartouche (Ragmar), 66 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Charron</i>), S Dehez (s)	5
1853	¹	Fox Pro , h, 3 ans, (AQ), 68 k (66 k), Mme J Williams (<i>Mlle L Kelly</i>), NSL Williams	6
326		Rebellio , h, 3 ans, 69 k, Mme P Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	arr
1543		Gazelle Du Berlais , f, 3 ans, 64 k, Haras du Berlais (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	arr
		Innisfallen , h, 3 ans, 66 k, FA Mc Nulty (<i>N.W O'Driscoll</i>), M Palussiere	tbé

9 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 378 €
15 long, 1/2 long 3/4, 8 long, 12 long, 7 long.
31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :
4 680 € Earl Haras de la Croix Sonnet.
2 340 € Mlle Alexandrine Berger.
1 365 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres, Mlle Fanny Cypres, Arthur Cypres.
926 € Jean-Philippe Dubois.
438 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

Temps total : 04'33''33

1999 ³¹⁰ **PRIX DE L'ORNE** 3.700 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1902	¹	Van Gogh Du Granit , h, b, 9 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Etnou (Le Pontet), 70 k (67 k), (13.000), ♂, Pierre-Olivier Robert (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	1
1902	²	Duchesse De Launay , f, al, 6 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 66 k (63 k), (9.000), ♂, Jean-Christophe Auvrai (<i>B Hubert</i>), A Lacombe	2
1902		Balsamique , h, b, 7 ans, (AQ), par Daramsar et Goguette II (Bayolidaan), 68 k (67 k), (9.000), Marion (s) (<i>A Merienne</i>), J Marion (s)	3
1747	²	Rasique , h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 73 k (70 k), (15.000), Clement Machado (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	4
1914		Kingbohem , h, bf, 7 ans, par Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER (Lomitas GB), 69 k, (11.000), Stephane Seignoux (<i>S Paillard</i>), Mme V Seignoux	5
1926	³	Principe De Vega , h, 7 ans, 69 k (67 k), (11.000), ♂, JM Baudrelle (<i>Mlle N Desoutter</i>), JM Baudrelle	6
1827		Mister Papy , h, 6 ans, 68 k (65 k), (9.000), G Plisson (<i>E Berthonnet</i>), C Plisson	7
1897	⁵	Bacqueville , h, 7 ans, (AQ), 68 k (65 k), (9.000), Ecurie Centrale (<i>N.W O'Driscoll</i>), FM Cottin (s)	arr
431		Spirit Or Soul , h, 7 ans, 68 k (65 k), (9.000), Mme E Vibert (<i>T Blainville</i>), Mme E Vibert	tbé

9 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 225 €
encolure, 7 long, 5 long, 6 long, 1 long 1/4, 16 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Pierre-Olivier Robert.
828 € Jean-Christophe Auvrai.
483 € Suc. Yves D' Armaille.
327 € Erick Bec de la Motte.
155 € Mme Eugene Masson.

Van Gogh Du Granit, réclamé 14.300,00 € par son propriétaire.

Duchesse De Launay, réclamée 14.511,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'51''66

2000 ³⁰⁶ **PRIX FRANCOIS DE PONCINS** 3.600 m
(Haies)
(L.)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 50.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 18.000 cette année et par 42.000 l'année dernière.

1870	²	Black Luna , f, bf, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE) (Entrepreneur GB), 65 k, Ecurie Willy Sebag (<i>J Ricou</i>), G Macaire (s)	1
1822		Emirat , h, al, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Platine (Network GER), 66 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>A de Chitray</i>), E Clayeux (s)	2
1873		Mysterious Boy , h, gr, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Mysterious Lina (Linamix), 67 k, Alain Jathiere (<i>G Masure</i>), F Nicolle	3
1748	⁴	Solidam , h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Eladame (Snurge IRE), 68 k, Christopher Stedman (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	4
1822	²	En Epi , h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Savigny (Alberto Giacometti IRE), 67 k, Mme Clotilde de Barmon (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	5
436	¹	Epervier (IRE) , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Plouganou</i>), N de Lageneste	6
1748		Polyquick , h, 4 ans, 67 k, C Guedj (<i>B Meme</i>), JP Gallorini (s)	arr
1743	³	Briouze , h, 4 ans, 66 k, G Augustin-Normand (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	arr
		Monsieur Lecoq , h, 4 ans, 66 k, Mme J Williams (<i>Mlle L Kelly</i>), NSL Williams	tbé

9 partants ; 24 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 240 €

8 long, courte encolure, 2 long, 3,5 long, 3 long.

38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €

Primes aux éleveurs :

5 760 € Jean-Francois Gribomont.
2 880 € Mme Michele Juhen-Cypres, Jean-Paul Sanson.
1 680 € Dream With Me Stable Inc.
1 140 € Richard Corveller, Ange Corveller.
540 € Mme Clotilde de Barmon, Jean Marie Prost, Nicolas Prost, Mme Anne-Charlotte Andre.

Temps total : 04'34''50

2001 ³⁰⁷ **PRIX DANDOLO** 3.600 m
(Haies. - Handicap de catégorie)

69 000 € (31 050, 15 180, 8 970, 6 210, 3 450, 2 415, 1 725)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

Référence : +12.

1832		Vangel De Cerisy , h, b, 9 ans, par Vangelis USA et Midalisy (Medaaly GB), 68 k, Carlo David Robba (<i>G Re</i>), D Cottin (s)	1
1913	³	Santana Du Berlais , h, np, 5 ans, par Saint Des Saints et Katioucha (Mansonnien), 67 k, Collet (s) (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	2
1819	⁷	Vic Royal , h, b, 9 ans, (AQ), par Malinas GER et Faste Royale (Start Fast), 67 k, Pierre-Yves Merienne (<i>A Merienne</i>), J Merienne	3
1946	⁴	Dauteuil Precieux , h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Quennie Star (Kalmoss), 69 k, Mme Mireille Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	4
1898	²	Master Dan GB , h, b, 7 ans, par Mastercraftsman IRE et Danella IRE (Platini GER), 64 k (65 k), Jean-Louis Dehez (<i>J Charron</i>), S Dehez (s)	5
1915	³	Chanson Ecossaise , f, bf, 6 ans, (AQ), par Fado et Kel Ecossaise (The Wonder), 64 k (62 k), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	6
1802		Shenko Magic , h, b, 6 ans, par Balko et Luth Magic (Saint Cyrien), 69 k, Jean-Yves Seroux (<i>G Masure</i>), G Taupin (s)	7
1915	²	Le Meteque , h, 5 ans, 64 k, C Machado (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	8
1915	⁴	Dame Wal , f, 5 ans, 62 k (63 k), Mme AM Gareau (<i>C Smeulders</i>), Mme AM Gareau	9
1948	¹	Divine De Thaix , f, 5 ans, (AQ), 68 k, L Viel (s) (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	10
1712	⁶	Beau Et Royal , h, 7 ans, 68 k, ♂, M Rolland (s) (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	-
1471		Les Beaufs , h, 9 ans, 71 k, S Seignoux (<i>S Paillard</i>), Mme V Seignoux	arr
1871	⁵	Vauquoise , f, 6 ans, 70 k, E Lecoiffier (<i>T Beaurain</i>), E Lecoiffier	arr
1866		Antiseptique , f, 8 ans, 63 k, T Lambrouin (<i>J Claudic</i>), J Merienne	arr
1915	⁷	Moonlight Blue , h, 8 ans, 62 k, G Bouffanais (<i>C Sagot</i>), A Sagot	arr
1752		Trillion Stars , h, 7 ans, 62 k (63 k), Derek Bloodstock (<i>N.W O'Driscoll</i>), FM Cottin (s)	arr
1832	²	Tom Mix , h, 8 ans, 72 k, Mme G Sandor (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	tbé

17 partants ; 37 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 2 159 €
Sans motif : *Torrijos*.
Chev. élim. : *Balinas D'Airy*.
3 long, 10 long, 3/4 long, 3,5 long, 1,5 long, 1/2 long, courte encolure, 1/2 long, 30 long.
31 050 € - 15 180 € - 8 970 € - 6 210 € - 3 450 € - 2 415 € - 1 725 €

Primes aux éleveurs :

4 657 € Olivier Varin.
 2 277 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Pousin.
 1 345 € Mme Gilbert Gallot.
 931 € Mme Mireille Desvaux, Mme Andree Lemale.
 517 € Ed'S Stud Ltd, prime non attribuée.
 362 € Georges Lacombe, Mlle Sabine Van Egroo, Mme Pascale Papon.
 258 € Jean-Yves Seroux, Anthony Hubert.

Temps total : 04'30''65

Le jockey Wilfrid DENUAULT tombé dans le Prix de L'Aisne et ne pouvant se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Gaetan MASURE sur le hongre SHENKO MAGIC.

A l'issue de la course, agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner les causes et les conséquences du mouvement vers l'extérieur, à environ 100 mètres de l'arrivée, du hongre VANGEL DE CERISY (Geoffrey RE), arrivé 1er sur la performance du hongre SANTANA DU BERLAIS (Ludovic PHILIPPERON) arrivé deuxième. Par ailleurs, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Ludovic PHILIPPERON se plaignant d'avoir été gêné par le jockey Geoffrey RE.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que malgré la gêne constatée, le hongre SANTANA DU BERLAIS n'aurait pas devancé le hongre VANGEL DE CERISY.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Geoffrey RE par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher son cheval vers l'extérieur.

D'autre part, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Gaetan MASURE (SHENKO MAGIC), arrivé 7ème, se plaignant d'avoir été gêné par les mouvements de la jument CHANSON ECOSSAISE (Maëlle DAUBRY-BARBIER), arrivée 6ème, et du hongre MASTER DAN (Johnny CHARRON), arrivé 5ème, à environ 150 mètres de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que malgré les mouvements des chevaux MASTER DAN et CHANSON ECOSSAISE le hongre SHENKO MAGIC n'aurait pu les devancer.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Maëlle DAUBRY-BARBIER d'une interdiction de monter d'une durée de 2 jours pour ne pas avoir fait son possible pour empêcher sa jument de pencher.

Enfin, après avoir entendu le jockey Alban DESVAUX en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de la cravache (7 coups/1ère infraction).

CAGNES-SUR-MER

0604 335

Samedi 1er décembre 2018

Commissaires de courses : Didier MAYOUX -
 Jean-Michel COSTAMAGNA - Christophe RIOM

2002 4712 PRIX DE L'UNION 3.700 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 10.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées pour les prix de réclamation supérieurs à 10.000 : 1 k. par 2.000. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1723 3 **Sophienis**, f, b, 3 ans, par Scalo GB et Charbelle [Poliglote (GB)], 66 k, (10.000), Passion Racing Club (C Couillaud), PJ Fertillet
- 1943 1 **French Dream**, f, b, 3 ans, par French Fifteen et Shinydream [Poliglote (GB)], 71 k (67 k), (20.000), Patrice Nicolet (R Mayeur), Y Fouin (s)
- 1777 5 **Parismarseille GB**, h, b, 3 ans, par Lawman et Enterprising GB (Dansili GB), 70 k (67 k), (14.000), Mme Prosper Cormier-Martin (A Coupu), PJ Fertillet
- 1731 2 **Brennus**, f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Dream For Life (Oasis Dream GB), 73 k (70 k), (20.000), Ecurie Herve Guerin (M Viel), GAB Leenders
- 1883 5 **A Great Year**, f, gr, 3 ans, par Shakespearean IRE et Highest Dancer (Verglas IRE), 66 k, (10.000), Jean-Luc Pelletan (E Bureller), JL Pelletan
- 1848 5 **L'Ottoman**, h, 3 ans, 70 k (69 k), (14.000), Mlle F Perree arr (N Gauffenic), JY Artu (s)
- 1516 4 **Gin Tonik**, h, 3 ans, 73 k (70 k), (20.000), P Cavagnola tbé (J Tabary), FM Cottin (s)

7 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 957 €

Certif. vétérinaire : Bolt Of Lightning IRE.

1 long, 3/4 long, loin, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Patrick Chiche, Loic Audon.
 648 € Alban de Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
 378 € Sydney Vidal, prime non attribuée.
 256 € Pierre Cornou.
 121 € Pa-Ouvry, Ecurie des Vives Terres.

Sophienis, réclamée 12.257,00 € par son propriétaire.

Parismarseille GB, réclamé 14.702,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'39''54

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Nicolas GAUFFENIC sur les raisons pour les quelles il avait arrêté le hongre L'OTTOMAN, à l'entrée de la ligne droite d'en face, après avoir effectué un seul tour de piste.

L'intéressé a déclaré que le dit hongre avait été très allant tout le premier tour et avait consommé beaucoup d'énergie car il n'était pas muni d'un bonnet assourdissant aujourd'hui comme à son habitude.

Sentant que le hongre n'avait plus de ressource, il avait jugé préférable de l'arrêter afin de ne pas chuter sur les obstacles suivants.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christopher COUILLAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour s'être remis en selle sans avoir eu l'accord préalable du médecin de service, suite à sa chute survenue après le passage du poteau de l'arrivée.

2003 4708 PRIX VALLON DES AUFFES 3.400 m

(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1746 **Quick Beauty**, f, gr, 3 ans, par Sinndar IRE et Magicaldoun (Kaldoun), 68 k (64 k), Charles-Hubert de Chaudenay (R Mayeur), Y Fouin (s)
- 1942 **Dream Of Storm**, f, al, 3 ans, par Falco USA et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 66 k (65 k), Franck Beugnon (D Ubeda), GAB Leenders
- 1901 5 **Miss Kalista**, f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Miss Poppee [Milford Track (IRE)], 70 k, Eddy Eyrygnoux (C Couillaud), PJ Fertillet
- 1380 **Fit Of Love**, f, gr, 3 ans, par Blue Bresil et Old Beino (Highest Honor), 66 k, Bernard Giraudon (E Chazelle), R Chotard
- 1861 4 **Villabona**, f, b, 3 ans, par Execute et Alice Neny (IRE) (Orpen USA), 69 k (66 k), Ecurie Kura (G Boizard), S Eveno
- Angevine**, f, 3 ans, 66 k, C Martinon (B Gelhay), C Martinon
- 1837 5 **Garylou**, f, 3 ans, 68 k, N Boudraa (M Regairaz), PJ Fertillet arr
- Georges Star**, f, 3 ans, 66 k, JF Anthore (K Herzog), M Pitart arr
- 1334 **Andalousie**, f, 3 ans, 66 k, Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s) arr
- 1882 **Night Sheriff GB**, f, 3 ans, 66 k (65 k), Scea Haras de Peyre (B Meme), E Papon arr
- 1843 **Double Girl**, f, 3 ans, 71 k (68 k), Thoroughbred Bloodstock Agency (A Coupu), L Maceli tbé

11 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 458 €

Eng. sup. : Georges Star

4 long, 12 long, 6,5 long, 16 long, 15 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Charles-Hubert de Chaudenay, Gilles de Dumast.
 720 € Scea Haras D'Orfausse.
 420 € Guy Bidorini, Eddy Eyrygnoux.
 285 € Eric Lemaitre.
 135 € Ecurie Kura.

Temps total : 04'05''98

2004 4709 PRIX DE SAINT LOUP 3.400 m

(Haies. - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 424 **Henry Brulard**, m, al, 3 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 66 k (62 k), Boutin (s) (J Coyer), M Pitart
- 1639 5 **Aixois**, h, b, 3 ans, par Orpen USA et Afya (GB) (Oasis Dream GB), 66 k, Ecurie Seyssel (K Herzog), M Pitart
- 1888 3 **Legend Of Gods**, h, b, 3 ans, par Lawman et Sea Goddess IRE (Galileo IRE), 71 k, ♂, Jacques Melou (C Couillaud), PJ Fertillet
- 198 **Arenui**, h, b, 3 ans, par Masterstroke USA et Vavea (Saint Des Saints), 66 k, Xavier Kepa (D Mescam), FM Cottin (s)
- 1789 **Annaus**, h, bf, 3 ans, par Camelot GB et Zalonja GB (Cape Cross IRE), 68 k, Baudron (s) (E Chazelle), L Baudron (s)
- 1848 2 **Espoir Secret**, h, 3 ans, 70 k (66 k), Butel & Beaunez (s) 6 (F Bayle), Butel & Beaunez (s)
- 1037 **Westeros**, h, 3 ans, 66 k (65 k), Y Fouin (s) (A Merienne), Y Fouin (s) 7
- That's The Wonder IRE**, h, 3 ans, 66 k (64 k), JR Breton arr (JB Breton), JR Breton
- 1423 **Explorers**, h, 3 ans, 66 k (62 k), Mme M Bryant (R Mayeur), Y Fouin (s) arr
- 1909 **Zaporogue**, h, 3 ans, 66 k (63 k), ♂, X Kepa (J Tabary), FM Cottin (s) arr
- Enjoy Bilberry**, h, 3 ans, 66 k (64 k), D Windrif (N Gauffenic), arr D Windrif

1882 ⁵ **Six Dar**, h, 3 ans, 66 k, JL Pelletan (*E Bureller*), JL Pelletan **arr**
1940 ⁵ **King Of Run**, h, 3 ans, 70 k (67 k), S Foucher (*M Viel*), **tbé**
 S Foucher
 13 partants ; 21 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 806 €
 Eng. sup. : *Henry Brulard, Aixois, Annaus*
 7 long, 1 long, 4 long, 2,5 long, 2,5 long, 30 long.
 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
 Primes aux éleveurs :
 1 440 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (s).
 720 € Haras de la Perelle.
 420 € Snowdrop Stud Co. Ltd.
 285 € Paul-Etienne Dupont.
 135 € Ildefonso Leon-Sotelo Garcia.

Temps total : 04'03''96

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Florent BAYLE, sur la performance du hongre ESPOIR SECRET, arrivé 6ème.

L'intéressé a déclaré qu'il n'expliquait pas la contre-performance de son cheval, ce dernier venant de très bien courir à Fontainebleau dans un terrain beaucoup moins souple, ce qui expliquerait peut-être le fait qu'aujourd'hui il n'avait pas de ressource et que le dit hongre avait commis plusieurs fautes sur les obstacles et qu'il était déçu de cette performance.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Raphael MAYEUR sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre EXPLORERS dans le dernier tournant.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait jamais eu de ressource durant tout le parcours malgré ses sollicitations et qu'il n'expliquait pas le comportement de son cheval, ajoutant par ailleurs, que ce dernier était très estimé sur le travail qu'il effectuait à l'entraînement mais qu'il ne reproduisait pas ce potentiel en compétition, le dit hongre ayant déjà été arrêté lors de sa dernière course pour le même motif.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2005 ⁴⁷¹³ **PRIX ROGER DUCHENE** **3.800 m**
 (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er février dernier inclus, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.

1646 **Vlatan**, h, b, 6 ans, par Slickly et Version Originale [Poliglote (GB)], 69 k (65 k), Mme Magalen Bryant (*R Mayeur*), Y Fouin (s) **1**
1832 **La Limagne**, f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Libre Lady (GB) (Librettist USA), 65 k, Mickael Cousin (*J Charron*), L Viel (s) **2**
1898 **Le But**, h, b, 8 ans, par Muhtathir GB et La Bay (Alamo Bay USA), 67 k, Teddy Windrif (*T Cousseau*), D Windrif **3**
1490 ³ **Armyr**, h, b, 6 ans, par Crillon et Ars Armandi GER (Johan Cruyff GB), 67 k, Ecurie R.e. (*T Beaurain*), Y Fertillet (s) **4**
1545 **Defi Baie**, h, b, 5 ans, par Crillon et Midnight Moon GER (Lando GER), 67 k (64 k), Ecurie Ouest Racing (*P Dibatista*), Y Fertillet (s) **5**
1914 **Classique**, f, 6 ans, (AQ), 71 k, Mlle B Regele (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **6**
1890 ³ **Bandolero Baie**, h, 7 ans, 67 k, Y Fertillet (s) (*A Gasnier*), Y Fertillet (s) **7**
1947 ¹ **Pyromane**, h, 5 ans, 71 k, Tenuta Dei Principi (*L Philipperon*), **arr** L Maceli
1611 ² **Prince Maresca**, h, 7 ans, 68 k (65 k), Mme MF Besnard (*C Smeulders*), P Bourgeais **arr**
1860 **Cetao**, h, 6 ans, (AQ), 67 k (64 k), P Azzopardi (*S Marechal*), P Azzopardi **arr**
1835 **Cirano De Pail**, h, 5 ans, 67 k (64^{1/2} k), JR Breton (*JB Breton*), **arr** JR Breton
Bullrider, h, 6 ans, 71 k (68 k), P Cavagnola (*J Tabary*), FM **tbé** Cottin (s)
 12 partants ; 37 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 504 €
 1/2 long 3/4, 2,5 long, 3 long, 6,5 long, 1 long, encolure.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
 Primes aux éleveurs :
 1 512 € Haras D'Haspel.
 756 € Earl Haras de Nonant Le Pin.
 441 € Ecurie D.
 299 € Andre-Jean Belloir, Ecurie R.e., Yannick Fertillet.
 141 € Andre-Jean Belloir.

Temps total : 04'49''81

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Ludovic PHILIPPERON sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre PYROMANE dans la dernière ligne droite d'en face.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre n'avait pas eu d'action dès le début du parcours, qu'il n'avait pas très bien sauté la première haie, qu'il avait subi le déroulement de l'épreuve, son cheval n'ayant jamais été très à l'aise, et pensant que le cheval avait eu un petit problème physique, il avait jugé préférable de l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2006 ⁴⁷¹⁰ **PRIX DE BONNEVEINE** **3.500 m**
 (Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 30.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : + 16.

1953 **Almiburg**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Almilea GER **1** (Galileo IRE), 68 k (64 k), Jean-Marc Baudrelle (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)
1753 **Mansionsa**, f, b, 4 ans, par Satri IRE et East The Mansion (Mansionnier), 70 k, Jacques Bisson (*J Charron*), GAB Leenders **2**
1953 ⁴ **Hanzie Des Hazards**, f, b, 4 ans, par Anzillero GER et Hasquine (Saint Preuil), 68 k (66 k), ♂, Teddy Windrif (*N Gauffenic*), D Windrif **3**
1875 ³ **Eclair Du Maffray**, h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Sleeping Frisk (Sleeping Car), 68 k, ♂, Hubert De Waele (*Mlle M Lagrange*), P Lenogue **4**
1814 ² **Anzorie**, f, b, 4 ans, par Anzillero GER et Victorie (Vettori IRE), 70 k, Alexandre Hamel (*G Boizard*), S Eveno **5**
1900 **Le Sannoisien**, h, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Paniquarette (Panis USA), 70 k (66 k), Alain Vandenhove (*M Viel*), L Viel (s) **6**
1845 **Earthquake**, h, bf, 4 ans, par Irish Wells et Elouera (IRE) (Loup Solitaire USA), 69 k (66 k), Patrice Lenogue (*S Pechaire*), P Lenogue **7**
1938 ¹ **Be Free**, f, 4 ans, 70 k (69 k), ♂, C Trecco (*B Meme*), D Windrif **8**
1900 **Cosmic Empire GER**, h, 4 ans, 70 k, Y Bothamy (*C Couillaud*), PJ Fertillet **arr**
1925 ¹ **Vandana**, f, 4 ans, 70 k, Ecurie Michel Doineau (*M Regairaz*), PJ Fertillet **arr**
1863 ² **Elesta D'Engilbert**, f, 4 ans, (AQ), 69 k, A Hamel (*B Gelhay*), S Eveno **arr**
1938 **Flexible**, f, 4 ans, 69 k (66 k), A Michel (*M Lefebvre*), S Foucher **arr**
1709 **Eau De Vie Macalo**, f, 4 ans, (AQ), 67 k, F Giordano (*A Gasnier*), L Maceli **arr**

13 partants ; 23 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 644 €

Eng. sup. : *Almiburg, Eau De Vie Macalo*

Condition spéciale : *Run Klass.*

2,5 long, 5 long, 2,5 long, 5 long, 1/2 long, loin, 2,5 long.

9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €

Primes aux éleveurs :

1 485 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

726 € Mme Laurence Gagneux, Mlle Melanie Pezavent, Bertrand Pezavent, Mlle Pauline Ehrmann.

429 € Mme Nicole Dambrine-Capelli, Joel Butin.

297 € Francis Lefevre, Mme Simone Lefevre, Philippe-Claude Lefevre.

165 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.

115 € Gildas Vaillant, Alain Vandenhove.

82 € E.a.r.l. Lebrun Jean-Guy.

Temps total : 04'12''47

La pouliche RUN KLASS a été déclarée non-partante par son entraîneur sur l'hippodrome, suite à un certificat établi par le vétérinaire de service.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nicolas GAUFFENIC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

2007 ⁴⁷¹¹ **PRIX DE BELVEDERE** **4.000 m**
 (Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 30.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : + 17.

1890 ² **Blues Wave GER**, h, b, 8 ans, par Gentlewave (IRE) et Bearlita GER (Lomitas GB), 71 k, Mme France Fertillet (*C Couillaud*), PJ Fertillet **1**
Incunable, h, b, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Perspective [Funambule (USA)], 69 k (66 k), Fertillet (s) (*F Bayle*), Y Fertillet (s) **2**
34 **Desert Dune**, h, b, 6 ans, par Whipper USA et Arosana GER (Tertullian USA), 67 k (64 k), ♂, Ecurie Jaune Et Vert (*P Dibatista*), Y Fertillet (s) **3**
1754 **Emiline**, f, al, 6 ans, par Martaline GB et Emivale (L'Emigrant USA), 67 k, Alain Améline (*J Charron*), L Viel (s) **4**

1847	²	Roi Austral , h, bf, 7 ans, par Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups (Loup Solitaire USA), 71 k (67 k), Patrick Drioton (<i>Mlle M Lagrange</i>), Butel & Beaunez (s)	5
1835	⁷	Race To Glory (FR) , h, b, 7 ans, par Montjeu (IRE) et Cawett IRE (Danehill Dancer IRE), 71 k, Terry Neill (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	6
1913		Sun Zephir , h, b, 9 ans, par Daliapour IRE et Zephira Crown (True Brave USA), 72 k (70 k), Mme Paulette Charleuf (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	7
287		The Artiste , h, 6 ans, 64 k (62 k), JC Biard (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	8
1860	²	Gigilmatto IRE , h, 7 ans, 64 k, Mme L Grizzetti (<i>D Jolibert</i>), Mme L Grizzetti	9
1561	¹	Pretzelle , f, 7 ans, 67 k, D Windrif (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	10
1827		Livingstone Devaig , h, 7 ans, 64 ^{1/2} k (62 k), P Lenogue (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	-
		Le Sacre Coeur GER , h, 7 ans, 66 k, Ecurie Cerdeval (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	-
1653		Ash Cloud , f, 9 ans, 64 k, P Azzopardi (<i>S Marechal</i>), P Azzopardi	-
1303		Mayberry , f, 6 ans, 69 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	arr

14 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 800 €
Eng. sup. : *Gigilmatto IRE*
1,5 long, 1 long, 1/2 long 3/4, 3/4 long, 6,5 long, 3 long, 3/4 long, 1,5 long, 4 long.
9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €

Primes aux éleveurs :
1 485 € Gestut Rietberg, prime non attribuée.
726 € Franck Bozo, Mme Paul Bozo, Mlle Marie-Christine Bozo.
429 € Mme Barbara Moser, Mikael Zaccour.
297 € Philip Mahler.
165 € Mme Valérie Rouillere, Pierre-Hugues Henry, Mlle Jade Henry.
115 € Bjarne Minde, prime non attribuée.
82 € Mme Joelle Ventre, Didier Louis.

Temps total : 05'01"55

Le jockey Antoine COUPU s'étant accidenté dans le Prix Vallon des Auffes et n'étant pas autorisé à se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre INCUNABLE par le jockey Florent BAYLE.

MAURE-DE-BRETAGNE

01 33 336

Dimanche 2 décembre 2018

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Philippe SOUCHAUD - Michel CARRIER - Yannick BURBAN - Michel RAFFEGEAU

2008	⁴²⁸⁹	PRIX DE LA GACILLY (Steeple-Chase)	3.800 m
------	-----------------	--	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1925		Lady Horse , f, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Lady Cassandre (Smadoun), 67 k, Mme Barbara Menuet (<i>Y Kondoki</i>), W Menuet (s)	1
1924	⁴	Eho Bebe , h, b, 4 ans, par Della Francesca USA et Solene Des Landes (Polish Summer GB), 67 k (64 k), Jerome Gendry (<i>B Moreaux</i>), J Gendry	2
1806		Saint Gaspard , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 68 k, Mme Dominique Aigueperse (<i>JC Gagnon</i>), Mme M Le Gall	3
1771		Queensca , f, bf, 4 ans, par Maresca Sorrento et Queen's Pier (King's Theatre IRE), 66 k, Geoffrey Dumont (<i>A Lotout</i>), G Dumont	4
1938		Carioca Du Wal , f, bf, 4 ans, par Blue Bresil et Waldouma (Ajdayt USA), 65 k (61 k), Marion (s) (<i>M Guilleux</i>), J Marion (s)	5
1966		Vif Du Vaududon , h, 4 ans, 67 k (64 k), D Cadot (s) (<i>A Rousse</i>), D Cadot (s)	6
1925	⁴	Mister Folois , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), J Follain (<i>A Desvaux</i>), J Follain	7
1666		Princesse Glwa , f, 4 ans, 66 k (63 k), JP Nicolas (<i>D Thomas</i>), JP Nicolas	8
		Elut , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Bred To Win Sc (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	arr
1616		Etoile Rodino , f, 4 ans, (AQ), 65 k (62 k), J Follain (<i>K Carpentier</i>), J Follain	arr

10 partants ; 31 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 561 €
Eng. sup. : *Carioca Du Wal*
Cas force maj. : *Espoir Mome*.
Certif. vétérinaire : *Mister Speed*.
8 long, 9 long, 2 long, 13 long, 17 long, 11 long, 8,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Raymond David.
468 € Bernard Bezier.
273 € Jean-Louis Guerin.
185 € Andre-Marcel Pommerai.
87 € Earl de la Belle Aumone.

Temps total : 04'40"15

Le cheval ESPOIR MOME monté par A. LE CLERC a été mis non partant par les commissaires à la suite d'une première chute à la haie d'essai, et une seconde ensuite avec retournement complet.

2009	⁴²⁹⁰	PRIX DE LA BATAILLE (Steeple-Chase)	4.200 m
------	-----------------	---	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1933	³	Gus De Gene , h, bc, 5 ans, par Bachir IRE et Irise De Gene (Blushing Flame USA), 68 k (65 k), Eric Bietola (<i>A Auchere</i>), N Paysan	1
441		Diablo City , h, np, 5 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Mag City [Marchand De Sable (USA)], 67 k, Fabrice Derval (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	2
1890		Mister Survivor , h, nm, 5 ans, par Balko et Dominelle (Pinmix), 67 k, Ecurie Pegase (<i>Y Kondoki</i>), R Chatel (s)	3
1771	²	Dream Folie , f, ab, 5 ans, (AQ), par Valanour IRE et Harmony (Lute Antique), 67 k (67 ^{1/2} k), Jerome Follain (<i>A Desvaux</i>), J Follain	4
1928	⁴	Tulipe De Bellouet , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet (Kalmoss), 70 k (67 k), Alain-Albert Neveu (<i>P Moreau</i>), W Menuet (s)	5
1970	⁵	Dancer Smart , h, 5 ans, 67 k (64 k), P Lesoif (<i>B Lemor</i>), P Chevallard	6
1920		Get Up , h, 5 ans, 67 k (64 k), XL Le Stang (<i>J Hallet</i>), XL Le Stang	7
1970	⁴	Djin De La Roque , h, 5 ans, 74 k (71 k), J Zuliani (<i>M Guilleux</i>), J Zuliani	8
1903	³	Lingot , h, 5 ans, 68 k (65 k), ⊗, PE Guerin (<i>B Moreaux</i>), PE Guerin	9
1903		Kimo Royal , h, 5 ans, 75 k (72 k), J Uzel (<i>K Carpentier</i>), T Poche	10
1880		Sitting Bull , h, 5 ans, 67 k (64 k), D Lefrant (<i>X Le Fort</i>), D Lefrant	arr
1923		Dandy De Foj , h, 5 ans, (AQ), 67 k (64 k), JC Obellianne (<i>D Thomas</i>), JC Obellianne	arr
1810	⁵	Demoisellekerquiou , f, 5 ans, (AQ), 65 k, ⊗, O Briand (<i>Mr B Le Clerc</i>), O Briand	arr

13 partants ; 34 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 317 €
Sans motif : *Domina D'Oroux*.
Sans jockey : *Lutin D'Audouville*.
6,5 long, 2,5 long, 13 long, tête, 2 long, 14 long, 3,5 long, 30 long, 6,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Gabriel Descours.
468 € Jean-Andre Quesny.
273 € Ecurie Pegase, Mme Audrey Santucci Allix.
185 € Christian Cannesson.
87 € Alain-Albert Neveu, Paul Maussion.

Temps total : 05'39"85
Le cheval LUTIN D'AUDOUVILLE a été déclaré non partant, le jockey Aurélien ROUSSE n'ayant pu se mettre en selle.

2010	⁴²⁹¹	PRIX DU TELETHON (Steeple-Chase. - A réclamer)	4.200 m
------	-----------------	--	---------

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1902		Big Turtie , f, bf, 6 ans, par Buck's Boum et Creme Veloutée (IRE) (Law Society USA), 66 k, (6.000), ⊗, Jean Michel (<i>JC Gagnon</i>), J Planque (s)	1
1902	⁴	Sacha Green , h, gr, 5 ans, par Barastraight (GB) et Sara Rose (Visionary), 73 k (70 k), (9.000), ⊗, Charles Chevreux (<i>P Moreau</i>), W Menuet (s)	2
1902		Ahelia , f, bf, 8 ans, par My Risk et Bleu D'Azur [Lost World (IRE)], 66 k (65 k), (6.000), Rene Petit (<i>A Auchere</i>), XL Le Stang	3
1983		Cash Game , h, b, 6 ans, (AQ), par Nidor et Fastelne (Start Fast), 68 k, (6.000), Anthony Subileau (<i>A Lotout</i>), A Subileau	4
1782		Krack D'Ici , h, b, 6 ans, par Laverock IRE et Ladykish (Comte Du Bourg), 68 k, (6.000), ⊗, Mlle Françoise Busson (<i>Mr B Le Clerc</i>), A Le Clerc (s)	5
1902		Call Hector , h, 7 ans, 72 k (69 k), (10.000), JV Chaignon (<i>A Brunetti</i>), Gil Chaignon	6

1902 Camille De Guye, f, 6 ans, (AQ), 68 k (65 k), (8.000), JG Le Courtois (*A Lelievre*), JG Le Courtois 7
1663 Blue Pretender, h, 10 ans, 72 k, (8.000), J Follain (*A Desvaux*), J Follain 8
1715 Frosty Lake, h, 5 ans, 74 k (70 k), (10.000), ⊗, J Marion (s) (*M Guilleux*), J Marion (s) 9
1926 Alcinger, h, 6 ans, 70 k, (6.000), D Huyck (*Mr F Tett*), PJ Fertillet 10
1971⁵ Sir Gemmois, h, 7 ans, 70 k (67 k), (8.000), T Poche (*K Carpentier*), T Poche arr
1926 Jardin D'Erevan, h, 9 ans, 69 k, (7.000), ⊗, Y Le Courtois (*Y Kondokij*), Y Le Courtois arr
1920 Circe Du Lin, f, 6 ans, 67 k (64 k), (7.000), JP Trinquier (*D Thomas*), JP Trinquier arr
 13 partants ; 41 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 581 €
 Eng. sup. : *Alcinger*
 Sans motif : *Badoudal*.
 10 long.
 4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €
 Primes aux éleveurs :
 720 € Daniel Korniak, Mme Christelle Rouchvarger.
 360 € Charles Chevreux.
 210 € Suc. Raymond Cletienne.
 142 € Fabien Le Bras, Suc. Noel Lemeé.
 67 € Marcel Benavides, Franck Benavides.
Big Turtie, réclamée 6.990,00 € par son propriétaire.
 Temps total : 05'36''19

2011⁴²⁹² PRIX TEISSEIRE 4.200 m
 (Steeple-Chase. - Handicap de catégorie. - Cavalières et Gentlemen-riders)
 13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54k.
 Pour Gentlemen-riders et Cavalières.
 Référence : +18.

1926² Barleda, f, b, 7 ans, (AQ), par Silver Cross et Princesse Garuda (Garuda IRE), 70 k, Gabriel Garreau (*Mr G Viel*), L Viel (s) 1
1971² Menu Menthol, h, b, 6 ans, par Nickname et Synera (Synefos USA), 70 k, Jean-Victor Chaignon (*Mr P Lotout*), Gil Chaignon 2
1881 Vanope, f, b, 9 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nefta (Epervier Bleu GB), 69 k, Philippe Nicolas (*Mr C Riou*), PH Nicolas 3
1923 Dixit Du Granit, h, b, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Reine Du Granit (Video Rock), 70 k, Pierre-Olivier Robert (*Mr S Maussion*), J Marion (s) 4
1902⁵ Channel Baie, f, b, 6 ans, par Crillon et Jade Rheinberg GER (Platini GER), 70 k, Joel-Jean Hamon (*Mr F Tett*), Y Fertillet (s) 5
1811² Saintlor, h, 9 ans, 72 k, A Le Clerc (s) (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 6
Grand Vertige, h, 6 ans, 69 k, ⊗, T Cailleateau (*Mr R Lemiere*), T Cailleateau arr
1812 Coup Franc, h, 6 ans, (AQ), 70 k (68 k), J Planque (s) (*Mlle C Prichard*), J Planque (s) tbé
 8 partants ; 52 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 664 €
 Sans motif : *Sulfite*.
 nez, 7 long, 9,5 long, 12 long, loin.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
 Primes aux éleveurs :
 936 € Suc. Gabriel Garreau.
 468 € Suc. Raymond Cletienne.
 273 € Haras de la Rousselière Scea.
 185 € Pierre-Olivier Robert.
 87 € Andre-Jean Belloir, Fertillet (s), Joel-Jean Hamon.
 Temps total : 05'42''26
 Le cheval CINQ SOU D'OR a été déclaré non partant, aucun de gentleman n'étant disponible pour le remplacer.

SEICHES-SUR-LE-LOIR

0240 336

Dimanche 2 décembre 2018

Commissaires de courses : Frédéric GUILLON - jerome HERISSON
 - Thierry BOUGON - Emilie ADRION-GUESNEAU

2012⁴³⁵⁹ PRIX DE BREE 4.200 m
 (Steeple-Chase. - A réclamer)
 10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux, ayant cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1824 Crecy Wind, h, b, 6 ans, (AQ), par Racinger et Ola Wind (Myrakalu), 72 k (69 k), (10.000), David Berra (*E Metivier*), D Berra 1
1245 Delir Absolu, h, b, 5 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Itiga (Djarvis), 72 k (71 k), (8.000), Scea des Collines (*A Orain*), E Riou 2
1971 Centenys, h, gr, 6 ans, par Centennial IRE et Faline Du Rocher (Red Paradise IRE), 68 k (65 k), (6.000), Daniel Lenfant (*T Blainville*), D Lenfant 3
Baldian, h, gr, 11 ans, par Balleroy (USA) et Diane De Change (Seurat IRE), 68 k, (6.000), Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 4
1983 Good Prince GER, h, np, 9 ans, par Desert Prince IRE et Good Harmony GB (King's Best USA), 72 k, (8.000), Andre Bocquet (*MA Dragon*), S Foucher 5
1902 Bonheur De Grain, h, 7 ans, (AQ), 70 k, (6.000), N Lefebvre (*C Lefebvre*), N Lefebvre 6
1902 Dom Valcour, h, 9 ans, 68 k (65 k), (6.000), P Le Corre (*A Baudoin-Boin*), S Gouyette 7
1899 Kap De Romay, h, 6 ans, 68 k (64 k), (6.000), D Josset (*T Vabois*), E Leray (s) 8
1910 Daguet D'Oudairies, h, 5 ans, (AQ), 71 k, (7.000), Mlle A Le Bastard (*D Delalande*), ART Adeline de Boisbrunet arr
1971 Epalo Blue, h, 8 ans, 70 k, (8.000), Scea des Collines (*O Jouin*), E Riou arr
1089 Catri De Sienne, h, 6 ans, (AQ), 68 k (65 k), (6.000), D Lenfant (*T Vodrazka*), D Lenfant arr
1928 Lulu A Lome, f, 5 ans, 66 k, (6.000), J Jouin (*D Gallon*), J Jouin r.p
 12 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 239 €
 Eng. sup. : *Dom Valcour*
 Chev. retir. : *Malin De Beauvais*.
 14 long, 1/2 long 3/4, 3 long, 3 long, 13 long, 19 long, 17 long.
 4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €
 Primes aux éleveurs :
 720 € Michel Peltier, Mme Michel Peltier.
 360 € Jacques Cherel.
 210 € Daniel Lenfant.
 67 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
Crecy Wind, réclaté 11.110,00 € par son propriétaire.

2013⁴³⁶¹ PRIX DU COUVENT 4.800 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, ayant couru en steeple-chase, cette année et les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et 3.000 l'année dernière.

1932¹ Elevee Pour Gagner, f, bf, 4 ans, (AQ), par Tirwanako et Noisillette (Dadarissime), 69 k, Mise de Tracy (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
1935² Telegenie, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Sigune Pierji (Sleeping Car), 70 k, Mlle Elisabeth Boin (*A Baudoin-Boin*), JC Baudoin 2
1935 Royale Spirit, f, b, 5 ans, par Spirit One et Little Royale [Poliglote (GB)], 70 k, Eric Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier 3
1935³ Marina Grise, f, gr, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Mappa (Linamix), 70 k, Christian Gicqueau (*R Le Stang*), C Gicqueau 4
183⁴ Encore Plus, f, gr, 4 ans, (AQ), par Spirit One et Ni Plus Ni Moins (Kadalko), 66 k, Jean-Pierre Vallee-Lambert (*O Jouin*), P Journiac 5
1932⁴ Littlemissdynamite GB, f, 5 ans, 68 k, R Stanley (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 6
1935⁴ Monsieur Cannibale, h, 5 ans, 69 k, N Lefebvre (*C Lefebvre*), N Lefebvre 7
1807 Djac De Larchamp, h, 5 ans, 73 k (72 k), F Hayeres (s) (*A Orain*), F Hayeres (s) arr
1935 Stormy Angel, h, 5 ans, 72 k, J Bigot (*T Vodrazka*), J Bigot arr
1924 Esperance De Plomb, f, 4 ans, 65 k, J Follain (*C Hermaize*), J Follain arr
1935¹ Dadifete, f, 5 ans, (AQ), 73 k, Mme AS Bernier (*D Delalande*), D Bernier tbé
1932 Donne Moi Envie, f, 5 ans, 69 k, T Boivin (*L Solignac*), T Boivin tbé
 12 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 145 €
 Chev. retir. : *Gris Minois Aa*.
 encolure, 5,5 long, 10 long, 18 long, loin, loin.
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
 Primes aux éleveurs :
 864 € Mise de Tracy.
 432 € Mme Celine Sirven-Gualde.
 252 € Hubert Langot, Mme Elisabeth Langot.
 171 € Laurent Kling, Alain Dambrines.
 81 € Pascal Journiac, Haras de Saint-Voir.

2014 4360 **PRIX DU CONSEIL GENERAL - PRIX CHRISTIAN MARTIN** 5.200 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru en steeple-chase, cette année. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 8.000 l'année dernière.

(Passage de route)

- 1896 1 **Vivamar**, h, af, 9 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Noblemare (Lesotho USA), 72 k (68 k), Leray (s) (*T Vabois*), E Leray (s) 1
- 1971 **Christo Du Reponet**, f, np, 6 ans, (AQ), par Kap Rock et Orphee Du Moulin (Sleeping Car), 66 k, Jean-Eudes Argouarc'H (*T Vodrazka*), ART Adeline de Boisbrunet 2
- 1921 **Charmyra**, f, gr, 6 ans, par Protektor GER et Myragentry (Myrakalu), 73 k, ⊗, Mme Anne-Sophie Bernier (*D Delalande*), D Bernier 3
- 1808 1 **Videpoche**, h, gr, 9 ans, (CS), par Nidor et Quadina (Baroud D'Honneur), 72 k (68 k), David Lumet (*Mlle C Lequier*), E Leray (s) 4
- 1936 2 **Tuticolle**, h, af, 11 ans, (AQ), par East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue (Quitte Et Passe), 70 k, ⊗, Sylvain Dory (*Mr LP Dory*), S Dory 5
- 1884 2 **Craftwelle**, f, 6 ans, (AQ), 67 k, Mme I de Saint Anhost (*MA Dragon*), Mlle S Duchesnay 6
- 1936 3 **Darling Collonges**, f, 5 ans, (AQ), 70 k (67 k), J Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s) 7
- 1792 **Ray Of Light**, h, 13 ans, (SF), 70 k, J Bigot (*O Jouin*), J Bigot arr
- 1788 **Bakero Du Mesnil**, h, 8 ans, 70 k, Mme MC Chambron (*E Bureller*), Mlle S Duchesnay arr
- 1936 **Azur Du Sap**, f, 8 ans, (AQ), 68 k, Mme E Vibert (*A Baudoin-Boin*), Mme E Vibert arr
- 1899 **Sparkie**, h, 8 ans, 67 k, P Le Bastard (*J Lebrun*), E d' Andigne arr
- 1936 **Amateur Gemmois**, h, 8 ans, 67 k, S Dory (*C Lefebvre*), S Dory tbé

12 partants ; 28 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 338 €

2,5 long, 3,5 long, 16 long, 3/4 long, 7 long, nez.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
648 € Daniel Jannet.
378 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.
256 € David Lumet.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner la chute du hongre AMATEUR GEMMOIS sur le plat ; celui ci a glissé sans aucune faute d'un autre concurrent, pas de gêne constatée.

CAGNES-SUR-MER

0604 337

Lundi 3 décembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Didier MAYOUX - Jean-Michel COSTAMAGNA - Pierre SIGAUD - Christophe RIOM

2015 4719 **PRIX UCELLO II** 3.800 m
(Steeple-Chase)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

- 1907 3 **Fou Du Bresil**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Belle Attente (Cadoudal), 69 k (65 k), Fouin (s) (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 1
- 1851 2 **Sagaline**, f, ab, 3 ans, par Vision D'Etat et Saga De Senam (Saint Des Saints), 68 k, Jacques Detre (*T Gueguen*), F Nicolle 2
- 1128 **La Mandragola**, f, al, 3 ans, par Planteur (IRE) et Lady Sadowa GB (Nayef USA), 65 k, Mlle Birgit Regele (*D Mescam*), FM Cottin (s) 3
- 1909 1 **Brazil De L'Orme**, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Lolita De L'Orme (Subliminal), 67 k, Ecurie Michel Doineau (*M Regairaz*), PJ Fertillet 4
- 1952 **Montepertuso**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Amalfitana (Pistolet Bleu IRE), 67 k (64 k), Andre Incurvaja (*M Lefebvre*), P Lenogue 5
- 1361 4 **Pariso**, h, 3 ans, 67 k, R Tabart (*H Tabet*), F Nicolle 6
- 1973 **Arin**, f, 3 ans, 65 k, H De Waele (*A Lecordier*), P Lenogue 7
- 1891 3 **Fameck**, h, 3 ans, (AQ), 67 k, PJ Fertillet (*C Couillaud*), PJ Fertillet arr

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 471 €

3/4 long, 4,5 long, 8 long, 8 long, 5,5 long, 18 long.

17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :

2 592 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
1 296 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
756 € Haras du Grand Lys, Scuderia Micolò Snc.
513 € Mme Martine Gaubert-Peter.
243 € Frederic Bianco.

Temps total : 04'45"43

2016 4822 **PRIX DU VERCORS** 3.300 m
(Haies. - Mâles et Hongres)
Peloton A

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- Bowler Hat GB**, h, b, 3 ans, par Helmet AUS et Fatima's Gift GB (Dalakhani IRE), 68 k, Ecurie Club des Etoiles (*B Meme*), Butel & Beaunez (s) 1
- Masterstorm**, h, b, 3 ans, par Masterstroke USA et Aznavour GER (Lagunas GB), 68 k, Arnaud-Alain Ameline (*J Charron*), L Viel (s) 2
- Baraclaas**, h, b, 3 ans, par Barastraight (GB) et Turga De La Tour (Turgeon USA), 66 k, Mme Magalen Bryant (*L Phillipperon*), Y Fouin (s) 3
- Chuck Bass**, h, b, 3 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance (Goldneyev USA), 68 k, Mlle Sarah Lellouche (*B Gelhay*), M Pitart 4
- Fantasio**, h, al, 3 ans, par High Rock (IRE) et Louve De Siberie (Vettoni IRE), 66 k, Julien Merienne (*C Couillaud*), PJ Fertillet 5
- Frizzante Azeen**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Scea Ecurie Jc. Laisis (*M Regairaz*), PJ Fertillet 6
- Best Sholo (FR)**, h, 3 ans, 66 k, ⊗, Mme A Piault (*J Tabary*), FM Cottin (s) 7
- Measure Of A Day**, m, 3 ans, 68 k, B Bimoz (*K Herzog*), M Pimbonnet 8
- Semeur**, h, 3 ans, 68 k, P Boulard (*E Chazelle*), R Chotard arr
- Hayato**, h, 3 ans, 68 k, PR Nicolas (*M Lefebvre*), E Caroux arr
- House Boy**, h, 3 ans, 66 k, P Lenogue (*S Pechaire*), P Lenogue arr

11 partants ; 18 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 676 €

Sans motif : *Hoquilebo*.

12 long, 2 long, 3/4 long, 1,5 long, 7 long, 1,5 long, 20 long.

15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Martin Percival, prime non attribuée.
1 188 € Rolf Siepmann.
693 € Mlle Ingrid Desagnat.
470 € Elie Lellouche, Mlle Sarah Lellouche.
222 € Olivier Bidet, Julien Merienne.

Temps total : 04'05"44

2017 14822 **PRIX DU VERCORS** 3.300 m
(Haies. - Mâles et Hongres)
Peloton B

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- Baie Boy**, h, b, 3 ans, par Crillon et Bring It Back (Wathik USA), 66 k, Pierre Guiton (*T Beaurain*), Y Fertillet (s) 1
- Zanfaro**, h, gr, 3 ans, par Kendargent et Zamfara GB (Azamour IRE), 68 k, Philippe Lorain (*J Claudic*), S Foucher 2
- Penpal**, h, al, 3 ans, par Muhtathir GB et Penkinella (Pennekamp USA), 66 k, Mme Magalen Bryant (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 3
- Fleuve D'Ajonc**, h, b, 3 ans, par No Risk At All et Fleur D'Ajonc (April Night), 66 k, Mme Caroline Namuroy (*B Claudic*), Y Fouin (s) 4
- Ibn Medecis**, h, b, 3 ans, par Medecis (GB) et Soft Gold USA (Gulch USA), 68 k, Boutin (s) (*B Gelhay*), M Pitart 5
- Kenbay**, m, 3 ans, 68 k, E Moussion (*A Merienne*), Y Fouin (s) 6
- Lanquetot**, m, 3 ans, 68 k, ⊗, Ecurie Sagara (*A Lecordier*), P Lenogue 7
- Silver D'Argent**, h, 3 ans, 68 k, B Bitoun (*D Ubeda*), Y Fouin (s) arr
- Look Daddy**, h, 3 ans, 66 k, L Baudron (s) (*E Chazelle*), L Baudron (s) arr
- Paris D'Auteuil**, h, 3 ans, 66 k, P Lenogue (*M Lefebvre*), P Lenogue arr
- Sault**, m, 3 ans, 68 k, M Cousin (*J Charron*), L Viel (s) tbé

11 partants ; 11 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

13 long, 1 long, 6 long, 1,5 long, 20 long, tête.

15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Andre-Jean Belloir.

1 188 € Guy Pariente Holding.

693 € Mme Magalen Bryant, David Georges Powell.

470 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

222 € Mlle Françoise Perree.

Temps total : 04'06''55

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Dylan UBEDA sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre SILVER D'ARGENT après le saut de la première haie.

L'intéressé a déclaré que le dit hongre s'était accidenté seul, sans que cela ne soit dû à l'irrégularité de l'un des concurrents et qu'il l'avait de ce fait arrêté. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2018 4720 PRIX DU GENERAL DU CORAIL 3.800 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 11.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1765 1 **Zarisk**, h, bf, 4 ans, par No Risk At All et Zanatiya (Sinndar IRE), 72 k (69 k), (19.000), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) 11979 **Tribalion**, h, np, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Trice (Highest Honor), 71 k (67 k), (17.000), Patrick Drioton (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 21669 **Kapsize**, h, b, 4 ans, par Kappgarde et Loin De Moi (Loup Solitaire USA), 69 k (65 k), (13.000), ♂, Colm Donlon (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 31893 **Colpo Di Stato**, h, b, 4 ans, par Stormy River et Colpo Di Cuore (IRE) (Zamindar USA), 68 k (65 k), (11.000), ♂, Gourraud (s) (*C Smeulders*), Y Gourraud (s) 41875 7 **Jarnac De Ray**, h, gr, 4 ans, par Near Honor GER et Kermeline (Le Balafre), 68 k (67 k), (11.000), David Windrif (*B Meme*), D Windrif 51070 2 **El Pampa King**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (11.000), Ecurie de la Colmine (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet 61858 1 **Saint Tropez**, h, 4 ans, 69 k (66 k), (13.000), Mme H Devin (*F Garnier*), F Nicolle 71781 **Editorial**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), JR Breton (*JB Breton*), JR Breton arr1644 **Emil Di Milo**, h, 4 ans, (AQ), 68 k (65 k), (11.000), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) tbé

9 partants ; 21 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 268 €

2,5 long, 3 long, 1/2 long, 2 long, 1 long, 5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Scpa Fertilia.

648 € Ecurie Haras D'Elbe Earl.

378 € Fabrice Simon.

256 € S.c.e.a Domaine de L'Argos.

121 € Mme Yvette Godefroy.

Zarisk, réclamé 22.722,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'53''12

Le jockey Antoine COUPU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EL PAMPA KING par le jockey Noel William O'DRISCOLL.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Flavien GARNIER sur la performance du hongre SAINT TROPEZ, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que le dit hongre avait très mal sauté durant tout le parcours et que le terrain collant ne lui avait pas convenu, ajoutant par ailleurs, que le dit hongre n'était pas très régulier dans ses performances.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Aymeric LELIEVRE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3ème infraction - 7 coups).

2019 4717 PRIX LOUIS BERNUS 4.000 m

(Haies)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 14.000 cette année et par 30.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

23 2 **Normandy Invasion**, h, gr, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Like It Is (Kendor), 68 k, Alain Icard (*M Regairaz*), PJ Fertillet 11803 **Drole D'Idée**, f, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Place Au Soleil (Tremolino USA), 69 k, Haras de Saint-Voir (*J Charron*), GAB Leenders 21804 6 **My Maj**, h, al, 9 ans, par Majorien (GB) et Janemarie (Cricket Ball USA), 72 k (70 k), Manuel Arias (*Mlle N Desoutter*), Y Fouin (s) 31661 4 **Lovely Vallee**, f, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Medjai (Kendor), 68 k, Viel (s) (*A Pageot*), L Viel (s) 41832 **Intrinsèque**, h, b, 6 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 70 k, Ecurie Azur Racing (*T Beaurain*), Y Fertillet (s) 51913 **Achour**, h, 7 ans, 72 k, ♂, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 6971 3 **Un Comedien**, h, 5 ans, 68 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Philipperon*), ROB Collet (s) tbé1791 2 **Spiderman (FR)**, h, 5 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (*J Claudic*), S Foucher tbé

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 792 €

5,5 long, 3 long, 4,5 long, 7,5 long, 20 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Mme Elisabeth Vidal, Cesare Sirletti.

1 440 € Haras de Saint-Voir.

840 € Ecurie du Karabe-Maj Earl.

570 € Olivier Tricot.

270 € Boutin (s).

Temps total : 04'53''96

2020 4715 PRIX DU COL D'ALLOS 3.500 m

(Haies)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000.

1896 5 **Coogee Bay**, f, al, 3 ans, par George Vancouver USA et Miss Cotta USA (Dynaformer USA), 66 k, Baudron (s) (*E Chazelle*), L Baudron (s) 11955 5 **Hinou Des Hazards**, f, np, 3 ans, par Legolas JPN et Hasquine (Saint Preuil), 68 k (66 k), Jacky Capelli (*N Gauffenic*), D Windrif 21909 2 **Saaluste**, h, b, 3 ans, par No Risk At All et Saalewuste GER (Next Desert IRE), 68 k (65 k), Hubert De Waele (*M Lefebvre*), P Lenogue 31879 1 **Risky Star**, f, al, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Risky Nizzy GB (Cape Cross IRE), 70 k (66 k), Mathieu Pitart (*J Coyer*), M Pitart 41855 5 **Fanfan Des Brieres**, f, gr, 3 ans, par Cima De Triomphe IRE et Union Des Brieres (Canyon Creek IRE), 70 k, Philippe Lorain (*J Claudic*), S Foucher 51882 1 **Sanamixe**, f, 3 ans, 66 k, Earl Haras de L'Hotellerie (*F Garnier*), F Nicolle 61707 **Hotspot Hotspot**, f, 3 ans, 68 k, JPJ Dubois (*L Philipperon*), R Chotard 71692 1 **Iskandar (IRE)**, m, 3 ans, 68 k, Mme MG Boudot (*J Plouganou*), M Seror (s) arr1896 **Vertical Adele**, f, 3 ans, 66 k (63 k), Ecurie Alexanian (*C Smeulders*), E Lyon arr1543 **Hello Princess**, f, 3 ans, 66 k (65 k), JPH Dubois (*A Merienne*), L Baudron (s) tbé

10 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 102 €

Eng. sup. : *Vertical Adele*Sans motif : *Nooreva*.

courte encolure, encolure, tête, 2 long, 18 long, 20 long.

15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Baudron (s).

1 188 € Mme Nicole Dambrine-Capelli, Mme Sandra Capelli, Mme Aurore Capelli.

693 € Mlle Alexandrine Berger.

470 € Ecurie Haras de Quetieville.

222 € Eric Saily, Le Thenney S.a..

Temps total : 04'16''86

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Jonathan PLOUGANOU sur la performance du poulain ISKANDAR (IRE), arrêté à l'entrée de la ligne d'arrivée.

L'intéressé a déclaré que le dit poulain avait été contracté durant tout le parcours et n'avait pas respiré convenablement, ce dernier n'ayant plus de ressource dès le dernier tournant, il l'avait de ce fait arrêté.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2021 4718 PRIX LE BOUIF 4.000 m

(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1913	Lamigo , h, gr, 10 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 73 k (69 k), (19.000), Passion Racing Club (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	1
1773	Indianeyev , h, b, 9 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 69 k (66 k), (11.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallee (<i>J Claudic</i>), S Foucher	2
1832	He Loves Me , h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 70 k (67 k), (13.000), Pierre J. Fertillet (<i>J Coyer</i>), PJ Fertillet	3
1232	Cross Way (IRE) , h, b, 7 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 72 k (69 k), (13.000), Mme France Fertillet (<i>N.W O'Driscoll</i>), PJ Fertillet	4
1747	Bleu De Pail , h, bf, 7 ans, (AQ), par Blue Bresil et Huronne (Useful), 72 k (68 k), (17.000), Jean-Raymond Breton (<i>JB Breton</i>), JR Breton	5
1791	Buen Star , h, 5 ans, 69 k (66 k), (11.000), Mme C Metayer (<i>M Viel</i>), Y Fertillet (s)	6
1859	Rare Boy , h, 5 ans, 68 k, (9.000), U Wolf (<i>K Herzog</i>), M Pitart	7
1947	Doctor Jivago , h, 5 ans, (AQ), 71 k (67 k), (15.000), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	8
1847	Chapeau Rouge , h, 5 ans, 70 k (67 k), (9.000), P Ponsot (<i>F Bayle</i>), Y Fouin (s)	9
1983	Insoumis , h, 6 ans, 69 k, (11.000), H Bourdeau (<i>C Couillaud</i>), arr Y Fertillet (s)	
1847	Lions Hill GER , h, 5 ans, 69 k, (11.000), L Thomas (<i>E Chazelle</i>), JY Artu (s)	arr
	Why Wait , f, 6 ans, 67 k (66 k), (11.000), JY Artu (s) (<i>N Gauffenic</i>), JY Artu (s)	arr
1686	Liasking , f, 5 ans, 66 k (65 k), (9.000), Ecurie de la Verte Vallee (<i>B Meme</i>), S Foucher	arr
1983	Dollar King GER , h, 9 ans, 69 k (66 k), (11.000), ♂, Y Charier (<i>P Dibatista</i>), Y Fertillet (s)	tbé
14 partants ; 23 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 183 €		
encolure, 7,5 long, 5 long, 1,5 long, 12 long, 9,5 long, 3/4 long, 30 long.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		
Primes aux éleveurs :		
648 € Klawervlei Stud.		
378 € Suc. Claude Cohen.		
256 € Malcolm Parrish.		
121 € Jean-Raymond Breton, Mlle Fanny Breton, Jean-Baptiste Breton.		
Indianeyev , réclamé 12.603,00 € par son propriétaire.		
Cross Way (IRE) , réclamé 13.800,00 € par son propriétaire.		
He Loves Me , réclamé 15.830,00 € par son propriétaire.		
Lamigo , réclamé 20.015,00 € par son propriétaire.		
<i>Temps total</i> : 05'01''62		
Le jockey Antoine COUPU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HE LOVES ME par le jockey Julien COYER.		
Le jockey Adrien MERIENNE s'étant accidenté dans le Prix du Col d'Allos et n'étant pas autorisé à se remettre en selle, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument LIASKING par le jockey Baptiste MEME.		
2022	PRIX HYERES III (Steeple-Chase. - Handicap)	3.800 m
35 000 € (15 750, 7 700, 4 550, 3 150, 1 750, 1 225, 875) - dotation France Galop.		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.		
La référence applicable dans ce handicap sera + 10.		
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.		
Référence : +10.		
1832	Rasango , h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 68 k, Gerard Augustin-Normand (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	1
1913	Vendelogne , f, al, 7 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE (Soviet Star USA), 64 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	2
1835	Irakien , h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 64 k, ♂, Ecurie Michel Doineau (<i>M Regairaz</i>), PJ Fertillet	3
1846	Buck's Bank , h, b, 10 ans, par Trempolino USA et Buck's [Le Glorieux (GB)], 73 k (69 k), ♂, Henri Poulat (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	4
1931	Colonel D'Aumont , h, gf, 6 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 68 k, Ecurie du Levant Sarl (<i>B Gelhay</i>), M Cesandri (s)	5
1816	Another Star , h, b, 8 ans, par Voix Du Nord et Koromandel (Numerous USA), 69 k (67 k), Mme Dany Chabrier (<i>M Camus</i>), A Boisbrunet (s)	6
1046	Cottin Madrik , h, b, 6 ans, par Irish Wells et Galanthe (Mansonnien), 62 k, Nicolas Canteloup (<i>B Meme</i>), N Canteloup	7
1985	Uno Baie , h, 10 ans, (AQ), 63 k (62 k), Y Fertillet (s) (<i>P Dibatista</i>), Y Fertillet (s)	8
1864	Beaumar , h, 7 ans, (AQ), 63 k (62 k), C Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	9
1857	Jani Perse , h, 6 ans, 62 k, A Incurvaja (<i>S Pechaire</i>), P Lenogue	10
1656	Daddy Banbou , h, 5 ans, 68 k, J Studd (<i>J Charron</i>), GAB Leenders	-

1755	Parron , h, 7 ans, 68 k, D Huyck (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	arr
12 partants ; 40 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 165 €		
3 long, 1/2 long 3/4, 3/4 long, courte tête, 4 long, 3 long, 1/2 long, 1 long, 20 long.		
15 750 € - 7 700 € - 4 550 € - 3 150 € - 1 750 € - 1 225 € - 875 €		
Primes aux éleveurs :		
2 362 € Earl Haras du Camp Benard.		
1 155 € Bernard Salvat.		
682 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegue.		
262 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier.		
183 € Maurice Chabrier.		
131 € Emmanuel-Julien Leclerc, Francois-Marie Cottin.		
<i>Temps total</i> : 04'48''98		
Le jockey Antoine COUPU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre UNO BAIE par le jockey Paul DI BATISTA.		
A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Nicolas GAUFFENIC sur la performance du hongre BEAUMAR, arrivé non-placé.		
L'intéressé a déclaré que le train de la course avait été assez lent durant le premier tour de piste et qu'il s'était vite retrouvé pris de vitesse dès le deuxième tour, ce dernier préférant des courses très rythmées pour qu'il puisse finir sa course sur les chevaux qui faiblissent devant lui.		
Les Commissaires ont enregistré ces explications.		

2023	PRIX ALVARADO (Haies)	3.500 m
33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 16.500. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.		
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.		
1522	Tyzeff , h, af, 4 ans, par Fuisse et Helguera (Hamas IRE), 71 k, Patrice Goulard (<i>J Charron</i>), GAB Leenders	1
1748	Matriark , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Trofee Dore (Country Reel USA), 72 k (68 k), Mme Geraldine Reille-Villedéy (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	2
1814	Eliglote Ville , f, bf, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Jadoudy Ville (Cadoudal), 69 k (65 k), Edouard Poumaillou (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	3
	Epson Baie , h, al, 4 ans, par Pistolero (IRE) et Taniouchka (Astarabad USA), 67 k, Stephane Huteau (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	4
1872	Eden Du Seuil , h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Marie Du Seuil (Video Rock), 69 k, Mme Marc Boudot (<i>L Phillipperon</i>), M Seror (s)	5
1822	Vision D'Anjou , f, 4 ans, 69 k (65 k), A Vandenhove (<i>A Pageot</i>), L Viel (s)	6
1337	Okman Des Mottes , h, 4 ans, 67 k (64 k), P Lenogue (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	7
1849	La Valita , f, 4 ans, 67 k, E Krahenbuhl (<i>B Gelhay</i>), M Pitart	8
1900	Echo Baie , h, 4 ans, 67 k, Earl Belloir (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	9
	Signifiant , h, 4 ans, 72 k (70 k), Mme SA Bramall (<i>M Camus</i>), A Boisbrunet (s)	tbé
1806	La Percutante , f, 4 ans, 72 k (68 k), Mme M Bryant (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	tbé
11 partants ; 20 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 1 052 €		
Eng. sup. : <i>Matriark, Signifiant</i>		
code anomalie : DE : <i>Tenerife Sea</i> .		
1/2 long 3/4, 3 long, 9 long, 5,5 long, 11 long, 1,5 long, 10 long, 6 long.		
15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €		
Primes aux éleveurs :		
2 376 € Bernard Le Roux, Patrice Goulard.		
1 188 € Suc. Ruth Wenche Allen.		
693 € Suc. Jerome Poumaillou, Edouard Poumaillou.		
470 € Andre-Jean Belloir.		
222 € Mme Marc Boudot.		
<i>Temps total</i> : 04'17''41		

PAU

Mardi 4 décembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE - Jacques CAMY - François GALIBERT - Olivier de La GAROULLAYE

2024	PRIX DE SOUMOULOU (EX PRIX DU HOUGA) (Haies. - Anglo-arabes)	3.300 m
30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids : 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25 % ; 3 k. ; 37,5 % ; 6 k.		

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

790	Foofighters Aa , h, b, 3 ans, (AC), par Apsis GB et Invention De Brejoux (Albert Du Berlais), 68 k, Gautier de La Selle (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beaugerard (s)	1
1756	Frascati Lagarde Aa , h, al, 3 ans, (AA), par Frisson Du Pecos et Onyx De Roches (Dearling), 64 k (62 k), Ecurie Couderc (<i>Mlle N Desoutter</i>), D Guillemain (s)	2
1916	Fox Trot Delmar Aa , h, bf, 3 ans, (AC), par Kap Rock et Operette De Brejoux (Zeffir), 68 k (65 k), Mme Francis Montauban (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s)	3
1633	Fanfare D'Estivaux Aa , f, b, 3 ans, (AC), par Kap Rock et Noces D'Or A Estivaux (Zeffir), 66 k, Benoit Terrain (<i>K Dubourg</i>), H Lageneste (s)	4
1916	Freyen Aa , m, al, 3 ans, (AA), par Benevolo De Paban et Basileia (Mediatik), 65 k (66 k), ♂, Richard Westerink (<i>T Beaurain</i>), Mlle A Pelletant	5
	Reddington Aa , m, 3 ans, (AA), 65 k, Bearn Arabians (<i>E Chazelle</i>), JP Daireaux	6
1916	Aguacaliente Aa , f, 3 ans, (AC), 66 k, Mme F Montauban (<i>A Renard</i>), G Macaire (s)	7
1916	Gareth De Larachi Aa , h, 3 ans, (AC), 69 k, F Lagarde (<i>D Lesot</i>), F Lagarde	thé
	Hanae Pompadour Aa , f, 3 ans, (AA), 63 k (65 k), P Saint-Martin (<i>W Denuault</i>), T Fourcy	thé

9 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 459 €
Eng. sup. : *Hanae Pompadour Aa*
2 long, 10 long, 4 long, 6 long, 8 long, 1 long 1/4.
14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €
Primes aux éleveurs :
2 160 € Emmanuel de Waresquiel.
1 080 € Sc Ecurie Couderc.
630 € Eliel Sensfelder.
427 € Gfa Estivaux.
202 € Michel Destandau, Mme Nadia Quilichini.
Temps total : 04'04''80

2025 ⁴⁷⁶⁸ **PRIX RAYMOND DE BOUGLON** **3.400 m**
(Steeple-Chase)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru en steeple-chase. **Poids : 68 k.**
Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

1817	Thrilling , f, bf, 3 ans, par Network GER et Loft Place [Poliglote (GB)], 66 k, Mme Benoit Gabeur (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	1
1911	Friendly Star , h, b, 3 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 68 k, Mme Magalen Bryant (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)	2
1830	Porto Pollo , h, gr, 3 ans, par Manduro GER et Silky Steps IRE (Nayef USA), 68 k, Antoine Bardini (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	3
1421	Fraca De Thaïx , h, b, 3 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Soca De Thaïx (Ragmar), 68 k, Ecurie Etoile N.v. (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	4
1896	Bambinette Beatrix , f, al, 3 ans, par Zanzibari USA et Bambi Of Rome (Creachadoir IRE), 66 k, Yves Geissenhoffer (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	5
1853	Uniketat , h, 3 ans, 68 k, J Detre (<i>J Plouganou</i>), H Lageneste (s)	6
1855	Fortuna Bella , f, 3 ans, 66 k, PH Peltier (<i>P Dubourg</i>), PH Peltier	7
853	Copain Max , h, 3 ans, 68 k, JY Corduan (<i>E Bureller</i>), JY Corduan	8
886	Campinas SWI , h, 3 ans, 68 k, A de Coulange (<i>G Re</i>), D Cottin (s)	arr

9 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 726 €
Eng. sup. : *Porto Pollo*
Certif. vétérinaire : *Saint Stanislas*.
Tombé haie d'essai : *Armykevi*.
10 long, nez, 2,5 long, tête, 2 long, courte encolure, loin.
15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €
Primes aux éleveurs :
2 376 € Mme Benoit Gabeur.
1 188 € Mme Magalen Bryant.
693 € Arnaud Coursin, Joel Souchard, Pierre Souchard.
470 € Michel Bourgneuf.
222 € Yves Geissenhoffer.
Temps total : 04'06''50

2026 ⁴⁷⁶⁹ **PRIX DE LATOURS (EX PX. DU COMMINGES)** **3.900 m**
(Steeple-Chase)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 18.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1870	Calotin , h, b, 4 ans, par Martaline GB et Cardamine [Garde Royale (IRE)], 70 k, Jeannot Andt (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
1854	Jatiluwhi , h, af, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Jaune De Beaufai (Ultimately Lucky IRE), 70 k, Mme Isabelle Pacault (<i>J Plouganou</i>), Mme I Pacault	2
1949	Le Malin , h, bf, 4 ans, par Martaline GB et Lumina (Exit To Nowhere USA), 67 k, Mme Susan Angela Bramall (<i>G Masure</i>), F Nicolle	3
1939	Eskiss Du Mathan , f, al, 4 ans, par Network GER et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 66 k (65 k), Jean-Marie Baradeau (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	4
1908	Pretender Alana , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Amie Des Champs (Robin Des Champs), 65 k (62 k), Pascal Noue (<i>F Garnier</i>), F Nicolle	5
	94 Emir Des Places , h, 4 ans, 69 k, F Deliberos (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	6
	716 Goji , f, 4 ans, 68 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	7
1934	Primeur , h, 4 ans, 67 k (63 k), D Dugast (<i>T Vaboïs</i>), E Leray (s)	8
	616 Elie De Kerker , h, 4 ans, 70 k, Ecurie des Dunes (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	9
1522	En Temps Voulu , f, 4 ans, (AQ), 67 k, JP Vinet (<i>F de Giles</i>), E&G Leenders (s)	arr
1934	Lady Closely , f, 4 ans, 66 k, E Lecoiffier (<i>E Bureller</i>), E Lecoiffier	arr
1858	Fidele Alexia , f, 4 ans, 65 k (62 k), ♂, R Fahmane (<i>F Mouraret de Vita</i>), J Ortet (s)	thé

12 partants ; 48 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 296 €
Sans motif : *Epicas*.
5 long, 1 long 1/4, 3,5 long, 6,5 long, 6 long, 9 long, 10 long, 20 long.
15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €
Primes aux éleveurs :
2 376 € Earl Haras de Nonant Le Pin.
1 188 € Guy Chérel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giro-Pacault.
693 € Mlle Laure Godet.
470 € Jean-Marie Baradeau.
222 € Mme Valerie Lutz, Pascal Noue.
Temps total : 04'43''80

2027 ⁴⁷⁶⁵ **PRIX PIERRE DE LASSUS** **3.500 m**
(Haies. - Femelles)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.
Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Montroty , f, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Montebella [Montjeu (IRE)], 68 k, Gerard Augustin-Normand (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	1
Baiser Interdit , f, b, 3 ans, par No Risk At All et Kan Ah Loar (Secret Singer), 66 k, Pacault (s) (<i>D Mescam</i>), AS Pacault (s)	2
Dolcita , f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Orcantara (Villev USA), 66 k, Pierre Goral (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	3
Makewish , f, b, 3 ans, par Kapparde et Westonne (Mansonnien), 66 k (64 k), Mme Magalen Bryant (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Macaire (s)	4
Sindha , f, al, 3 ans, par Doctor Dino et A Sinda (Sinndar IRE), 66 k, Ecurie Biraben (<i>F de Giles</i>), GAB Leenders	5
Barcarolle , f, 3 ans, 66 k, D Lumet (<i>T Vaboïs</i>), E Leray (s)	6
Clenicie , f, 3 ans, 66 k, Scea de la Metairie (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s)	7
Chikita Du Brizais , f, 3 ans, 66 k, Haras de Magouet (<i>M Danglades</i>), A Chaille-Chaille	8
Katkonika , f, 3 ans, 66 k, EC Comte Pierre de Montesson (<i>K Nabet</i>), F Nicolle	9
Full Stride , f, 3 ans, 66 k, Mme M Bryant (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)	10
Faribole , f, 3 ans, (AQ), 66 k (64 k), JC Chaussee (<i>Mlle C Lequien</i>), E Leray (s)	-
Matchoupitchou Bey , f, 3 ans, 66 k, P Chevillard (<i>N Terrassin</i>), P Chevillard	-
Ferova Lady , f, 3 ans, (AQ), 66 k, Mlle S Mestries (<i>E Bureller</i>), Mlle S Mestries	-
Luz , f, 3 ans, 66 k, M Delcher Sanchez (<i>A de Chitray</i>), AS Pacault (s)	arr
Witty Girl , f, 3 ans, 66 k, PH Peltier (<i>P Dubourg</i>), PH Peltier	arr
Fantasia Du Rock , f, 3 ans, 66 k, JP Daireaux (<i>J Nattiez</i>), JP Daireaux	thé
Fina De Virginia , f, 3 ans, (AQ), 66 k (67 ^{1/2} k), Mme M Bryant (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)	thé
La Ruffiacoise , f, 3 ans, 66 k, P Morin (<i>E Chazelle</i>), JP Daireaux	thé

18 partants ; 28 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 415 €
3 long, 3/4 long, 2,5 long, tête, 3 long, 5,5 long, 1,5 long, tête, courte encolure.
15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Franklin Finance S.a., Mme Elisabeth Vidal.
1 188 € Patrice Perennec.
693 € Pierre Goral.
470 € Mme Benoit Gabeur.
222 € Ecurie Biraben, Jean-Charles Escale, Hugo Biraben-Loustau.

Temps total : 04'20"30

2028 4770 PRIX DU BEARN 4.000 m (Steeple-Chase)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 16.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1859** ¹ **Daimiel**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Sacade (Robin Des Champs), 68 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
Dieu Merci, h, b, 5 ans, par Kapgarde et Montanara Paris (Turgeon USA), 67 k (67^{1/2} k), Haras de Saint-Voir (*J Plouganou*), H Lageneste (s) 2
205 ⁵ **Defi Majeur**, f, np, 5 ans, (AQ), par Cley et Necossaise (Michel Georges GB), 70 k (68 k), Philippe Mesmoudi (*Mille N Desoutter*), P Journiac 3
99 ³ **Dont Stop Theparty**, h, bc, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Initiale Royale (Video Rock), 73 k, Gilbert Lenzi (*A de Chitray*), AS Pacault (s) 4
1915 **Naoura**, f, al, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Quisait (Goldneyev USA), 69 k, Ecurie Mirande (*D Mescam*), AS Pacault (s) 5
1719 ³ **Dona Flora**, f, 5 ans, 65 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault 6
1903 **Dag Blue**, h, 5 ans, (AQ), 72 k, ♂, E Leray (s) (*T Beaurain*), E Leray (s) 7
1964 ⁷ **Adequito**, h, 5 ans, 68 k, Mlle K Bataille (*P Blot*), Mlle K Bataille 8
1467 ⁴ **Irish Nonantais**, h, 5 ans, 72 k (69 k), Scea Haras de Peyre (*A Estrabot*), E Papon 9
1903 **Diva Noir**, f, 5 ans, 65 k (64 k), ♂, Mme D Airdi (*S Carrere*), C Cheminaud 10
1945 ⁴ **Baronne D'Anjou**, f, 5 ans, 71 k, JP Vanden Heede arr (*M Regairaz*), J Marion (s)
1931 ⁵ **Mam'zelle Nitouche**, f, 5 ans, 67 k (66 k), R Rineau arr (*P Moreau*), F Nicolle
1865 ² **Dolut**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (67 k), Ecurie Bred To Win Sc tbé (*J Hallet*), P Quinton (s)
1905 ³ **Dargant**, h, 5 ans, 69 k (66 k), JL Henry (*F Garnier*), F Nicolle tbé
14 partants ; 34 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 778 €
7,5 long, 3/4 long, 15 long, 2,5 long, tête, 7 long, 5 long, 7 long, 1 long 1/4.
15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Jacques Cypres.

1 188 € Haras de Saint-Voir.

693 € Philippe Mesmoudi.

470 € Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches.

222 € Haras de Mirande.

Temps total : 04'52"40

2029 4772 PRIX HUBERT DE NAVAILLES 4.700 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 15.000 cette année et par 30.000 l'année dernière.

- 98** ¹ **Uroquois**, h, b, 10 ans, (AQ), par Passing Sale et Iroquoise II (Dom Pasquini), 68 k, Mme Magalen Bryant (*A de Chitray*), D Cottin (s) 1
134 ² **Net Lady**, f, b, 6 ans, par Network GER et Dame De Treve (Cadoudal), 65 k (66 k), Ecurie Couderc (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
1359 ⁴ **Unbrin De L'Isle**, h, gr, 10 ans, (AQ), par Dom Alco et Gratiene De L'Isle (Altayan IRE), 69 k, Clayeux (s) (*J Reveley*), E Clayeux (s) 3
73 ³ **Carlota Roque**, f, bf, 6 ans, par Nickname et La Valliere (Anabaa USA), 65 k (66 k), Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) 4
1918 **Polikita**, f, b, 8 ans, par Rashbag GB et Poliette [Poliglote (GB)], 65 k, Scea Haras de Peyre (*E Bureller*), E Papon 5
134 ⁵ **Chicname De Cotte**, h, 6 ans, (AQ), 67 k, Mme P Papot (*J Duchene*), P Quinton (s) 6
1856 **Enki Baba**, h, 5 ans, 67 k (66 k), A Chaille-Chaille (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille dér
1856 ³ **Surdoue De Ballon**, h, 5 ans, 68 k, Mme R Gasche-Luc tbé (*R Julliot*), L Carberry (s)
134 ⁴ **Don Padre**, h, 9 ans, 66 k, F Boucey (*A Moriceau*), E Lecoiffier tbé
9 partants ; 21 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 438 €
Certif. vétérinaire : Uniment.
1/2 long 3/4, 5 long, 5,5 long, 7 long, 7 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Patrick Joubert, Paul Couderc.

484 € Mme Robert Mongin.

229 € Jean-Claude Solhonne.

Temps total : 06'11"10

2030 4767 PRIX HENRI ET ROGER GOAILLE 3.500 m (Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1722** ³ **Lyon Clermont**, h, b, 4 ans, par Anzillero GER et Ania De 1
Clermont (Ungaro GER), 69 k (66 k), Bernard Criqui (*L Franzel*), B Criqui
1930 ¹ **Elvis De Balme**, h, al, 4 ans, par Solar One et Faramine Pouilly 2
(Cachet Noir USA), 70 k (67 k), Jean-Luc Henry (*P Moreau*), F Nicolle
1854 **Ecrins**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Outre Mer 3
(Sleeping Car), 67 k, Ecurie Couderc (*F de Giles*), E Clayeux (s)
1491 ¹ **Enzo Des Ongrais**, h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Nava Des 4
Ongrais (Java Gold USA), 71 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)
1834 **Love Max**, h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Belle Roxinne 5
(Lando GER), 68 k, Ecurie Haras de Quetieville (*T Beaurain*), F Foucher
674 **Lovina**, f, 4 ans, 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme 6
I Pacault
1961 ⁵ **Teahupoo Vega**, h, 4 ans, 67 k (64 k), J Ortet (s) (*F Mouraret*) 7
de Vita), J Ortet (s)
Ginnir, h, 4 ans, 70 k (68 k), S Munir (*Mille N Desoutter*), PH 8
Peltier
1790 ¹ **Eau Berge Des Iles**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Haras des 8
Sablonnets (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beuregard (s)
1885 ⁴ **Luz Ardiden**, h, 4 ans, 68 k, P Fagalde (*D Ulinski*), P Fagalde arr
Zazan, h, 4 ans, 67 k, JS Campos (*E Bureller*), CH Gourdain (s) arr
1925 ³ **Jolie Dodville**, f, 4 ans, 68 k (64 k), ♂, Ecurie Fabio 1
(*N Terrassin*), P Chevillard tbé
12 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 191 €
Eng. sup. : Lyon Clermont
encolure, 3 long, 1,5 long, 1,5 long, courte encolure, 7 long, 30 long,
dead-heat.
14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiran.

1 080 € Jean-Luc Henry, Mlle Maud Henry.

630 € Mme Michele Juhen-Cypres.

427 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.

202 € Ecurie Haras de Quetieville.

Temps total : 04'18"30

2031 4771 PRIX DE PARDIES 4.000 m (Steeple-Chase)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 17.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1933** ¹ **Fyrmyin**, h, b, 7 ans, par Nickname et Fly To Sky (Loup Solitaire 1
USA), 71 k, Jean-Claude Ravier (*F de Giles*), E Clayeux (s)
1914 ³ **Allegro Des Isles**, h, bf, 8 ans, (AQ), par Network GER et 2
Nylia Des Isles (Passing Sale), 69 k, Fabrice Foucher (*T Beaurain*), F Foucher
1745 ⁷ **Vataman**, h, b, 7 ans, par Cardoun et Volhynie (Voloquine IRE), 3
69 k, Bruno Fraize (*A de Chitray*), C Cheminaud
1887 ¹ **My Name Is Nick**, h, b, 8 ans, par Nickname et Shahwarda 4
(Sendawar IRE), 72 k, Mme Remy Picamau (*K Nabet*), H Lageneste (s)
Fayas, h, bm, 7 ans, par Poliglote (GB) et Dedale (Turgeon 5
USA), 70 k (67 k), Mme Patrick Papot (*B Berenguer*), P Quinton (s)
1163 ¹ **Dudevant**, h, 8 ans, 71 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), 6
P Quinton (s)
1926 ⁵ **Asdesmar**, h, 8 ans, (AQ), 72 k (68 k), Mme V Blot (*Mille 7
C Lequien*), E Leray (s)
112 ² **Up Todate Du Casse**, h, 10 ans, 70 k, F Plouganou 8
(*J Plouganou*), F Plouganou
1857 **Mayroc**, h, 6 ans, 70 k, ♂, E Lecoiffier (*E Bureller*), E Lecoiffier arr
1887 ⁴ **Baila De Garenne**, f, 7 ans, (AQ), 67 k, F Cellier (*P Blot*), 8
F Cellier arr
1905 **Spirit Ness**, h, 7 ans, 72 k, Mlle C Brunaud (*J Nattiez*), 1
JP Daireaux tbé

1947 Biloute De Houelle, h, 10 ans, 68 k, F Leblanc (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille **tbé**
Don Corleone, h, 6 ans, (AA), 67 k (64 k), Mme D Airdi (*R Aguilera Puente*), C Cheminaud **tbé**
 13 partants ; 36 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 943 €
 3/4 long, 2,5 long, 2,5 long, 10 long, encolure, 8,5 long, 11 long.
 15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €
 Primes aux éleveurs :
 2 376 € Bloodstock Agency Ltd.
 1 188 € Suc. Helene Hubert-Chiche.
 693 € Gaec Campos.
 470 € Herve Viallon.
 222 € Robin Van Haaren.
 Temps total : 04'53"10

PAU

0539 340

Jeudi 6 décembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Olivier de La GAROULLAYE - Jacques CAMY - Jean-Pierre CAPITAINE - Bernard GOURDAIN

2032 4776 PRIX COMTE DE SAINT CRICQ **3.800 m**
 (Haies)

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

97 Forthing, h, al, 7 ans, par Barastraight (GB) et Something Fine (Baby Turk IRE), 68 k, ⊗, Mme Magalen Bryant (*G Re*), D Cottin (s) **1**
1832 Argentier, h, b, 8 ans, par High Rock (IRE) et Jossca (Badolato USA), 71 k, Denis Dugast (*K Nabet*), E Leray (s) **2**
1706 5 Fauburg Rosetgri, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Fausse Annonce (Sheikh Albadou GB), 67 k, Simon Munir (*J Plouganou*), GAB Leenders **3**
1978 Solonder, h, b, 7 ans, par Solon GER et Schlenderana (Monsun GER), 69 k, Gold And Blue Ltd (*J Reveley*), Mlle I Gallorini **4**
97 1 Monsamou IRE, h, b, 9 ans, par Bienamado USA et Alphasite IRE (Alphabtim USA), 70 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (*T Chevillard*), P Chevillard **5**
 5 partants ; 23 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 647 €
 3 long, 1 long, 7 long, 4 long.
 16 800 € - 8 400 € - 4 900 € - 3 325 € - 1 575 €
 Primes aux éleveurs :
 2 520 € Mlle Ingrid Desagnat.
 1 260 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
 735 € Mme Celine Honneux.
 498 € Suc. Jean-Louis Lucas.
 236 € Mme Amanda Lindsell, prime non attribuée.
 Temps total : 04'37"80

2033 4773 PRIX JEAN D'ARISTE **3.500 m**
 (Haies. - Mâles et Hongres)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 67 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.
Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Duc De Meran, h, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et Bayourida USA (Slew O'Gold USA), 67 k, Gregory Vayre (*K Dubourg*), H Lageneste (s) **1**
Ivory Citic, h, bf, 3 ans, par Elusive City USA et Ivory Pearl (Muhtathir GB), 65 k, Zak Bloodstock (*K Nabet*), A Watrigant (s) **2**
Lateranito, h, b, 3 ans, par Martaline GB et La Garde Royale (Kapgarde), 65 k (67 k), Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), D Cottin (s) **3**
Fripon Du Seuil, h, al, 3 ans, (AQ), par Network GER et Pervenche Du Seuil (Lucky Dream), 65 k, Ecurie Couderc (*A de Chitray*), GAB Leenders **4**
Invoqueur, m, al, 3 ans, par Planteur (IRE) et In Love We Trust (IRE) (Revoque IRE), 65 k, Lageneste (s) (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) **5**
Feeling Fast, h, 3 ans, (AQ), 65 k, Mme I Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault **6**
Mister Jo IRE, h, 3 ans, 67 k, Ecurie des Charmes (*T Gueguen*), F Nicolle **7**
Palmer Hotel, h, 3 ans, 65 k, Mme P Papot (*G Re*), P Raussin **8**
Fantastic Bere, h, 3 ans, 67 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (*F de Giles*), E&G Leenders (s) **9**
Calva D'Auge, h, 3 ans, 67 k, K Tavares (*M Mingant*), B Montzey (s) **10**

Kerizur, h, 3 ans, 65 k, J Ortet (s) (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) -
Monsieur Honore, h, 3 ans, 65 k, Ecurie Pegase (*T Beaurain*), W Menuet (s) **arr**
Cardiff, h, 3 ans, 65 k, Mlle L Kovenko (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **arr**
Le Meursault, m, 3 ans, 65 k, Sarl Carion E.m.m. (*T Chevillard*), F Nicolle **tbé**
Fellow Mag, h, 3 ans, 65 k, Comte AA Maggiar (*A Poirier*), A Couetil (s) **tbé**
Fubustier, h, 3 ans, 65 k, ⊗, JC Chaussee (*T Vabois*), E Leray (s) **tbé**

16 partants ; 27 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 320 €
 3 long, 30 long, courte encolure, 5,5 long, 1,5 long, 2,5 long, 9 long, 2 long, 9,5 long.
 15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Elevage Haras de Bourgeauville.
 1 188 € Suc. Zakaria Hakam.
 693 € Mme Magalen Bryant, David Georges Powell.
 470 € Jean Brest, Mme Marc Boudot.
 222 € Gerard Decocq.

Temps total : 04'18"30

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Hector de LAGENESTE par une amende de 30 euros pour non déclaration de castration du poulain INVOQUEUR.

2034 4778 PRIX DE SAINT-ARMON (EX PRIX DE CIBOURE) **3.700 m**
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant reçu, en steeple-chase, une allocation de 10.000, cette année, portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1760 2 Telenomie, h, b, 11 ans, (AQ), par Bernebeau et Nasseuse (Assessor IRE), 73 k, (13.000), Ecurie Mirande (*T Henderson*), Mme I Pacault **1**
Arlequin D'Allier, h, b, 8 ans, par Voix Du Nord et Miss Akarad [Akarad (FR)], 69 k, (9.000), Yves Maupoil (*F de Giles*), E Clayeux (s) **2**
1755 Saint Thierry, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Quintanilla (Royal Charter), 72 k (69 k), (11.000), Mme Patrick Papot (*A Zuliani*), F Nicolle **3**
1897 3 Ptiturf, h, bf, 5 ans, par Konig Turf GER et Silver And Gold (Turgeon USA), 69 k (66 k), (9.000), Mme Henrietta Charlet (*B Berenguer*), R Chatel (s) **4**
1920 Her Breiz, f, b, 6 ans, par Sunday Break JPN et Sainte Bretonne (Saint Des Saints), 69 k (65 k), (13.000), Leray (s) (*Mlle C Chevallier*), E Leray (s) **5**
927 Urumqi, h, 7 ans, 71 k, (9.000), Ecurie de Roebeck (*W Denuault*), D Cottin (s) **6**
1864 6 Blootender, h, 11 ans, 68 k, (7.000), P Van Der Linden (*R Le Stang*), XL Le Stang **7**
905 4 Belladone, f, 7 ans, 66 k (63 k), (7.000), Mustang Sarl (*A Estrabol*), L Cadot **8**
Lheny, h, 9 ans, 69 k, (9.000), Mme L Saint Martin (*J Nattiez*), JP Daireaux **arr**
1983 3 Badoudal, h, 11 ans, 69 k (65 k), (9.000), J Seror (*G Siaffa*), A Chaille-Chaille **arr**

10 partants ; 20 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 183 €
 5,5 long, encolure, 1/2 long 3/4, 1 long, 5,5 long, encolure, 15 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

648 € Yves Maupoil.
 378 € Earl Haras du Luy.
 256 € Alain Cheyrou.
 121 € S.c.e.a. des Prairies, Didier Guyot.

Arlequin D'Allier, réclaté 12.000,00 € par son propriétaire.

Saint Thierry, réclaté 16.102,00 € par JULIEN MERIENNE.

Temps total : 04'30"10

A l'issue de la course, les Commissaires de courses attestent que le comportement de la jument HEIR BREZ nécessite une dérogation conformément aux dispositions de l'article 157 du Code des Courses au Galop pour que la jument puisse être amenée en main au départ, non montée.

2035 4774 PRIX DE MONTPEZAT (EX PX. D'ASSAT) **3.500 m**
 (Haies. - Femelles)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de **3 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1896	Lady Linda , f, ab, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Wild Lady (Turgeon USA), 71 k, Stephane Ruel (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	1
1942	Castanella , f, ro, 3 ans, par Martaline GB et Happy Fellow (Astarabad USA), 66 k, Mme Christine Bertran de Balanda (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	2
729	Morena Du Berlais , f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Katioucha (Mansonnien), 66 k, Mme Catherine Pousin (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)	3
1041	Airelle , f, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Loumie (Loup Solitaire USA), 66 k, Jamonieres Elevage du Cellier (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	4
797	Qualibella , f, bf, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Qualita GER (Konigstiger GER), 70 k, Jean-Pierre-Joseph Dubois (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)	5
923	Les Elfes , f, 3 ans, 68 k, Comte E de Saint Pierre (<i>A de Chitray</i>), GAB Leenders	arr
1950	Amour Du Mathan , f, 3 ans, 68 k (67 k), JM Baradeau (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	tbé
1415	Fleur D'Ete , f, 3 ans, 68 k, Mme M Bryant (<i>T Henderson</i>), AS Pacault (s)	tbé
366	Fearless Lady , f, 3 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Patrick Klein (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	tbé

9 partants ; 25 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 534 €
3/4 long, 18 long, 30 long, 5 long.
14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :
2 160 € Mme Laurence Gagneux.
1 080 € Guy Cheral, Mme Isabelle Pacault, Mme Christine Bertran de Balanda.
630 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Pousin.
427 € Mme Josette Lasseur.
202 € Jean-Pierre-Joseph Dubois, Mme Nicole Malatier.

Temps total : 04'16''90

2036 ⁴⁷⁷⁷ **PRIX DE BUROS** 3.700 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe ; les 5 ans n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1906	Thirassia Aa , f, b, 4 ans, (AC), par Walk In The Park IRE et Thera (Rashbag GB), 70 k, Patrice Conquedo (<i>J Plouganou</i>), H Lageneste (s)	1
1697	Nonante A Estivaux Aa , f, al, 4 ans, (AA), par Fairplay Du Pecos et Noces D'Or A Estivaux (Zeffir), 63 k, Ecurie Couderc (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	2
1906	Aurfevre Aa , f, b, 5 ans, (AC), par Le Balafre et L'Auriebatoise (Rosy Fast), 71 k, Mme Michel Thomas (<i>T Beaurain</i>), X Thomas-Demeaulte (s)	3
1906	Eleos De La Brunie Aa , h, b, 4 ans, (AA), par Fairplay Du Pecos et Aitica De La Brunie (Subotica), 64 k (62 k), Mme Claire Gavilan (<i>Mlle N Desoutter</i>), Mme C Gavilan	4
1906	Domino Du Raynal Aa , h, gr, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Dirladada (Iris De La Brunie), 67 k, Jean-Pierre Daireaux (<i>J Nattiez</i>), JP Daireaux	5
	Driss D'Airy Aa , h, 5 ans, (AC), 69 k (66 k), Ecurie Barnum Ili Sarl (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	6
1699	Elia D'Airy Aa , f, 4 ans, (AC), 65 k, JR Vidal (<i>K Dubourg</i>), H Lageneste (s)	7
1825	Eausavage Lanlore Aa , h, 4 ans, (AA), 64 k (66 k), JY Corduan (<i>D Lesot</i>), JY Corduan	8
1825	Dayana Sourniac Aa , f, 5 ans, (AC), 67 k, Mme M Thomas (<i>RL O'Brien</i>), X Thomas-Demeaulte (s)	9
1919	Nas carbonate Aa , h, 5 ans, (AA), 69 k, Scea Haras de Peyre (<i>E Bureller</i>), E Papon	10
	Elyas D'Airy Aa , h, 4 ans, (AC), 67 k, JP Daireaux (<i>E Chazelle</i>), JP Daireaux	arr
1697	Sweet Home Aa , f, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), E Rosjoe (<i>A Estrabot</i>), T Lemer	arr

12 partants ; 18 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 214 €
12 long, 2,5 long, 3 long, 3 long, 1/2 long 3/4, 7 long, 11 long, 1,5 long, 30 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
2 448 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.
1 224 € Gfa Estivaux.
714 € Suc. Maurice Lille.
484 € Jacques Crouzillac, Mlle Marie Crouzillac, Mlle Laura Crouzillac.
229 € Earl du Raynal.

Temps total : 04'45''10

2037 ⁴⁷⁷⁵ **PRIX CHARLES DU BREIL (EX PRIX DE BRUGES)** 3.500 m
(Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les poulains et les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Saintrac , h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et La Traconne [Morespeed (GB)], 66 k (63 k), Sarl Carion E.m.m. (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	1
1885	Ty Dream , h, al, 4 ans, par Dream Well et Ty Green (GB) (Green Tune USA), 70 k (69 k), Philippe Romet (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), F Sanchez	2
	Beep Bop Pelem , f, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Olydora GER (Acatenango GER), 64 k (65 k), Joel Juillet (<i>T Beaurain</i>), W Menuet (s)	3
	Emak D'Airy , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Jamica D'Airy [Marasali (GB)], 66 k (63 k), Francois Nicolle (<i>F Garnier</i>), F Nicolle	4
1993	Tino Roli , h, b, 4 ans, par Roli Abi et Tiana (Saint Cyrien), 68 k (67 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	5
461	Ecume Atlantique , h, 4 ans, 68 k (66 k), Comte AA Maggiar (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	6
1885	Charoit , f, 4 ans, 67 k, B Martin (<i>P Blot</i>), F Cellier	7
	Khelmix , m, 4 ans, 66 k (63 k), B Debeauvais (<i>A Estrabot</i>), L Cadot	8
626	Brezil En Fete , h, 4 ans, 68 k (67 k), B Cazenave (<i>S Carrere</i>), C Cheminaud	9
	Confurichhi Up , h, 4 ans, 68 k (65 k), Mme C Roubertie (<i>P Moreau</i>), F Nicolle	10
1695	Eloi De Lagarde Aa , h, 4 ans, (AA), 68 k, ♂, Ecurie Couderc (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	-
1900	Queen Of Brizais , f, 4 ans, 66 k, PH Nicolas (<i>R Le Stang</i>), PH Nicolas	-
1863	Duc De Soleure , h, 4 ans, 68 k, Mme B Metzner (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	-
	Chaweng Emery , f, 4 ans, 64 k, V Le Roy (<i>A de Chitray</i>), R Chatel (s)	-
	Crazy In Love , m, 4 ans, 66 k (63 k), B Beaufilets (<i>A Bendjama</i>), D Morisun (s)	tbé

15 partants ; 25 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 300 €

2 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 3/4 long, 1,5 long, 15 long, 2,5 long, 1/2 long, 5 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Sarl Carion E.m.m..

1 080 € Richard Leclere, Bernard Fernand Leclere, Mme Raymonde Leclere, Victor Voisin.

630 € Joel Juillet, Mlle Fanny Juillet, Gregoire Juillet.

427 € Claude-Yves Pelsy.

202 € Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 04'24''80

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Pierre DUBOURG sur les raisons ayant amené le hongre TINO ROLI à trébucher à la sortie du dernier tournant. Le jockey a déclaré que son poulain avait légèrement touché les postérieurs du cheval qui le précédait et avait de ce fait trébuché sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

CAGNES-SUR-MER

6004341 Vendredi 7 décembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Didier MAYOUX - Jean-Michel COSTAMAGNA - Pierre SIGAUD - Christophe RIOM

2038 ⁴⁷²³ **PRIX DU COL DU SOMPORT** 3.400 m
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 10.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 10.000. En outre, tout poulain ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1980	Speed Dino , h, al, 3 ans, par Doctor Dino et Speed Des Monceaux (Vertical Speed), 70 k (67 k), (16.000), Frederic Duvivier (<i>J Claudic</i>), S Foucher	1
2004	Legend Of Gods , h, b, 3 ans, par Lawman et Sea Goddess IRE (Galileo IRE), 67 k, (10.000), ♂, Jacques Melou (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	2
2017	Ibn Medecis , h, b, 3 ans, par Medecis (GB) et Soft Gold USA (Gulch USA), 73 k (69 k), (22.000), Boutin (s) (<i>J Coyner</i>), M Pitart	3
1176	Readyback , m, b, 3 ans, par Redback GB et Divine Poesie [Enrique (GB)], 68 k (65 k), (12.000), ♂, Hubert De Waele (<i>S Pechaire</i>), P Lenogue	4

2004	Espoir Secret , h, gr, 3 ans, par Secret Singer et Polka Valtat (Dom Alco), 73 k (69 k), (22.000), Butel & Beaunez (s) (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	5		Baronne D'Aze , f, bf, 3 ans, par Spanish Moon USA et La Baronne (April Night), 66 k, Scea Ecurie Jc. Laisis (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	5
2004	Annaus , h, 3 ans, 70 k, (16.000), L Baudron (s) (<i>E Chazelle</i>), L Baudron (s)	arr		Fleche Baie , f, 3 ans, 66 k, R Eleouet (<i>T Beurain</i>), Y Fertillet (s)	6
1996	Youmkim , h, 3 ans, 68 k (65 k), (12.000), ⊗, Mme A Michel (<i>M Viel</i>), M Seror (s)	arr		Jazzy Du Lemo , f, 3 ans, 66 k, M Le Floch (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	7
2004	Westeros , h, 3 ans, 70 k (67 k), (16.000), Y Fouin (s) (<i>M Brochard</i>), Y Fouin (s)	tbé		Felicity , f, 3 ans, (AQ), 66 k, ⊗, Ecurie Centrale (<i>D Brassill</i>), FM Cottin (s)	8
	8 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 833 € Eng. sup. : <i>Espoir Secret</i> nez, 11 long, 3,5 long, 9 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 € Primes aux éleveurs : 1 296 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier. 648 € Snowdrop Stud Co. Ltd. 378 € Mlle Francoise Perree. 256 € James Baudouin, Christian Baudouin, Herve de Watrigant, Hyperion Sarl. 121 € Jean-Charles Pallot.			Rhomi , f, 3 ans, 66 k, Mme C Brac de la Perriere (<i>M Camus</i>), A Boisbrunet (s)	9
	Legend Of Gods , réclamé 14.007,00 € par CHRISTIAN TROGER.			Fresher Des Mottes , f, 3 ans, 66 k, P Lenogue (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	arr
	Speed Dino , réclamé 19.700,00 € par TURFISTADOR S.A..			10 partants ; 18 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 762 € Sans motif : <i>Ar Di Boal</i> . 7,5 long, 8 long, nez, 3,5 long, 3,5 long, 12 long, 3 long, 8 long. 15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 € Primes aux éleveurs : 2 376 € Andre Hebert. 1 188 € Gestut Kussaburg, prime non attribuée. 693 € Erwann Le Chat. 470 € Wertheimer & Frere. 222 € Scea Ecurie Jc. Laisis.	
	<i>Temps total</i> : 04'09''85			<i>Temps total</i> : 04'07''09	
2039	PRIX DU COL DU PUYMORENS (Steeple-Chase. - A réclamer)	4.200 m		2041	PRIX CLAUDE MAILLET (PRIX DU COL D'ASPIN) (Steeple-Chase)
	18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 68 k . Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000, porteront 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 13.000, ni reçu 26.000 (victoires et places). Poids : 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	3.800 m
2022	Jani Perse , h, al, 6 ans, par Bernebeau et Janimone (Lavrico GER), 70 k (67 k), (13.000), Andre Incurvaja (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	1		1806	Late News GB , h, bf, 4 ans, par Lawman et In The Light GB (Inchinor GB), 69 k (68 k), Pierre-Yves Merienne (<i>A Merienne</i>), H Merienne
2021	Indianeyev , h, b, 9 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 69 k (66 k), (11.000), ⊗, Ecurie de la Verte Vallee (<i>J Claudic</i>), S Foucher	2		1979	Eminence Rouge , f, b, 4 ans, (AQ), par Youmzain IRE et Quiche Lorraine (Bateau Rouge IRE), 66 k (62 k), Mme Magalen Bryant (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)
1999	Rasique , h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 73 k (70 k), (15.000), Clement Machado (<i>J Tabary</i>), FM Cottin (s)	3		1805	Hot Motive (GB) , h, al, 4 ans, par Motivator GB et Fever Fever USA (Elusive Quality USA), 67 k, Rouget (s) (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle
1601	Grandgarde , h, bf, 5 ans, par Al Namix et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 74 k (70 k), (21.000), Ecurie Maulepaire (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	4		2006	Eclair Du Maffray , h, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Sleeping Frisk (Sleeping Car), 68 k (65 k), ⊗, Hubert De Waele (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue
1897	Mister Westminster GB , m, b, 8 ans, par Hurricane Run IRE et Merlina SWI (Hawk Wing USA), 71 k (68 k), (15.000), Spedition Zavrel (<i>P Boekhout</i>), J Vana	5		1908	Buck's Bahkbook , f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Buck's Brook (Turgeon USA), 68 k (64 k), Henri Poulat (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)
2007	Pretzelle , f, 7 ans, 66 k, (9.000), D Windrif (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	6		1957	Ermontois , m, 4 ans, 68 k (64 k), A Vandenhove (<i>M Viel</i>), L Viel (s)
1931	Great Paul , h, 5 ans, 68 k (64 k), (9.000), ⊗, Butel & Beaunez (s) (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	7		1972	Et Quoi , h, 4 ans, (AQ), 70 k (68 k), CH de Chaudenay (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)
	7 partants ; 26 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 333 € 1 long 1/4, encolure, 7,5 long, 1 long 1/4, 6 long, loin. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 € Primes aux éleveurs : 1 296 € Hubert Langot, Michel Langot. 648 € Klawervei Stud. 378 € Erick Bec de la Motte. 256 € Ecurie Maulepaire. 121 € Stall Sohrehof, prime non attribuée.			2006	Cosmic Empire GER , h, 4 ans, 67 k, Y Bothamy (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet
	Indianeyev , réclamé 11.660,00 € par son propriétaire.			8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 561 € 12 long, 9 long, 6 long, 12 long, loin. 15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 € Primes aux éleveurs : 2 376 € London Thoroughbred Services, prime non attribuée. 1 188 € Mlle Charlotte Denieul, Mme Laurence Gagneux. 693 € S.c.e.a. Haras de Manneville. 470 € Francis Lefevre, Mme Simone Lefevre, Philippe-Claude Lefevre. 222 € Henri Poulat.	
	Jani Perse , réclamé 13.800,00 € par son propriétaire.			<i>Temps total</i> : 04'45''42	
	Rasique , réclamé 15.777,00 € par son propriétaire.			2042	PRIX DES CITRONNIERS (Haies. - Femelles)
	<i>Temps total</i> : 05'33''63				3.300 m
2040	PRIX DES CITRONNIERS (Haies. - Femelles) Peloton A	3.300 m		33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop. Pour pouliches de 3 ans , n'ayant jamais couru. Poids : 68 k . Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k. Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.	
	Fraulein Agatha , f, b, 3 ans, par Manduro GER et Fire Moon Julie (Testa Rossa AUS), 66 k, Mme Caroline Namuroy (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	1		Fleur Irlandaise , f, b, 3 ans, par No Risk At All et Orlandaise (Goldneyev USA), 66 k, Fouin (s) (<i>L Phillipperon</i>), Y Fouin (s)	1
	Peggy GER , f, b, 3 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Paradise Search IRE (Rainbow Quest USA), 66 k, Fouin (s) (<i>D Ubeda</i>), Y Fouin (s)	2		Osaxa , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Elle S'Envole (Morespeed (GB)), 66 k (64 k), Malick Droueche (<i>Mlle M Lagrange</i>), Butel & Beaunez (s)	2
	Americane Crush , f, gr, 3 ans, par American Post GB et Jenaouraisjamaiscru (Kendor), 66 k, Bloodstock Agency Ltd (<i>B Gelhay</i>), M Cesandri (s)	3		Fashion Baie , f, b, 3 ans, par Crillon et Passion Du Berlais [Poliglote (GB)], 66 k, Pierre J. Fertillet (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	3
	Fast Game , f, b, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Monst IRE (Monsun GER), 68 k, Dirk Huyck (<i>J Charron</i>), PJ Fertillet	4		Belle Et Chic , f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et New Saga (Sagamix), 66 k, Sydney Vidal (<i>E Chazelle</i>), ROB Collet (s)	4
				Sassari , f, b, 3 ans, par Sinndar IRE et Rouvraie (Anabaa USA), 66 k, Ecurie Centrale (<i>D Ubeda</i>), FM Cottin (s)	5
				Chopemoui , f, 3 ans, 68 k, C Boutin (s) (<i>B Gelhay</i>), M Pitart	6

Sunday Lucky, f, 3 ans, 66 k, A Boisbrunet (s) (*M Camus*), A Boisbrunet (s) arr
La Meuse, f, 3 ans, 66 k, Ecurie Sainte Victoire (*J Marquestau*), C Scandella arr
Fun Du Lemo, f, 3 ans, (AQ), 66 k, M Le Floch (*J Charron*), GAB Leenders arr
Atalena GER, f, 3 ans, 68 k, Mlle D Pitart (*K Herzog*), M Pitart tbé
Farce Et Attrape, f, 3 ans, (AQ), 66 k, Butel & Beaunez (s) (*B Meme*), Butel & Beaunez (s) tbé

11 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 330 €
 Eng. sup. : *Farce Et Attrape*

3 long, 8 long, tête, 3,5 long, 8 long.

15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

1 188 € Philippe Desmard, Mlle Alexia Desmard.

693 € Andre-Jean Belloir.

470 € Sydney Vidal.

222 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 04'11''00

2043 ⁴⁷²⁷ **PRIX JEAN GAILLY DE TAURINES** **3.800 m**
 (Steeple-Chase)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 17.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

1584 **Prince Philippe**, h, b, 8 ans, par Denham Red et Coquine D'Anjou (Saint Cyrien), 70 k, Mme Marie-France Besnard (*T Beaurain*), P Bourgeois 1

1898 **The Reader**, h, b, 9 ans, par Lando GER et Shadline [Septieme Ciel (USA)], 72 k, Pierre Goral (*L Philipperon*), M Seror (s) 2

1958 **Corazones**, h, b, 6 ans, (AQ), par Nidor et Celine Mon Coeur GER (Sanglamoire USA), 70 k, Gerald Laroche (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 3

1857 **Saint Anjou**, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 68 k, Alain Vandenhove (*J Charron*), L Viel (s) 4

1978 **Grand Depart**, h, bf, 5 ans, par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 68 k, Hubert De Waele (*A Lecordier*), P Lenogue 5

2019 **Achour**, h, 7 ans, 67 k, ♂, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 6

6 partants ; 30 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 1 287 €

2 long, 2 long, 1 long, 3/4 long, 13 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Philippe Bourgeois, Mme Marie-France Besnard.

1 620 € Pierre Goral.

945 € A.m. Paysan, Diego Paysan, Eric Leray.

641 € Gildas Vaillant.

303 € Frederic Duvivier.

Temps total : 04'47''94

2044 ⁴⁷²⁴ **PRIX DU COL DE FENESTRE** **3.400 m**
 (Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 10.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 10.000. En outre, tout poulain ou pouliche, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000, portera 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1953 **Skins Rock**, h, b, 4 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 73 k (70 k), (12.000), Tenuta Dei Principi (*C Smeulders*), L Maceli 1

1938 **En Plein Sud**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Ombre Jaune (Brier Creek USA), 73 k (69 k), (20.000), Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 2

2006 **Be Free**, f, b, 4 ans, par Zizany IRE et Freedom At Last IRE (Alhaarth IRE), 68 k (67 k), (14.000), ♂, Christian Trecco (*B Meme*), D Windrif 3

2018 **Editorial**, h, al, 4 ans, par Evasive GB et La Barinia (Russian Blue IRE), 70 k (67 k), (14.000), Jean-Raymond Breton (*S Bigot*), JR Breton 4

559 **Gold And Fire**, h, al, 4 ans, par Full Of Gold et Genetiere (Ange Gabriel), 71 k (67 k), (16.000), Georges Augustin (*R Mayeur*), Y Fouin (s) 5

1953 **Jenychope**, f, 4 ans, 67 k (64 k), (12.000), H De Waele (*S Pechaire*), P Lenogue 6

Hong Lo, h, 4 ans, 72 k (68 k), (18.000), R Matossian (*JB Breton*), JR Breton 7

1953 **Etoile Moriviere**, f, 4 ans, 70 k (69 k), (14.000), E Mousson (*A Merienne*), Y Fouin (s) 8

Le Neubourg, h, 4 ans, 68 k (67 k), (10.000), Ecurie Centrale (*D Ubeda*), FM Cottin (s) 9

1967 **Una Chica**, f, 4 ans, 66 k, (10.000), G Loew (*T Cousseau*), D Windrif arr

2006 **Flexible**, f, 4 ans, 66 k (63 k), (10.000), A Michel (*J Claudic*), S Foucher arr

11 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 720 €

Eng. sup. : *Una Chica*

Sans motif : *Irresponsable*.

courte encolure, 1,5 long, 2,5 long, 3,5 long, 3/4 long, 4 long, 5 long, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Jean Lanusse-Cazale.

648 € Mme Marie Pallot.

378 € Gaec Campos.

256 € Ecurie Maulepaire, Emmanuel Roussel.

121 € Herve Barus, Georges Augustin.

Skins Rock, réclamé 14.111,00 € par son propriétaire.

Editorial, réclamé 15.500,00 € par son propriétaire.

En Plein Sud, réclamée 22.999,00 € par CHRISTIAN TROGER.

Temps total : 04'13''56

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le comportement des jockeys Corentin SMEULDERS (SKINS ROCK), arrivé 1er et Florent BAYLE (EN PLEIN SUD), arrivé 2ème et notamment sur les raisons pour lesquelles ces deux jockeys s'étaient relevés à environ 100 mètres du poteau de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, il ressort que les deux jockeys s'étaient relevés au passage de la haie mobile, confondant la trace au sol avec le passage du poteau de l'arrivée.

En conséquence, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, et ont en outre sanctionné d'une part le jockey Florent BAYLE par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour avoir, en cessant de solliciter la pouliche EN PLEIN SUD avant le poteau d'arrivée perdu une meilleure allocation, en l'occurrence la 1ère place et d'autre part sanctionné le jockey Corentin SMEULDERS par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir, en cessant de solliciter le hongre SKINS ROCK avant le poteau d'arrivée, risqué de perdre fortement la 1ère place.

A l'issue de l'ouverture des boîtes de réclamer, les Commissaires ayant constaté que 2 bulletins avaient été déposés avec la même offre, ont procédé à un tirage au sort, conformément aux dispositions de l'article 186 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de ce tirage au sort, le bulletin No 19137 déposé par Mme Sabrina SPUNTARELLI a été validé comme gagnant par les Commissaires de courses.

2045 ⁴⁷²⁵ **PRIX DOMINGO PEREA** **3.500 m**
 (Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, n'ayant, en courses de haies depuis le 1er janvier dernier inclus, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 du 1er juillet 2017 inclus au 31 décembre 2017 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1816 **Pinson Du Rheu**, h, b, 7 ans, par Al Namix et Venus Du Rheu (Bricassar USA), 67 k, Mme Magalen Bryant (*T Beaurain*), Y Fouin (s) 1

268 **Scottish Sun**, f, b, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Scottish Diva GB (Selkirk USA), 69 k (66 k), Damien Douglas (*C Smeulders*), M Pitart 2

1990 **Hell's Queen**, f, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Queen Margot (Muhtathir GB), 66 k (63 k), Xavier Kepa (*D Brassil*), FM Cottin (s) 3

7 **Astaragood**, h, b, 8 ans, par Astarabad USA et Kophinou (Mansonnien), 70 k (66 k), ♂, Guillaume Viel (*M Viel*), L Viel (s) 4

Karelycyc, h, al, 7 ans, par High Rock (IRE) et Saturnienne (Freedom Cry GB), 69 k, Scuderia Aichner Srl (*J Vana Jr*), J Vana 5

Kalkirose, f, 5 ans, 65 k, M Cousin (*J Charron*), L Viel (s) 6

2005 **Bullrider**, h, 6 ans, 67 k, P Cavagnola (*D Mescam*), FM Cottin (s) 7

Evocateur (GB), h, 5 ans, 68 k, D De Waele (*A Lecordier*), P Lenogue 8

Celebrita, f, 5 ans, 66 k, R Tabart (*L Philipperon*), M Seror (s) 9

Noir Et Rose, h, 9 ans, 67 k, E Bietola (*B Gelhay*), S Eveno 10

1931 **Belle Madrik**, f, 7 ans, 71 k (68 k), Mme B Re-Scandella (*J Marquestau*), C Scandella arr

1803 **Long Breeze**, h, 5 ans, 70 k, Mme B Re-Scandella (*E Chazelle*), C Scandella arr

Miralko, h, 5 ans, 67 k (66 k), R Tabart (*B Meme*), M Seror (s) arr

13 partants ; 40 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 834 €

4 long, 3 long, 8 long, 3,5 long, 4,5 long, 4 long, 16 long, 1,5 long, 4 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Claude Duval.

1 080 € Sarl Jedburgh Stud.

630 € Mlle Kerry Ann Kepa, Mlle Auregann Kepa.

427 € Serge Dubois.

202 € Julien Merienne, Philippe Lamotte D'Argy.

Temps total : 04'15''37

PAU

Samedi 8 décembre 2018

0539 342

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Frédéric LANDON -
Jean-Pierre CAPITAINE - François GALIBERT - Stéphanie UHEL

2046 4779 PRIX ARMAND ACHILLE FOULD (EX PRIX DE L'OUSSE) 3.500 m
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, gagné une course de haies porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1953 Embellie, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Beaufeene (Lavrico GER), 70 k, (13.000), Mme Marie-Helene Guegan (D Mescam), M Mescam 1
- 1845 3 Espoir Du Grillon, h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Delle Azahar (Martaline GB), 69 k (66 k), (11.000), Philippe Peltier (B Moreaux), PH Peltier 2
- 1967 2 Khigh Rock Bey, h, gr, 4 ans, par High Rock (IRE) et Cahuete (Verglas IRE), 69 k, (11.000), Mme Philippe Chemin (Mr R Lemiere), Chemin & Herpin (s) 3
- 1967 Seigneur Zeus, h, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Sainte Nono (Nononito), 72 k (69 k), (17.000), Mme Patrick Papot (J Hallet), P Quinton (s) 4
- 1858 3 Batura Sar, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 68 k (66 k), (9.000), Mme Elisa Berte (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s) 5
- Tryst GER, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), P Cottin (A Beaudoire), D Cottin (s) 6
- 1885 Elatha, f, 4 ans, (AQ), 68 k, (9.000), Mlle S Mestries (E Bureller), arr Mlle S Mestries
- 2026 Fidele Alexia, f, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), ♂, R Fahmane (P.N Fontan), J Ortet (s) tbé

8 partants ; 21 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
Eng. sup. : Batura Sar, Fidele Alexia
Sans motif : Alexania.

3/4 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 5,5 long, 30 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Guy Cheral, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
648 € Mme Rolande Flon, Yves Flon.
378 € Mlle Catherine Bonneau, Pascal Noue.
256 € Richard Godefroy, Ecurie Madame Patrick Papot.
121 € Boutin (s), Mme Carole Sineux.

Temps total : 04'32"40

2047 4781 PRIX PAUL FOURNIER 3.400 m
(Steeple-Chase)

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

- 1821 7 Fiumicino, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Firmini (Mansonnien), 69 k, Ecurie Pierre Pilarski (B Lestrade), G Macaire (s) 1
- 1907 Fair Play Sivola, f, b, 3 ans, par Noroit GER et Miss Justice (Polish Summer GB), 65 k, Haras de Sivola (T Gueguen), F Nicolle 2
- 1954 3 Sunday A Paris, h, bf, 3 ans, par Sunday Break JPN et Belle Louise (Xaar GB), 71 k (69 k), Ecurie Haras de Quetieville (T Lemagnen), A Chaille-Chaille 3
- 1927 2 Vilamoura, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Keeping Gold (Goldneyev USA), 67 k, Mme Isabelle Pacault (S Paillard), Mme I Pacault 4
- 1560 2 Feerie De Kerker, f, bf, 3 ans, par Vendangeur (IRE) et Helvetie De Kerker (Dounba), 65 k, Ecurie des Dunes (J Duchene), P Quinton (s) 5

5 partants ; 21 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 0 €
4,5 long, 1/2 long, 1/2 long, 15 long.
16 800 € - 8 400 € - 4 900 € - 3 325 € - 1 575 €

Primes aux éleveurs :
2 520 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
1 260 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.
735 € Ecurie Haras de Quetieville.
498 € Guy Cheral.
236 € Mme Kerstin Drevet.

Temps total : 04'16"30

2048 4780 PRIX FERNAND ROY 3.500 m
(Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1946 5 Divine D'Alene, f, bf, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Passion D'Alene (Video Rock), 68 k, Comte Eric de Saint Pierre (T Beaurain), GAB Leenders 1
- 1905 2 Deo Gratias, f, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa (Holst USA), 68 k, Olivier de La Garoullaye (E Bureller), P Corsi 2
- 1803 Defi D'Oudairies, h, b, 5 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies (Passing Sale), 73 k, Franck Amar (J Plouganou), AS Pacault (s) 3
- Malice Des Epeires, f, bf, 5 ans, par Martaline GB et Maline Des Epeires (Ballingarry IRE), 65 k (64 k), Jean-Jacques Gabillat (P Dubourg), A Chaille-Chaille 4
- 1118 2 Eternal Army, m, al, 5 ans, par American Post GB et Earth Affair GER (Acatenango GER), 70 k, ♂, Jacques Cygler (W Denuault), D Cottin (s) 5
- 1948 Daisy Des Ongrais, f, 5 ans, 68 k, Mme P Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s) 6
- 1964 3 Straying IRE, h, 5 ans, 68 k (67 k), Mme E Collinson (S Carrere), Mme E Collinson 7
- 1411 Dinan, h, 5 ans, (AQ), 67 k, M Mescam (D Mescam), M Mescam 8
- 96 1 Tahanrun, h, 5 ans, 67 k (65 k), Ecurie Jarlan (Mlle N Desoutter), D Guillemain (s) 9
- 1762 Remember The Man (IRE), h, 5 ans, 67 k, Fair Salinia Ltd (A de Chitray), D Cottin (s) arr
- Dangelix Jo, h, 5 ans, 67 k, P Le Geay (B Fouchet), P Le Geay arr
- Gold Diva, f, 5 ans, 65 k, J Seror (F de Giles), M Seror (s) arr
- 1903 4 Cybor Del'rais, h, 5 ans, 71 k (68 k), Mme M Cochonneau (A Auchere), N Paysan tbé
- 1917 3 Flapjack, h, 5 ans, 68 k, Mme B Re-Scandella (E Chazelle), C Scandella tbé

14 partants ; 42 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Sans motif : Shepton Joa.

2,5 long, 17 long, 1 long 1/4, 3/4 long, courte encolure, 2,5 long, 1/2 long, encolure.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :
2 160 € Louis Couteaudier, Mme Florence Couteaudier.
1 080 € Olivier de la Garoullaye.
630 € Comte Michel de Gigou.
427 € Mme Thierry Morenvillez, Mme Dominique Mainard.
202 € Earl Haras du Taillis.

Temps total : 04'18"50

2049 4782 PRIX DU NEBOUZAN 3.900 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1798 Every Where, f, bf, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Ubiquite (Network GER), 65 k, ♂, Ecurie Mirande (S Paillard), Mme I Pacault 1
- 1576 Extra Lida, f, bf, 4 ans, (AQ), par Irish Wells et Uneeklida (Brier Creek USA), 65 k (66 k), Michel Contignon (T Beaurain), E Clayeux (s) 2
- 1718 4 East Of The Valley, f, np, 4 ans, (AQ), par Indian Danehill IRE et Une Dame D'Avril (Meshaheer USA), 65 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (F de Giles), E Clayeux (s) 3
- 1963 2 Etoile Du Berger, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Tinapalo (Epalo GER), 68 k (65 k), Ecurie Patrick Klein (A Zuliani), F Nicolle 4
- 1900 5 Espirito, h, np, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Java De Mai Ii (Rivelago), 67 k, Mlle Annick Mahe (J Duchene), P Quinton (s) 5
- 776 1 Etoile De Grez, f, 4 ans, (AQ), 69 k, G Lenzi (D Mescam), M Mescam 6
- 1858 2 Etoile Des Vernes, f, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mme SA Bramall (M Camus), A Boisbrunet (s) 7
- 1986 Efficace Allen, h, 4 ans, (AQ), 68 k, PH Peltier (O Jouin), PH Peltier arr
- 1900 1 El Paso Wood, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), A Chaille-Chaille (T Lemagnen), A Chaille-Chaille arr
- 1894 5 Eluciflaur, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Mustang Sarl (W Denuault), PH Peltier arr
- 101 2 Ediboum, h, 4 ans, (AQ), 67 k (66 k), Mme D Airdi (S Carrere), C Cheminaud tbé

1814 7 **Exprim**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Magnien (*T Henderson*), t**bé**
E Clayeux (s)
12 partants ; 25 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €
14 long, 6,5 long, encolure, 12 long, 9 long, 15 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €
Primes aux éleveurs :
2 448 € Haras de Mirande.
1 224 € Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.
714 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
484 € Jean-Louis Berger.
229 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.
Temps total : 04'53"80

2050 4784 **PRIX DU PAU HUNT RACES** 4.100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

4 1 **Diesel D'Allier**, h, gr, 5 ans, par Kap Rock et Iena D'Allier 1
(Royal Charter), 71 k, Yves Maupoil (*F de Giles*), E Clayeux (s)
380 **Baldaquin**, h, b, 7 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Kandy Ball 2
(Video Rock), 72 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*J Plouganou*),
AS Pacault (s)
98 **Vanesse**, f, b, 6 ans, par Vertigineux et Vesolia (Solicitor), 67 k, 3
Benjamin Boitez (*S Paillard*), P Chevillard
1102 2 **Isti**, h, al, 7 ans, par Muhaymin USA et Seinfeld (Solid Illusion 4
USA), 70 k, Mme Magalen Bryant (*W Denuault*), D Cottin (s)
Parc Monceau, h, b, 7 ans, par Trempolino USA et Where Is 5
Fleur (Exit To Nowhere USA), 71 k, Mme Patrick Papot
(*T Beaurain*), P Quinton (s)
High Society SWI, f, 9 ans, 66 k, Ecurie des Dunes (*O Jouin*), 6
P Quinton (s)
Papy Mamy, h, 9 ans, 68 k, Mme P Papot (*J Duchene*), 7
P Quinton (s)
110 2 **Post Scriptum**, f, 6 ans, 66 k, Vcte J d' Indy (*E Bureller*), 8
P Corsi
Art And Co, h, 8 ans, (AQ), 70 k, JP Moutafian (*G Malone*), 9
E Clayeux (s)
220 4 **Vio D'Arsa**, h, 9 ans, (AQ), 70 k, M Nicolau (*P Blot*), M Nicolau 10
695 4 **Pasquini Rouge**, h, 10 ans, 69 k, Ecurie des Dunes arr
(*J Lebrun*), P Quinton (s)
736 2 **Par Amour**, f, 6 ans, 65 k (66 k), Scea Haras de Peyre t**bé**
(*D Lesot*), E Papon
12 partants ; 26 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €
1 long, 11 long, 4,5 long, 3/4 long, 3,5 long, 1/2 long, 9 long, 30 long, 1 long
1/4.
13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €
Primes aux éleveurs :
2 016 € Yves Maupoil.
1 008 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
588 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
399 € Ecurie Jarlan.
189 € Pascal Beraud, Bernard Beraud.
Temps total : 05'26"50

2051 4783 **PRIX CHATEAU DE PAU** 4.000 m
(Steeple-Chase)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 13.000 cette année et par 28.000 l'année dernière.

1962 1 **C'Est Le Bouquet**, h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Radio 1
Saint Voir (Robin Des Champs), 71 k, Haras de Saint-Voir
(*D Gallon*), F Nicolle
1871 3 **Shakapon**, h, al, 6 ans, par Deportivo GB et Sheyry Story 2
(Sheyrann IRE), 69 k, Simon Munir (*T Gueguen*), F Nicolle
1871 2 **Politikar**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Kitara GER (Camp 3
David GER), 70 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*),
G Macaire (s)
1992 3 **Bendidon**, h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara 4
[Northern Crystal (GB)], 67 k (65 k), Nicolas Paysan
(*N Terrassin*), N Paysan
1833 6 **Poly Grandchamp**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Qualia 5
Grandchamp [Nikos (GB)], 70 k, Mme Patrick Papot (*K Nabet*),
F Nicolle
Crack Math, h, 6 ans, (AQ), 68 k, ♂, Mme P Bouteyre-Boyer t**bé**
(*A de Chitray*), A Boisbrunet (s)
1945 5 **Liberatore**, h, 5 ans, 66 k (66^{1/2} k), ♂, P Verniere (*J Reveley*), t**bé**
Mlle I Gallorini
7 partants ; 25 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
Eng. sup. : *Crack Math*
Sans motif : *Cachaca Macalo*.
Certif. vétérinaire : *Soldier's Queen*.
courte encolure, 2,5 long, 30 long, 30 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Haras de Saint-Voir, Suc. Maurice Goin.
1 620 € Alain Chopard, Mme Evelynne Barus, Mme Nathalie Bayle.
945 € Mme Benoit Gabeur.
641 € Scea Neuville.
303 € Jean-Louis Guerin.

Temps total : 04'58"80

Le jockey Arnaud AUCHERE s'étant accidenté dans le Prix Fernand Roy, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BENDIDON par le jockey Nicolas TERRASSIN.

ANGERS

0201 343 **Dimanche 9 décembre 2018**

Terrain **LOURD**

Commissaires de courses : Théophile MELOU -
Emmanuel CHEVALIER DU FAU - Alain OUVRY - Hervé ROBERT

2052 4362 **PRIX D'ECHARBOT** 3.400 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Mainvilliers, h, b, 3 ans, par Dream Well et Reaction Rapide 1
[Bering (GB)], 66 k, Loic Glemin (*C Lefebvre*), E&G Leenders (s)
1980 2 **Mister Mo GER**, h, gr, 3 ans, par Maxios (GB) et Macuna GB 2
(Acatenango GER), 71 k (68 k), Gerard Samama (*E Metivier*),
J Boissard (s)
Cambiko, m, al, 3 ans, par Balko et Candid GB (Lion Cavern 3
USA), 66 k, Rene Tabart (*D Gallon*), F Nicolle
1882 3 **Feeling Rock**, h, al, 3 ans, (AQ), par Kap Rock et Sereine De 4
Farges (Dom Alco), 71 k (67 k), Laurent Mapas (*B Pinard*),
G Macaire (s)
766 **Freddo Du Desert**, h, gr, 3 ans, par Shakespearean IRE et 5
Styla Louva (Desert Style IRE), 66 k, Mme Andre-Maurice Roux
(*MA Dragon*), C Lecrivain
1980 5 **Whisky Mouille**, m, 3 ans, 67 k, C Poli (*Mr R Lemiere*), 6
E Thueux
1940 3 **Saint Corneille**, h, 3 ans, 67 k (64 k), Genetique Obstacle 7
(*AD Fouchet*), G Macaire (s)
Urbok, h, 3 ans, 66 k, ♂, M Darchy (*O Jouin*), W Menuet (s) 8
1965 **Tyler Swin**, h, 3 ans, 66 k (63^{1/2} k), D Gemin (*B Moreaux*), D 9
Gemin
1950 **Zanzidon**, h, 3 ans, 66 k (63 k), C Plisson (*K Carpentier*), 10
C Plisson
1991 **Bopolo**, m, 3 ans, 67 k (64 k), J Hodiesne (*T Blainville*), arr
P Leblanc
Flash D'Allier, h, 3 ans, (AQ), 66 k (65 k), D Giteau arr
(*V Bernard*), B Lefevre
Fou Du Sud, h, 3 ans, (AQ), 66 k, B Lefevre (*A Lotout*), B arr
Lefevre
Mirastar, h, 3 ans, 66 k, W Menuet (s) (*G Re*), W Menuet (s) arr
1965 **Octopus Garden**, h, 3 ans, 66 k (65 k), Mlle F Mingat arr
(*A Brunetti*), GIL Chaignon
15 partants ; 29 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Certif. vétérinaire : *White Hunter*.

2 long, nez, 1 long, 5,5 long, 9 long, 1/2 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 30 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Ecurie Maulepaire.
720 € Gestut Hachetal, prime non attribuée.
420 € Rene Tabart.
285 € Laurent Mapas, Mme Cindy Mapas.
135 € Earl Ecurie du Clair de Lune, Jerome Lacouture.

Temps total : 04'23"90

2053 4363 **PRIX DES GASTINES** 3.400 m
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1139 4 **Frustrated Desires**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Holystorm 1
(Limnos JPN), 67 k (64 k), Mme Liliane Moal (*A Zuliani*), F Nicolle
1901 **Lou Magnifica**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Lou Emerald 2
(Turgeon USA), 68 k, Denuault (s) (*MA Dragon*), G Denuault (s)
1869 **Make A Dream**, f, ab, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Madeka 3
(Kadalko), 68 k, Ecurie Victoria Dreams (*E Chazelle*),
JPH Dubois

1989 Guadalcanal, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Alpe Doloise [Marchand De Sable (USA)], 68 k, Ecurie de L'Empereur (*D Gallon*), A Chaille-Chaille 4
Fleur De La Roque, f, bf, 3 ans, par Fuisse et Myakoda (Tremolino USA), 66 k, Julien Merienne (*MO Belley*), J Merienne 5
Keep It Sweet, f, 3 ans, 66 k, Mme H Devin (*M Regairaz*), D Bressou 6
1942 Rederie Jean, f, 3 ans, 66 k, P Adda (s) (*M Farcinade*), P Adda (s) 7
Flightmagie, f, 3 ans, (AQ), 66 k (62 k), JC Chaussee (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) 8
1889 Golden Bride, f, 3 ans, 66 k, Mme AM Poirier (*L Solignac*), O Sauvaget 9
1901 Kotecore Has, f, 3 ans, 66 k, Scea Hamel Stud (*C Lefebvre*), GAB Leenders arr
Comme Une Choqe, f, 3 ans, 66 k (64 k), M Pelletant (*A Baudoin-Boin*), M Pelletant arr
1055 3 Feuille De Thaix, f, 3 ans, (AQ), 67 k (63 k), Soc. Bourgneuf (*H Bachelot*), F Nicolle tbé
1965 Missa Est, f, 3 ans, 66 k (62 k), Ecurie du Gave (*B Lemor*), P Leblanc tbé
Deconnection, f, 3 ans, 66 k, Mlle S Le Corre (*V Bernard*), Mlle S Le Corre tbé
La Causerie Borget, f, 3 ans, 66 k, ♂, Mme L Martineau (*O Jouin*), A Lacombe tbé

15 partants ; 45 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 Certf. vétérinaire : *Euskara*.
 Chev. élim. : *Love Story, Moodly, Sage Way*.
 6 long, 8,5 long, 7,5 long, 1 long 1/4, 7 long, 10 long, 12 long, 5,5 long.
 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
 1 440 € Plasman-Pvp Racing, S.c.e.a. Ecurie de Montfort, Mlle Karine Morice.
 720 € Christian Germain, Mme Gisele Germain.
 420 € Mlle Irene Catsaras, Mlle Victoria Dubois, Sacha Dubois.
 285 € Franck Leblanc, Mme Pauline Corty-Leblanc, Mathias Moncorge, Ecurie de L'Empereur.
 135 € Mme Robert Mongin.

Temps total : 04'22''77

2054 4367 STEEPLE-CHASE DES 3 ANS DE L'OUEST 3.700 m
 (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1891 1 Faro Des Malberaux, h, al, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Scavenger (Nashamaa IRE), 70 k (67 k), ♂, Chatel (s) (*E Metivier*), R Chatel (s) 1
1927 Fautilunedenuo, f, bf, 3 ans, (AQ), par Spirit One et Ucocotte (Califet), 66 k (67 k), Denuault (s) (*MA Dragon*), G Denuault (s) 2
1950 1 Monsieur King, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Irish Gale IRE (Zagreb USA), 67 k, Mme Patrick Papot (*G Re*), P Raussin 3
1952 Blue Crystal, h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Crystale De France [Northern Crystal (GB)], 67 k (64 k), Mlle Carole Boisdron (*A Baudoin-Boin*), P Leblanc 4
1891 4 Moorhouse Lady, f, b, 3 ans, par Balko et Mer D'Arabie (Ballingarry IRE), 66 k, Ian Kellitt (*C Lefebvre*), P Journiac 5
1927 5 Facdaly, h, 3 ans, 67 k, ♂, Sarl Ecurie Andre Pommerai (*D Delalande*), L Viel (s) 6
1891 5 Fricassee, f, 3 ans, 65 k (66 k), R Chatel (s) (*L Solignac*), R Chatel (s) arr
1869 Fou D'Amour Prince, h, 3 ans, (AQ), 69 k, G Denuault (s) (*W Denuault*), G Denuault (s) tbé
1927 3 Shagheirock, h, 3 ans, 67 k, P Blazy (*RL O'Brien*), G Macaire (s) tbé
1965 Racing Spirit, f, 3 ans, 65 k, A Kahn (s) (*A Moriceau*), A Kahn (s) tbé
1942 Fanon Du Breuil, f, 3 ans, 65 k (63 k), Scea des Collines (*B Moreaux*), E Riou tbé

11 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
 Eng. sup. : *Fricassee*
 10 long, 1/2 long, loin, 1/2 long 3/4, 20 long.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :
 1 512 € Michel Pigaut, Mme Ginette Fossey.
 756 € Guy Denuault, Mlle Laetitia Denuault, Maxime Denuault, Mme Liliane Denuault.
 441 € Haras du Hogueuet.
 299 € Mlle Carole Boisdron.
 141 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt, Mme David Thomlinson.

Temps total : 04'55''35
 Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire CHATEL (S) (COULEURS NON CONFORMES)

2055 4366 PRIX PRINCE HINDOU 4.100 m
 (Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux, de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, été classés 1er d'une course de dotation totale de 20.000.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.
 Référence : + 17.

1890 4 Barneteau, h, bf, 7 ans, (AQ), par Charming Groom et Jijie (Africanus), 71 k, Fabrice Foucher (*T Dupouy-Bataille*), F Foucher 1
1866 2 Derby Des Pictons, h, bf, 5 ans, par Khalkevi IRE et Selaia (Panoramic GB), 69 k, Scea Marais des Pictons (*L Solignac*), O Sauvaget 2
1964 5 Chalm, f, b, 6 ans, par Nickname et First Elorn (Funny Baby), 72 k, Jean-Luc Guillem (*A Lotout*), B Lefevre 3
1968 Digny, h, al, 7 ans, par Lugny et Dicsa (Green Tune USA), 71 k, Gerard Lecomte (*C Lefebvre*), GER Lecomte 4
633 3 Cyrano Vallis, h, bf, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Medina Vallis (Signe Divin USA), 69 k, Mme Andre-Noel Dutertre (*D Delalande*), L Viel (s) 5
1959 Caboy, h, b, 6 ans, (AQ), par Nidor et Cadouya Girl (Cadoudal), 72 k (68 k), Denis Dugast (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) 6
1964 4 Chloe Triomphe, f, 6 ans, 72 k, M Rolland (s) (*E Chazelle*), M Rolland (s) arr
1951 3 Doralou Des Bordes, h, 5 ans, 71 k, R Dubois (*B Dubourg*), C Dubourg arr
1898 Kasarca, h, 6 ans, 71 k, Ecurie Palos de Moguer (*M Regairaz*), D Bressou arr
1951 2 Calixel, h, 6 ans, (AQ), 71 k, A Lajon (*W Lajon*), A Lajon arr
1951 5 Mister Emily, h, 8 ans, 71 k, T Poche (*Y Plumas*), T Poche arr
17 2 Ferruccio, h, 8 ans, 70 k, S Munir (*W Denuault*), PH Peltier arr
1458 4 Duo Charmans, h, 5 ans, (AQ), 70 k (67 k), Scea des Collines (*B Moreaux*), E Riou arr
1964 Munight, h, 9 ans, 71 k (68 k), Mlle A Pelletant (*A Gautron*), Mlle A Pelletant dist
1948 5 Divine Vision, f, 5 ans, 70 k, P Lienart (*G Re*), G Dumont tbé
1968 3 Vatochio, f, 6 ans, 69 k, Scea Ecurie Bader (*T Danjou*), Mlle S Delaroché tbé

16 partants ; 57 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 Chev. élim. : *Cuzco De Pinguily, Baraka Du Cat, Kingbohem, Simba De Teillee, Mister Papy, Baron Du Seuil, Dors Dine*.
 3,5 long, 9 long, 17 long, 5,5 long, 6,5 long.
 9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 €

Primes aux éleveurs :
 1 485 € Haras de la Rousseliere Scea.
 726 € Scea Marais des Pictons.
 429 € Jean-Luc Guillem.
 297 € Eric Stchepinine.
 165 € Andre-Noel Dutertre.
 115 € Eric Leray, Mme Yves Grall.

Temps total : 05'10''39
 Le jockey Olivier JOUIN s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument DIVINE VISION par le jockey Geoffrey RE.
 Le jockey Allan ESTRABOL étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Alexis GAUTRON.
 A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Davy DELALANDE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 10 coups)
 Les Commissaires ont, après enquête, distancé le hongre MUNIGHT de la 7ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés. Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Alexis GAUTRON par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour.
 Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire ECURIE PALOS DE MOGUER (COULEURS NON CONFORMES)

2056 4364 PRIX UCELLO II 3.400 m
 (Haies. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k**. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1988 2 Carlota, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Yolaine (Astarabad USA), 68 k, (9.000), Andre Le Duff (*M Farcinade*), A Le Duff 1
1969 Kroissant Bleu, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Trinidao (Tremolino USA), 70 k, (7.000), ♂, Pascal Barthelemy (*E Bureller*), A Lacombe 2
1966 2 Kidane Traou Land, f, b, 4 ans, par Intrepid Jack GB et China Silk (Fantastic Light USA), 72 k (69 k), (11.000), Christophe Plisson (*E Berthonnet*), C Plisson 3

1904	3	Akiday , f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Greenaki (Green Tune USA), 72 k, (11.000), Denuault (s) (<i>MA Dragon</i>), G Denuault (s)	4
1765	5	Omaha Spirit , h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Locyborg Royale (Cyborg), 70 k (67 k), (9.000), Bertrand Vincent (<i>Q Gagnard</i>), J Merienne	5
1966		Duvindivin , h, 4 ans, 72 k (69 k), (11.000), T Poche (<i>A Gautron</i>), T Poche	6
1966		Bally Stone , h, 4 ans, 72 k (68 k), (11.000), T Poche (<i>L Rousseau</i>), T Poche	arr
		Damessiam Raiselle , f, 4 ans, 70 k, (11.000), P Degroote (<i>D Delalande</i>), S Zuliani (s)	arr
1982		Easy Klass , f, 4 ans, (AQ), 68 k, (9.000), T Boivin (<i>L Solignac</i>), T Boivin	arr
1967	4	Adamara , f, 4 ans, 68 k (65 k), (7.000), S Foucher (<i>A Baudoin-Boin</i>), S Foucher	arr
		Elegant D'Ainay , h, 4 ans, 68 k (64 k), (7.000), S Milaveau (<i>G Siaffa</i>), A Chaille-Chaille	arr
1979		Julianos , h, 4 ans, 72 k (69 k), (11.000), S Seignoux (<i>B Moreaux</i>), Mme V Seignoux	tbé
1938	4	Makata Blue , f, 4 ans, 70 k (67 k), (9.000), ♂, JP Mercier (<i>E Metivier</i>), J Boissard (s)	tbé
1949	4	Juneau Basc , h, 4 ans, 70 k, (9.000), O Regley (<i>J Natteiz</i>), O Regley	tbé
14 partants ; 36 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €			
Sans motif : <i>Egencia</i> .			
Tombé haie d'essai : <i>Selfie</i> .			
Chev. élim. : <i>Mr Renegade, Sire Des Bois, Frah A Kara, Zixing Des Bois, Speed Des Bourmais, Cayras Star, Magguy Blue</i> .			
Chev. retir. : <i>Etoile Des Bois</i> .			
5,5 long, 3 long, 7 long, 9,5 long, 30 long.			
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €			
Primes aux éleveurs :			
1 224 € Albert Hosselet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.			
612 € Pascal Barthelemy.			
357 € Jean-Claude Ollivier.			
242 € Mme Sylviane Jeffroy, Mme Melanie Jeffroy Berthet.			
114 € Bertrand Vincent.			
Kroissant Bleu , réclamé 7.801,00 € par son propriétaire.			
Carlota , réclamée 10.333,00 € par LAGENESTE (S).			
<i>Temps total</i> : 04'22''00			

2057	4368	PRIX ROGER DE TERVES-GD ST-CHASE DES 4 ANS (Steeple-Chase)	3.800 m
23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.			
1957	5	Kenzo De Champdoux , h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Timberland (Hawker's News IRE), 72 k, ♂, Philippe Peltier (<i>W Denuault</i>), PH Peltier	1
1904	1	Ballinsco , h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Pascolie (Mansonnien), 72 k, ♂, Arnaud Chaille-Chaille (<i>M Danglades</i>), A Chaille-Chaille	2
1744	1	Nuit De France , f, b, 4 ans, par Dream Well et Nuit De Guerre (April Night), 67 k, Ecurie Maulepaire (<i>C Lefebvre</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	3
1939		Kathy Super , f, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Brave Cocotte (Saint Preuil), 65 k, Laurent Postic (<i>M Farcinade</i>), L Postic	4
716	2	Jean Luc , h, gr, 4 ans, par Montmartre et Place Du Tertre (Sagamix), 72 k (69 k), Mlle Brigitte Poulve (<i>B Moreaux</i>), S Foucher	5
1938	3	Nadia Has , f, 4 ans, 69 k, C Dubourg (<i>B Dubourg</i>), C Dubourg	arr
1967	3	Fragandor Rosetgri , h, 4 ans, 67 k (64 k), G Dumont (<i>D Thomas</i>), G Dumont	arr
1974		Jocrack A La Motte , f, 4 ans, 68 k, Mme B Menuet (<i>T Henderson</i>), W Menuet (s)	tbé
1961	3	Super Sage , h, 4 ans, 67 k (64 k), Ecurie des Mouettes (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s)	tbé
9 partants ; 34 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €			
6 long, 4,5 long, 16 long, 3,5 long.			
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €			
Primes aux éleveurs :			
1 656 € Mme Marie-Helene Cassier.			
828 € Laurent Nadot, Arnaud Chaille-Chaille.			
483 € Ecurie Maulepaire.			
327 € Herve Le Gall, Mme Marie-France Bertella.			
155 € Mlle Brigitte Poulve.			
<i>Temps total</i> : 05'02''06			
Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire ECURIE DES MOUETTES (COULEURS NON CONFORMES)			
Le jockey Olivier JOUIN s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KENZO DE CHAMPDDOUX par le jockey Wilfried DENUAULT.			
Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Clément LEFEBVRE.			

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Wilfried DENUAULT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 10 coups).

2058	4365	PRIX COLONEL PATRICE LAIR (Haies)	3.800 m
21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er mars de cette année inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 7.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			
1721	4	Dis Moi Tout , h, al, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Ne M'Oubliez Pas (Cyborg), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	1
1859	4	Dame D'Etat , f, b, 5 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Porte D'Auteuil (Network GER), 67 k (64 k), Nicolas Cypres (<i>A Zuliani</i>), F Nicole	2
1948		Bacara Des Bois , f, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Equatoriale (Saint Estephe), 71 k, Thomas Bedon (<i>E Chazelle</i>), Mlle S Jaffrelot	3
		Salimbeni , h, bf, 5 ans, par Vision D'Etat et Santa Lady (Double Bed), 67 k, Mme Anne-Marie Poirier (<i>MA Dragon</i>), O Sauvaget	4
878	6	Petite Joy , f, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Petite Speciale USA (Atticus USA), 67 k (63 k), Jean-Pierre Leseigneur (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	5
1985	5	Alkaprun , h, 5 ans, 72 k (69 k), Y Leroyer (<i>A Gautron</i>), T Poche	arr
1970		Voyage Enchante , h, 5 ans, 70 k (67 k), E Bergougroux (<i>A Baudoin-Boin</i>), E Bergougroux	arr
1762	3	Tevennec , h, 5 ans, 70 k, Suc. G Berthouloux (<i>A Lotout</i>), M Aubry	arr
1606	3	Crysking , h, 5 ans, 70 k, S Seignoux (<i>D Delalande</i>), Mme V Seignoux	arr
		Secret Storm , h, 5 ans, 69 k, J Zuliani (<i>A Desvaux</i>), J Zuliani	arr
1928	2	Shakadame , f, 5 ans, 68 k, R Morgan-Murphy (<i>L Solignac</i>), F Murphy	arr
		Diamantrodino , h, 5 ans, (AQ), 67 k, J Follain (<i>E Bureller</i>), J Follain	arr
1866		Shapur , h, 5 ans, 71 k (68 k), MA Billard (<i>B Moreaux</i>), J Thibault (s)	tbé
		Dolmen De L'Aube , h, 5 ans, (AQ), 67 k (63 k), T Poche (<i>L Rousseau</i>), T Poche	tbé
1890		Marienbad , f, 5 ans, 66 k (65 k), Mlle F Mingat (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon	tbé
		Divalco D'Argos , f, 5 ans, (AQ), 65 k (61 k), D Hobe (<i>Mlle C Lequien</i>), E Leray (s)	tbé
16 partants ; 44 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €			
Chev. élim. : <i>Stylish Cat USA, Rosyth, Damara Du Tabert, Jolilaiki, Dolby Mome, Shaka Ponk Kara, Don Du Jour, Doriblu De Berce, Hotmale Has</i> .			
4 long, 4 long, 15 long, 1/2 long 3/4.			
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €			
Primes aux éleveurs :			
1 512 € Stephane Milaveau, Haras de Saint-Voir.			
756 € Nicolas Cypres.			
441 € Mme Joelle Brillet.			
299 € Alexandre Miceli, Suc. Jerome Miceli.			
141 € Jean-Pierre Leseigneur.			
<i>Temps total</i> : 04'44''86			
Le jockey Olivier JOUIN s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre TEVENNEC par le jockey Arnel LOTOUX.			
2059	4369	PRIX COLONEL GRANEL (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	3.800 m
23 000 € (10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 20.000.			
Seront qualifiés dans ce Handicap, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.			
Référence : +17.			
254	5	Rancunier , h, al, 5 ans, par Rolli Abi et Sans Rancune (Lavirco GER), 71 k (69 k), Sebastien Dupont (<i>T Coutant</i>), A Chaille-Chaille	1
1959		Canitie , f, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita (Dom Alco), 69 k, Denuault (s) (<i>W Denuault</i>), G Denuault (s)	2
1078		Alinbarbotin , h, b, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Kosette (Passing Sale), 72 k, Bruno Lebrec (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	3
1890		Twirling , h, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Rose Blue (Art Bleu GB), 70 k (67 k), ♂, Serge Hamon (<i>E Metivier</i>), S Hamon	4
1928	3	Perla Des Bois , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Ella Des Bois (With The Flow USA), 70 k, Thomas Bedon (<i>E Chazelle</i>), Mlle S Jaffrelot	5

- 1970 Reve Du Clos**, h, bf, 5 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Cyrienne Du Maine (Saint Cyrien), 66 k, Mme Micheline Potier Karnos (*D Delalande*), S Zuliani (s) 6
- 1865 4 Django De Grugy**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Diableneyev USA et Queen De Grugy (April Night), 71 k, Mlle Lisa Charital (*A Lotout*), Mlle L Charital 7
- 1992 Amiral Daudaie**, h, 8 ans, (AQ), 65 k (62^{1/2} k), Mlle S Fournier (*S Cosson*), Mlle S Fournier 8
- 1971 1 Double Voie**, h, 6 ans, 71 k (68 k), Scea des Collines (*B Moreaux*), E Riou 9
- 1970 3 Poker De Ballon**, h, 5 ans, 70 k, Mme R Gasche-Luc (*M Regairaz*), L Carberry (s) arr
- 1887 2 Commingeois**, h, 6 ans, 69 k, M Pelletant (*A Baudoin-Boin*), M Pelletant arr
- 1881 4 Don Iron**, h, 6 ans, 67 k, F Duvivier (*MA Dragon*), S Foucher arr
- 1881 5 Oxlow**, h, 8 ans, 68 k (65 k), Mme C Baron-Losfeld (*D Thomas*), Mme C Baron-Losfeld tbé
- 1865 Cracante**, f, 6 ans, (AQ), 67 k (66 k), P Terpereau (*E Berthonnet*), E&G Leenders (s) tbé
- 14 partants ; 57 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 Sans jockey : *Chant Sacre, Sulfite.*
 Chev. élim. : *Dom Kaki, Einulty.*
 Chev. retir. : *Kimo Royal, Sir Gemmois.*
 encolure, 1 long, 15 long, 9 long, 10 long, 7 long, 7 long, loin.
 10 350 € - 5 060 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 150 € - 805 € - 575 €
- Primes aux éleveurs :
 1 552 € Sylvain Dupont.
 759 € Suc. Jacques Lauriot.
 448 € Remi Juvin, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.
 310 € Serge Hamon, Mme Chantal Hamon.
 172 € Mme Joelle Brillet, Mme Florence Ye.
 120 € E.a.r.l. Le Clos du Maine.
 86 € Ecurie La Grugerie, Mlle Anais Adam, Valentin Adam, Victor Adam.

Temps total : 04'57''29

Une amende de 30 euros a été infligée au propriétaire Mme ROBERT GASCHE-LUC (COULEURS NON CONFORMES)

Les jockeys Herman Hildemaro RODRIGUEZ NUMEZ et Tristan LEMAGNEN étant absents de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé leur remplacement par le jockey Alexandre BAUDOIN BOUIN sur le hongre COMMINGEOIS et par Elie BERTHONNET sur la jument CRACANTE.

La jument SULFITE et le hongre CHANT SACRE ont été déclarés non partants par leur entraîneur, leur jockey respectif s'étant accidentés et aucun jockey n'était disponible pour assurer le remplacement.

Agissant sur réclamation, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne à environ 50 mètres du poteau d'arrivée du hongre RANCUNIER (Thomas COUTANT), arrivé 1er, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre ALINBARBOTIN (Clément LEFEBVRE), arrivé 3ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que cet incident n'avait pas empêché le hongre ALINBARBOTIN de devancer le hongre RANCUNIER lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

Les Commissaires n'ont pris aucune sanction à l'encontre du jockey Thomas COUTANT, son cheval ayant penché sous l'effet d'un seul coup de cravache.

NIMES

0614343 Dimanche 9 décembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Richard JEAN - Alexandre ISKANDAR - François ORCERO - Georges FRAIT

2060 4555 PRIX AL CAPONE II 3.400 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Bi Beach**, m, np, 3 ans, par Buck's Boum et Restina De Conde [Restless Carl (IRE)], 67 k (64 k), Mme Daniela Airalaldi (*R Aguilera Puente*), C Cheminaud 1
- 1937 4 Christamely**, h, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Stranraer [Enrique (GB)], 70 k, Michel-Andre Billard (*A Renard*), G Macaire (s) 2
- 1929 3 Full Smart**, h, np, 3 ans, par Cat Junior USA et Full Of Charms (Cadoudal), 68 k (67 k), ♂, Ecurie Febus (*S Carrere*), C Cheminaud 3
- 1879 Lord De La Mine**, h, bf, 3 ans, par Lord Du Sud et Brezole (Panoramique GB), 67 k, Eric Brook (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 4
- 1664 4 Imperatrice Morny**, f, ab, 3 ans, par Fuisse et Blue Ridge View (Lomitas GB), 68 k (64 k), Mme Paola Palmieri (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia 5
- 1929 2 Galliego Des Roccs**, h, 3 ans, 71 k (68 k), ♂, J Ortet (s) 6

- 1537 4 Pessac**, h, 3 ans, 74 k (71 k), Ecurie des Mouettes (*G Moulet*), Mme J Laurent-Joye 7
- 1929 4 Funnyblackindian**, f, 3 ans, 68 k, ♂, C Tournadre (*B Gelhay*), M Cesandri (s) arr
- 1882 Samseduit**, f, 3 ans, 65 k (62 k), A Lanusse-Cazale (*J Agostini*), C Chenu (s) arr
- 9 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
 Eng. sup. : *Bi Beach*
 2,5 long, 20 long, 15 long, loin, loin, courte tête.
 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
 1 224 € Mme Daniela Airalaldi.
 612 € Michel-Andre Billard.
 357 € Andre Duboe, Mme Camille Abadie.
 242 € Christophe Miqueu.
 114 € Mlle Anne-Sophie Vivien.
- Temps total : 04'22''85

2061 3262 PRIX FRANCIS ALLEMAND 3.800 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 2018 5 Jarnac De Ray**, h, gr, 4 ans, par Near Honor GER et Kermeline (Le Balafre), 68 k (67 k), (8.000), ♂, David Windrif (*B Meme*), D Windrif 1
- 1988 5 Yellow Mellow**, f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 68 k (67 k), (8.000), ♂, Marion (s) (*A Merienne*), J Marion (s) 2
- 1988 Go'n Win**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Esteraza (Kingsalsa USA), 66 k (63 k), (8.000), ♂, Marion (s) (*N.W O'Driscoll*), J Marion (s) 3
- 2018 El Pampa King**, h, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Pampera (IRE) (Alhaarth IRE), 70 k, (8.000), ♂, Ecurie de la Colmine (*C Couillaud*), P J Fertillet 4
- 1930 5 Chantillo**, f, b, 4 ans, par Martillo GER et Chantico (Kadalko), 68 k (65 k), (10.000), ♂, Rachid Fahmane (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 5
- 5 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
 Eng. sup. : *El Pampa King*
 Sans motif : *Hanzie Des Hazards.*
 5 long, encolure, 15 long, loin.
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
 864 € Mme Yvette Godefroy.
 432 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plaisence.
 252 € Ambroise Dupont.
 171 € Pierre-Antoine Thinet, Hugues-Fernand Rousseau, Mlle Dorothee Dezellus.
 81 € Sci La Viguerie, Gerard-Elie Sabathier, Jacques Ortet.
- Temps total : 04'45''59

2062 4556 PRIX CYBORG 3.800 m

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.
 Référence : +17.

- 1815 3 Sainte Bowl**, f, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume [Enrique (GB)], 71 k, Bernard Goudot (*B Gelhay*), B Goudot (s) 1
- 1933 4 Al Clay**, h, b, 6 ans, par American Post GB et Ile De See (Saint Des Saints), 69 k (66 k), Haras de Sivola (*M Chailloleau*), E Clayeux (s) 2
- 1931 2 Carnet D'Or Sivola**, h, b, 6 ans, par Assessor IRE et None De Sivola (Cyborg), 67 k, Mme Violaine Bayon de Noyer (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 3
- 1740 Bijoux De Soleur**, f, b, 5 ans, par Apsis GB et Victoire D'Escreux (Truth Or Dare GB), 69 k, Mlle Sabrina Schenker (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 4
- 1864 7 Dorelko Des Obeaux**, h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Kore Des Obeaux (Saint Cyrien), 69 k, Alexandre Hamel (*G Boinard*), S Eveno 5
- 1878 2 Bolero Du Tango**, h, 5 ans, 70 k, Bourgogne Racing Club (*N.W O'Driscoll*), C Provot 6
- 1931 3 Douce Alex**, f, 5 ans, (AQ), 70 k (66 k), Mme P Bouteyre-Boyer (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 7
- 1779 1 Dynamite Forez**, f, 5 ans, (AQ), 72 k (70 k), A de Seroux (*M Camus*), A Boisbrunet (s) arr
- 1860 4 Droit De Rever**, f, 5 ans, 71 k (70 k), T Fourre (*A Merienne*), T Fourre arr
- 1651 Verysabre**, h, 9 ans, 68 k (67 k), Mlle A Freby (*R Aguilera Puente*), Mlle A Freby arr

1716 ³ **Vent D'Allier**, h, 9 ans, (AQ), 69 k (67 k), ♂, G Quintale (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia **tbé**

1931 ⁴ **Sky Path**, h, 6 ans, 67 k, Mme L Grizzetti (*D Jolibert*), Mme L Grizzetti **tbé**

12 partants ; 22 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Chev. élim. : *Fine Angels, Baron Gueulatis.*

2,5 long, 15 long, 2 long, 2,5 long, 2,5 long, 8 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Pascal Treyve, Earl Haras de Nonant Le Pin.
648 € Jacky Rauch.
378 € Gilles Trapenard.
256 € Mme Beatrice Metzner, Mlle Sabrina Schenker.
121 € Mme Nicolas Devilder, Mme Laure Rebuffe.

Temps total : 04'42''45
Le 10 VERY SABRE a été monté par RAMON AGUILERA PUENTE en remplacement de SEAN CARRERE

TOULOUSE

0545 343 Dimanche 9 décembre 2018

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - François CAZAUX
- Philippe LIEUX

2063 ⁴⁵⁴⁰ **PRIX DES CATALANS** **3.500 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1924 ³ **L'Assaut Six**, f, b, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et Indian Princess IRE (Mujadil USA), 66 k (63 k), (9.000), ♂, Sarl Ecurie Azur Riviera (*Q Houdoin*), P Chevillard **1**

1963 **Epicas**, f, b, 4 ans, par Davidoff GER et Negresse De Cuta (Baroud D'Honneur), 70 k (66 k), (13.000), Giuseppe Galletta (*P.N Fontan*), J Ortet (s) **2**

1938 **Crystal Money**, f, al, 4 ans, par Fuisse et Mont Doree (Mansonnien), 70 k, (13.000), Francis Leclercq (*P Blot*), A Mesnil **3**

1963 ⁵ **Rose Queen**, f, np, 4 ans, par Great Pretender IRE et Queen Poline (Tremolino USA), 70 k (68 k), (13.000), Ron Davies (*Mlle N Desoutter*), D Henderson **4**

1744 **Astarrac**, f, bm, 4 ans, par Soave GER et Tairchope (Astair), 66 k, (9.000), ♂, Thierry de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere **5**

1924 **Pontailac**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (11.000), F Nicolle (*N Terrassin*), P Chevillard **arr**

1858 ⁴ **Eole De Prairie**, h, 4 ans, (AQ), 70 k (67 k), (11.000), M Grain (*A Beaudoire*), M Grain **tbé**

7 partants ; 14 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 0 €
1,5 long, 30 long, 30 long, 15 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Patrick Boudengen.
612 € Robin Van Haaren, Edgar Van Haaren.
357 € Artu (s), Mlle Marie Artu, Damien Artu.
242 € Ron Davies.
114 € Jean-Marie Lapoujade.

Temps total : 04'24''70

2064 ⁴⁵³⁹ **PRIX COLONEL AUBLET** **3.500 m**
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1180 ² **Santa Fix**, f, gr, 4 ans, par Saint Des Saints et Lady Fix (Turgeon USA), 69 k, Simon Munir (*T Chevillard*), F Nicolle **1**

1727 ¹ **Ierbalsa**, f, bf, 4 ans, par Kingsalsa USA et Ierbasa De Kerpaul (Cadoubel), 68 k (66 k), Marc Bouyssou (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) **2**

577 ³ **Shedance Dehouelle**, f, b, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Zandalee (Tremolino USA), 66 k, Franck Leblanc (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille **3**

1966 **Baby Doll**, f, np, 4 ans, par Doctor Dino et Lady Morgane (IRE) (Medaaly GB), 68 k, Chatel (s) (*Y Kondoki*), R Chatel (s) **4**

1908 ³ **Eris**, f, al, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Belisama (Mansonnien), 72 k, Emile Thebault (*T Beurain*), D Sourdeau de Beauregard (s) **5**

Eleonore D'Anjou, f, 4 ans, (AQ), 66 k (63 k), JL Henry (*F Garnier*), F Nicolle **6**

1863 ⁴ **Spirit Of Ecstasy**, f, 4 ans, 66 k (63 k), G Derat (*N Terrassin*), G Derat **7**

1825 ⁴ **Figue Du Pecos Aa**, f, 4 ans, (AA), 66 k, T de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere **arr**

1982 ⁵ **E'Thcharlie**, f, 4 ans, (AQ), 68 k (67 k), B Paquet (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille **tbé**

1994 ⁴ **Elle Est Sacree**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Magnien (*F de Giles*), GAB Leenders **tbé**

10 partants ; 23 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Sans jockey : *Memorial Silver.*

5,5 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Olivier Tricot, Max Henna.
720 € Marc Bouyssou.
420 € Franck Leblanc.
285 € Javier Martinez Salmean.
135 € Pierre de Maleissye Melun.

Temps total : 04'24''60
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire La societe CHATEL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

CAGNES-SUR-MER

Lundi 10 décembre 2018

0604344

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Michel COSTAMAGNA -
Viviane COURSIERES - Pierre SIGAUD - Didier MAYOUX

2065 ⁴⁷³¹ **PRIX UBU III** **3.400 m**
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 10.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 10.000. En outre, toute poulie ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1821 ⁶ **Meredith**, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Popova (Kahyasi IRE), 72 k (68 k), (20.000), Collet (s) (*A Seigneul*), ROB Collet (s) **1**

1943 **Broken Diamond**, f, b, 3 ans, par Diamond Green et Broken And Go (Chichicastenango), 72 k (68 k), (20.000), Passion Racing Club (*Mlle M Lagrange*), Butel & Beaunez (s) **2**

1943 **Fiancee Du Large**, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Gryonne (Astarabad USA), 68 k (64 k), (12.000), Pascal Noue (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) **3**

1273 ¹ **Patryann Stlaurent**, f, b, 3 ans, par Le Houssais et Vernon Rise (Diktat GB), 67 k, (10.000), David Windrif (*T Cousseau*), D Windrif **4**

2003 **Andalousie**, f, b, 3 ans, par Dream Well et Maille Asie (Kahyasi IRE), 70 k (69 k), (16.000), Ecurie Centrale (*D Ubeda*), FM Cottin (s) **5**

1989 ² **Chichi One**, f, 3 ans, 72 k (69 k), (20.000), Mme MG Boudot (*J Tabary*), M Seror (s) **6**

1943 ⁵ **Burrows Meadow**, f, 3 ans, 71 k (67 k), (18.000), A Vangelisti (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia **7**

1996 ² **Gaelik First**, f, 3 ans, 69 k (68 k), (14.000), DH Dubois (*B Meme*), D Windrif **8**

1843 **Via Appia**, f, 3 ans, 70 k (67 k), (12.000), H De Waele (*S Pechaire*), P Lenogue **9**

2003 **Angevine**, f, 3 ans, 71 k, (18.000), C Martinon (*B Gelhay*), C Martinon **arr**

2003 **Garylou**, f, 3 ans, 70 k (67 k), (16.000), N Boudraa (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet **tbé**

11 partants ; 27 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €
7,5 long, 1/2 long, 9 long, 6 long, 2,5 long, 6 long, 2 long, 2 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Sydney Vidal.
648 € Haras de Lonray, Mme Nathalie Fischini.
378 € Pascal Noue, Mme Patricia Butel.
256 € Patrick Menezo, Yannick Menezo.
121 € Hubert Honore.

Patryann Stlaurent, réclamée 10.300,00 € par DAVID WINDRIF.
Meredith, réclamée 25.700,00 € par CLEMENT MACHADO.

Temps total : 04'04''57

2066 ⁴⁷²⁹ **PRIX DE LA PROMENADE DES ANGLAIS** **4.000 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +10.

1913	2 Cote D'Azur , f, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Reflexion (Discover D'Auteuil), 69 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	1
1913	Pagomix , h, gr, 7 ans, par Crillon et Quietamixa (Linamix), 66 k, Guy Travers (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	2
2019	Spiderman (FR) , h, np, 5 ans, par Manduro GER et Lonesome Me (Zafonic USA), 70 k, Ecurie de la Verte Vallée (<i>A Merienne</i>), S Foucher	3
1832	Myboy , h, b, 5 ans, par American Post GB et Mamitador (GB) (Anabaa USA), 67 k, Ecurie R.e. (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	4
1941	2 Ustimos GER , h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Ustimona GER (Mondrian GER), 65 k, Mlle Lucie Pineau (<i>J Claudic</i>), S Foucher	5
1815	2 Droit De Veto , h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Parole D'Evangile (Lomitas GB), 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), N de Lageneste	6
2005	4 Armyr , h, b, 6 ans, par Crillon et Ars Armandi GER (Johan Cruyff GB), 71 k, Ecurie R.e. (<i>T Beaurain</i>), Y Fertillet (s)	7
2005	2 La Limagne , f, 5 ans, 69 k, M Cousin (<i>J Charron</i>), L Viel (s)	8
1913	6 Ci Blue , h, 6 ans, 70 k, Mme M Bryant (<i>Mlle N Desoutter</i>), Y Fouin (s)	9
2007	5 Roi Austral , h, 7 ans, 64 k, P Drioton (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	10
1601	Sunday Royal , h, 6 ans, 67 k, ♂, E Devise (<i>D Ubeda</i>), Y Fouin (s)	-
1915	Anouma Freedom , h, 7 ans, 65 k, PG Dumas (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	-
1913	4 Grand Trianon , h, 5 ans, 69 k, O Carli (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	-
2005	1 Vlatan , h, 6 ans, 72 k, Mme M Bryant (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	-
2022	2 Vendelogne , f, 7 ans, 67 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>E Chazelle</i>), ROB Collet (s)	arr
2021	1 Lamigo , h, 10 ans, 69 k, Passion Racing Club (<i>L Philippéron</i>), Y Fouin (s)	tbé

16 partants ; 57 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Chev. retir. : *Doctor Jivago, Irakien, He Loves Me, Beaumar, Bleu De Pail.*
4 long, 1 long 1/4, courte encolure, 2 long, 1 long, 3 long, 3 long, tête, 1 long.
45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €

Primes aux éleveurs :

6 750 € Francois-Marie Cottin.
3 300 € Andre-Jean Belloir, Guy Travers.
1 950 € Didier Blot, Christian de Asis Trem, prime non attribuée.
1 350 € Haras D'Haspel.
750 € Otto Herminghaus, prime non attribuée.
525 € Haras de Saint-Voir.
375 € Andre-Jean Belloir, Ecurie R.e., Yannick Fertillet.

Temps total : 04'51''05

Après avoir eu connaissance d'une interview d'avant course sur le réseau social Tweeter de la chaîne Equidia par l'entraîneur M. Serge FOUCHER, dans laquelle il déclarait notamment que le hongre USTIMOS GER "n'avait aucune chance de disputer l'arrivée, qu'il n'allait pas le forcer, qu'il n'allait pas être dur avec lui aujourd'hui et qu'il avait d'autres trucs à faire avec lui et qu'il allait faire un bon travail et que cela avait évité de le monter à l'entraînement le matin de la course", les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le représentant de l'entraîneur ainsi que le jockey Jérôme CLAUDIC, leur ont rappelé les dispositions de l'article 162 du Code des Courses au Galop indiquant les interdictions et les obligations concernant les propriétaires et les entraîneurs, et les dispositions de l'article 163 du Code des Courses au Galop indiquant l'interdiction et l'obligation concernant les jockeys.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Florent BAYLE (ROI AUSTRAL), arrivé non-placé et Johnny CHARRON (LA LIMAGNE), arrivé non-placé sur un incident survenu dans le dernier entre ces deux concurrents.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont sanctionné le jockey Johnny CHARRON par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir eu un comportement dangereux en voulant améliorer sa progression sans avoir l'espace suffisant et avoir ainsi par ce mouvement mis en grande difficulté son concurrent.

2067 4735 PRIX DU MONT VIAL (Steeple-Chase) 3.800 m

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er février dernier inclus, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 depuis le 1er juillet 2017 inclus au 31 décembre 2017 inclus

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

2005	Bandolero Baie , h, bf, 7 ans, par Crillon et Abondance (Achille), 67 k (64 k), Fertillet (s) (<i>A Coupu</i>), Y Fertillet (s)	1
2005	3 Le But , h, b, 8 ans, par Muhtathir GB et La Bay (Alamo Bay USA), 67 k, Teddy Windrif (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	2
2005	5 Defi Baie , h, b, 5 ans, par Crillon et Midnight Moon GER (Lando GER), 67 k (64 k), Ecurie Ouest Racing (<i>P Dibatista</i>), Y Fertillet (s)	3
2022	Parron , h, al, 7 ans, par Hold That Tiger USA et Primona CZE (Rainbows For Life CAN), 70 k, Dirk Huyck (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	4
2005	Classique , f, b, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Indecise (Cyborg), 66 k, Mlle Birgit Regele (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	5
1959	Banonito , h, 7 ans, (AQ), 70 k (67 k), S Foucher (<i>J Claudic</i>), S Foucher	6
2005	Prince Maresca , h, 7 ans, 67 k (66 k), Mme MF Besnard (<i>A Merienne</i>), P Bourgeois	7
	Qualamix , h, 6 ans, 67 k (63 k), CH de Chaudenay (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	8
1941	Hubal POL , h, 6 ans, 67 k (65 k), J Faltejsek (<i>G Agus</i>), J Faltejsek	arr
1948	Derniere Minute , f, 5 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), N de Lageneste	arr
2007	Livingstone Devaig , h, 7 ans, 67 k (64 k), P Lenogue (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	tbé

11 partants ; 44 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Sans motif : *Magistador.*

Condition spéciale : *Andaros GER.*

1 long 1/4, 4 long, courte encolure, 3/4 long, 1 long, loin, loin.

15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :

2 376 € Andre-Jean Belloir.
1 188 € Ecurie D.
693 € Andre-Jean Belloir.
470 € Appapays Racing Club.
222 € Francois-Marie Cottin.

Temps total : 04'43''75

2068 4732 PRIX DU VIEUX NICE (Haies) 3.400 m

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Jarry Ana , f, np, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et True Lovely (True Brave USA), 65 k (61 k), Mme Valerie Rives (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	1
	Etulacoco , h, b, 4 ans, (AQ), par Nidor et Miss Ecosse (Ecosse), 67 k (63 k), Butel & Beaunez (s) (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	2
	Falk , h, al, 4 ans, par Falco USA et Boathouse (GB) (Dylan Thomas IRE), 67 k (66 k), Ecurie Centrale (<i>D Ubeda</i>), FM Cottin (s)	3
2023	Echo Baie , h, bf, 4 ans, par Crillon et Reine Quest (IRE) (Rainbow Quest USA), 67 k, Earl Belloir (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	4
	Okaline Delagrance , f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Calinora (Myrakalu), 65 k, Viel (s) (<i>J Charron</i>), L Viel (s)	5
1994	Kevine Katoune , f, 4 ans, 65 k (63 k), G Doyen (<i>N.W O'Driscoll</i>), G Doyen	6
	Sun Delreal , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	7
	En Harmonique , h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), JR Breton (<i>JB Breton</i>), JR Breton	arr
2023	4 Epson Baie , h, 4 ans, 68 k, S Huteau (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	tbé
	Shindler , h, 4 ans, 67 k (66 k), A Benilouche (<i>A Merienne</i>), H Merienne	tbé

10 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : *Kevine Katoune*

6,5 long, 5 long, 3/4 long, 1/2 long 3/4, tête, 8,5 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Mme Jacques Besnier.
1 080 € Regis Claude.
630 € Daniel Cherdo.
427 € Andre-Jean Belloir.
202 € Mlle Annie Landeau.

Temps total : 04'08''58

2069 4734 PRIX DU MONT FALOURDE (Steeple-Chase - Femelles) 3.700 m

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 2.000. Les pouliches n'ayant jamais couru en steeple-chase recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

2020	5	Fanfan Des Brieres , f, gr, 3 ans, par Cima De Triomphe IRE et Union Des Brieres (Canyon Creek IRE), 65 k (62 k), Philippe Lorain (<i>J Claudic</i>), S Foucher	1
2020	4	Risky Star , f, al, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Risky Nizzy GB (Cape Cross IRE), 65 k, Mathieu Pitart (<i>K Herzog</i>), M Pitart	2
1942		Star Dance , f, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Comedie Divine (Lesotho USA), 69 k, Collet (s) (<i>E Chazelle</i>), ROB Collet (s)	3
2002	2	French Dream , f, b, 3 ans, par French Fifteen et Shinydream [Poliglote (GB)], 69 k (65 k), Patrice Nicolet (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	4
2015	3	La Mandragola , f, al, 3 ans, par Planteur (IRE) et Lady Sadowa GB (Nayef USA), 69 k, Mlle Birgit Regele (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	5
1746		Regba , f, 3 ans, 65 k, P Goral (<i>L Phillipperon</i>), M Seror (s)	arr
1821		Dinata , f, 3 ans, 65 k, D Huyck (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	arr
1731		Rive One , f, 3 ans, 67 k, B Dunn (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	tbé

8 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 €
2,5 long, 20 long, 2 long, 20 long.
15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :
2 376 € Eric Saily, Le Thenney S.a..
1 188 € Ecurie Haras de Quetieville.
693 € Terrains D'Avilly St Leonard.
470 € Alban de Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
222 € Haras du Grand Lys, Scuderia Micolo Snc.

Temps total : 04'35''93

2070 4730 PRIX D'AUTEUIL (Haies) 3.300 m

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas en courses de haies, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches ayant, en courses de haies, reçu 2.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

2004	4	Arenui , h, b, 3 ans, par Masterstroke USA et Vavea (Saint Des Saints), 67 k, Xavier Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	1
1955		Kodalie , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Ivresse Du Berlais [Poliglote (GB)], 65 k (62 k), Patrice Lenogue (<i>F Bayle</i>), P Lenogue	2
		Foniqui , h, b, 3 ans, (AQ), par Tonitruant USA et Quidole (Nashamaa IRE), 67 k (64 k), Serge Foucher (<i>J Claudic</i>), S Foucher	3
		Ad Acta GER , f, b, 3 ans, par Wiener Walzer GER et Aspidastra GER (Hernando), 65 k, Ecurie Azur Racing (<i>A Gasnier</i>), Y Fertillet (s)	4
2004		Explorers , h, gr, 3 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 67 k (65 k), Mme Magalen Bryant (<i>Mlle N Desoutter</i>), Y Fouin (s)	5
2003		Georges Star , f, 3 ans, 65 k, JF Anthore (<i>K Herzog</i>), M Pitart	6
		Hoquilebo , h, 3 ans, 67 k (66 k), D Dahan (<i>D Ubeda</i>), T Castanheira (s)	7
1955		Nadjib , h, 3 ans, 69 k (65 k), Haras du Grand Courgeon (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	arr
2016		House Boy , h, 3 ans, 67 k (64 k), P Lenogue (<i>S Pechaire</i>), P Lenogue	arr
2017		Sault , m, 3 ans, 67 k, ⊗, M Cousin (<i>J Charron</i>), L Viel (s)	arr
2016	5	Fantasio , h, 3 ans, 67 k (64 k), J Merienne (<i>A Coupu</i>), PJ Fertillet	arr
2004		Enjoy Bilberry , h, 3 ans, 67 k (65 k), D Windrif (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	arr
2016		Best Sholo (FR) , h, 3 ans, 67 k (64 k), ⊗, Mme A Piaux (<i>J Tabary</i>), FM Cottin (s)	arr
		Dr Shepherd , h, 3 ans, 67 k, Mme M Scandella-Lacaille (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	arr
1042		Favorite Du Seuil , f, 3 ans, 65 k, Mme M Boudot (<i>L Phillipperon</i>), M Seror (s)	arr
		Safyr De Cameru , f, 3 ans, 65 k, Ecurie Alexanian (<i>B Claudic</i>), E Lyon	tbé

16 partants ; 53 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Chev. retir. : *Frizzante Azeen*.

10 long, 6 long, 9 long, 4 long, 20 long, 4 long.
14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Paul-Etienne Dupont.
1 080 € Ecurie Sagara, Francois Nicolle.
630 € Jean-Louis Mangeard, Mme Annie Mangeard.
427 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.
202 € Mme Emmanuelle Haye, Guy Chereil.

Temps total : 04'04''66

2071 4733 PRIX HENRI VERAN (Haies - Handicap divisé) 4.000 m Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Référence : +18.

2005		Cirano De Pail , h, gr, 5 ans, par Kapgarde et Ken Roche (Rochesson), 69 k (65 k), Jean-Raymond Breton (<i>JB Breton</i>), JR Breton	1
2001		Le Meteque , h, bf, 5 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune (Dano Mast GB), 70 k (67 k), Clement Machado (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	2
2007	2	Incunable , h, b, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Perspective [Funambule (USA)], 70 k (67 k), Fertillet (s) (<i>F Bayle</i>), Y Fertillet (s)	3
1915	6	Nurmi GER , h, np, 5 ans, par Samum GER et Nadin GER (Alkalde GER), 69 k (66 k), Arcadio Vangelisti (<i>D Satalia</i>), D Satalia	4
1964	1	Dinette De Ballon , f, b, 6 ans, par Doctor Dino et Nile Altesse (Turgeon USA), 72 k (70 k), Mme Robert Gasche-Luc (<i>Mlle N Desoutter</i>), L Carberry (s)	5
2007	4	Emiline , f, al, 6 ans, par Martaline GB et Emivale (L'Emigrant USA), 68 k (64 k), Alain Ameline (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	6
2007	6	Race To Glory (FR) , h, b, 7 ans, par Montjeu (IRE) et Cawett IRE (Danahill Dancer IRE), 71 k (68 k), Terry Neill (<i>N.W O'Driscoll</i>), FM Cottin (s)	7
1384		Discretion , f, 5 ans, (AQ), 70 k, ⊗, Haras de Saint-Voir (<i>B Gelhay</i>), E Vagne (s)	8
2001		Antiseptique , f, 8 ans, 68 k (67 k), T Lambrouin (<i>A Merienne</i>), H Merienne	9
2007	3	Desert Dune , h, 6 ans, 68 k (65 k), ⊗, Ecurie Jaune Et Vert (<i>P Dibastista</i>), Y Fertillet (s)	10
1857	4	Obelio Mamaca , h, 9 ans, 69 k (65 k), Y Fouin (s) (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	-
2001	6	Chanson Ecossaise , f, 6 ans, (AQ), 70 k (66 k), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	arr
1941		Back To Bresil , f, 5 ans, 67 k (64 k), Ecurie Centrale (<i>J Tabary</i>), FM Cottin (s)	arr
2007		The Artiste , h, 6 ans, 65 k (63 k), JC Biard (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	arr
1947	5	Mister Tic , h, 6 ans, 69 k (66 k), H Merienne (<i>E Scandella</i>), H Merienne	tbé

15 partants ; 16 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Sans motif : *Le Sacre Coeur GER*.
1/2 long, 1 long, 8 long, 2 long, 1 long 1/4, 1/2 long 3/4, 3/4 long, 6 long, 2 long.
25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :
3 780 € Jean-Raymond Breton, Mlle Fanny Breton.
1 848 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
1 092 € Franck Bozo, Mme Paul Bozo, Mlle Marie-Christine Bozo.
756 € Ulrich Zerrath, prime non attribuée.
420 € Mme Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay.
294 € Philip Mahler.
210 € Bjarne Minde, prime non attribuée.

Temps total : 04'55''74

PAU

0539 345

Mardi 11 décembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Olivier de La GAROULLAYE - Jacques CAMY - Jean-Pierre CAPITAINE - Stéphanie UHEL

2072 4785 PRIX D'AURIAC (Haies - Mâles et Hongres) 3.500 m

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1954	4	Katana One , h, al, 3 ans, par Sunday Break JPN et Northern Ocean (Green Tune USA), 68 k, Ecurie Ammonites Racing Sas (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)	1
1995	3	Fan De Blues , h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Tire En Touche (Turgeon USA), 67 k (66 k), Haras de Saint-Voir (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	2
1869		St Romain Du Derby , h, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Lady Lox (Loxias), 70 k, Michel-Andre Billard (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	3
1853		Kap Love , h, b, 3 ans, par Kapgarde et Net Lovely (Network GER), 66 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>A de Chitray</i>), E Clayeux (s)	4

1911	Majakadex , h, bf, 3 ans, par Saddex (GB) et Majaka (Kapparde), 66 k, Mme Patrick Papot (<i>G Re</i>), P Raussin	5
388	Navarro , h, 3 ans, 66 k, AR Blaxland (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)	6
1940	² Kivernitis , h, 3 ans, 66 k, Mme L Maclennan (<i>F de Giles</i>), GAB Leenders	7
	Shaktiman (IRE) , h, 3 ans, 66 k, Prime Equestrian S.a.r.l. (<i>T Beaurain</i>), X Thomas-Demeaulte (s)	arr
	8 partants ; 18 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 €	
	Eng. sup. : <i>Fan De Blues, Kivernitis</i>	
	1 long 1/4, 30 long, 5 long, 1 long 1/4, 30 long, 30 long.	
	14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €	
	Primes aux éleveurs :	
	2 160 € Dominique Lepagney.	
	1 080 € Haras de Saint-Voir.	
	630 € Les Ecuries du Derby, Pierre Boulard.	
	427 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.	
	202 € Hubert Langot, Michel Langot.	
	Temps total : 04'13"50	
2073	⁴⁷⁸⁹ PRIX ROGER DE VAZELHES	4.000 m
	(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)	
	30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments 5 ans et au-dessus , anglo-arabes, inscrits au Stud-book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 30.000 en steeple-chases depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.	
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
1917	¹ Astridlande Aa , f, b, 5 ans, (AC), par Saint Des Saints et Keenlande (Ramouncho), 68 k, Patrick Saint-Martin (<i>J Plouganou</i>), H Lageneste (s)	1
1868	⁴ Ali D'Airy , h, b, 8 ans, (AC), par Passing Sale et Prisca D'Airy (Cadoubel), 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	2
1437	² Daytona Beach Aa , f, b, 5 ans, (AC), par Fandsy et Clairevoile (Bering (GB)), 69 k, Bernard Giraud (<i>T Beaurain</i>), T Lemer	3
	Balthazar Du Bost , h, b, 7 ans, (AC), par Maximum Security (IRE) et Kirane Du Bost (Fast), 70 k, Thierry de Lauriere (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	4
1067	³ Catsou Des Maj , h, al, 6 ans, (AC), par Balko et Aligianinca (Fetiche D'Estivaux), 71 k (68 k), Scea Haras de Peyre (<i>H Rodriguez Nunez</i>), E Papon	5
888	⁵ Perflort De Verdun , h, 6 ans, (AC), 69 k, J Larrere (<i>E Burreller</i>), JL Dubord	6
	Vitavie Des Places , h, 9 ans, (AA), 68 k, E Bordes (<i>D Lesot</i>), T de Lauriere	arr
627	² Leon Malpic , h, 10 ans, (AA), 67 k, P Pasquet (<i>J Natteiz</i>), T Lemer	arr
	8 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €	
	Eng. sup. : <i>Ali D'Airy</i>	
	3/4 long, 15 long, 18 long, 3 long, encolure.	
	14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €	
	Primes aux éleveurs :	
	2 160 € Mme Xaviere Cauhape.	
	1 080 € Claude-Yves Pelsy.	
	630 € Mlle Charlotte Giraud, Centre Equestre de Cognac.	
	427 € Hubert Morgat.	
	202 € Pascal Sachot, Mme Cecile Sachot-Castaing, Mlle Marion Sachot, Mlle Anne-Sophie Sachot.	
	Temps total : 04'57"80	
2074	⁴⁷⁸⁸ PRIX ANDRE TOULET	3.400 m
	(Steeple-Chase)	
	33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.	
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000, ni reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.	
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
979	⁷ Alpha Joa , f, al, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et An Alarc'h IRE (Peintre Celebre USA), 65 k, Rouge Et Gris Racing (<i>K Nabet</i>), A Watrigant (s)	1
1979	⁹ Eragone , h, gr, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Sharonne (Robin Des Champs), 67 k, Simon Munir (<i>W Denuault</i>), PH Peltier	2
1690	¹ Arqanasia , f, b, 4 ans, par Rajsaman et Carolles (Medicean GB), 66 k, Gerard Augustin-Normand (<i>D Mescam</i>), AS Pacault (s)	3
1873	⁴ El Gringo , h, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Cinecitta USA (Diesis GB), 67 k, Ecurie Sagara (<i>T Beaurain</i>), Mlle I Gallorini	4
1925	² Slim Risk , h, b, 4 ans, par No Risk At All et Slim Pearl (Enrique (GB)), 70 k (67 k), Chatel (s) (<i>E Metivier</i>), R Chatel (s)	5
1908	² Comme Maman , f, 4 ans, 65 k (67 k), Ecurie Cap Orne (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beaugard (s)	6
1939	⁵ Essai Concluant , h, 4 ans, (AQ), 67 k, P Bellisario (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	7
1822	² Petit Tigre , h, 4 ans, 67 k (64 k), Mme P Papot (<i>B Berenguer</i>), P Quinton (s)	8
	Eldorado De Kerker , h, 4 ans, 67 k, Ecurie des Dunes (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	9
1969	⁴ Rocktailine , f, 4 ans, 66 k (65 k), CE de Roince (<i>N Terrassin</i>), N Paysan	10
915	⁷ Follow Me Du Pecos Aa , h, 4 ans, (AC), 67 k, Ecurie Couderc (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	arr
	11 partants ; 39 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €	
	3 long, tête, 3,5 long, 1 long 1/4, 3 long, 13 long, 5 long, 10 long, 30 long.	
	15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €	
	Primes aux éleveurs :	
	2 376 € Rouge Et Gris Racing.	
	1 188 € Mme Sylvie Robert, Bruno Vagne.	
	693 € M.I. Bloodstock Ltd.	
	470 € Alain Aupetit.	
	222 € Pierre Lamy.	
	Temps total : 04'11"60	
2075	⁴⁷⁹⁰ PRIX HENRY HIDGWAY (EX PX. SAINT JAMMES)	4.100 m
	(Steeple-Chase-Cross-Country)	
	28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.	
	Pour tous chevaux de 4 et 5 ans , les 5 ans n'ayant pas, cette année, reçu 16.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 70 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k.pour les 4 ans; pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.	
	Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.	
1852	¹ Elegant Star , f, al, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 70 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)	1
1932	² Lucky Net Love , h, al, 5 ans, par Network GER et Line Lovely (Mansonnien), 70 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	2
1932	³ Lune Du Jura , f, b, 5 ans, par Le Balafre et Miss Du Turf (Cadoudal), 68 k, Guy Authier (<i>E Burreller</i>), E Papon	3
1702	³ Drolement Jolie , f, b, 5 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Oranie Jolie (Video Rock), 69 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	4
495	⁵ Badabulle Bey , f, bf, 5 ans, par Ungaro GER et Victoire Grenat (Verbier), 68 k, Patrick Chevillard (<i>S Paillard</i>), P Chevillard	5
1919	¹ Diablo Aa , h, 5 ans, (AC), 72 k, Mlle M Benoit (<i>P Blot</i>), F Lagarde	6
2013	¹ Djac De Larchamp , h, 5 ans, 71 k, F Hayeres (s) (<i>Y Kondoki</i>), F Hayeres (s)	arr
397	⁵ Cosmic Power GER , h, 5 ans, 73 k, B Boitez (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	thé
1922	² Easysland , h, 4 ans, (AQ), 69 k, CJ Edwards (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)	thé
	9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €	
	3 long, 5,5 long, 4,5 long, 6 long, 13 long.	
	13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €	
	Primes aux éleveurs :	
	2 016 € Mme Magalen Bryant.	
	1 008 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.	
	588 € Guy Authier, Francis Delord.	
	399 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.	
	189 € Mlle Catherine Bonneau.	
	Temps total : 05'24"70	
2076	⁴⁷⁸⁶ PRIX D'ARTIGUELOUVE	3.300 m
	(Haies. - A réclamer. - Femelles)	
	18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.	
	Pour pouliches de 3 ans , mises à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les pouliches ayant reçu, en course de haies, une allocation de 10.000, porteront 2 k.	
	Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.	
1696	⁵ Gipsy Star , f, al, 3 ans, par Evasive GB et Miss Des Pyrenees (Vaguely Pleasant), 69 k (66 k), (13.000), Charles Doya (<i>R Aguilera Puente</i>), C Cheminaud	1
	Blue Honey Moon , f, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Blue Expectation (Anabaa Blue (GB)), 71 k (69 k), (17.000), Guillemain (s) (<i>Mlle N Desoutter</i>), D Guillemain (s)	2
1449	³ Fastoche De Sivola , f, b, 3 ans, par Noroit GER et Altalila (Voločine IRE), 67 k (64 k), (9.000), Gilles Trapenard (<i>H Rodriguez Nunez</i>), L Cadot	3
1639	⁴ Light Speed , f, b, 3 ans, par Reckless Abandon GB et The Legal Blonde IRE (Elusive City USA), 69 k (66 k), (13.000), Gerard Lancry (<i>G Malone</i>), M Pimbonnet	4
1960	⁵ Ma Lougie , f, bf, 3 ans, par Cat Junior USA et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 67 k, (9.000), ⊗, Fabian Cellier (<i>P Blot</i>), F Cellier	5

623	Furidanse De Berce , f, 3 ans, 70 k (67 k), (15.000), Mme H Cadot (<i>A Estrabol</i>), L Cadot	6
	Lady Millenium , f, 3 ans, 67 k, (9.000), F Hassine (<i>E Bureller</i>), F Hassine	7
2027	Matchoupitchou Bey , f, 3 ans, 70 k (66 k), (15.000), P Chevillard (<i>N Terrassin</i>), P Chevillard	arr
1528	Envy IRE , f, 3 ans, 69 k (65 k), (13.000), J Marion (s) (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	arr
1981	4 Promised Land , f, 3 ans, 67 k (68 k), (9.000), Y Fouchard (<i>Y Kondoki</i>), F Hayeres (s)	arr
	Sanoisiene , f, 3 ans, 67 k (64 k), (9.000), A Subileau (<i>M Rame</i>), A Subileau	arr
1047	1 Dream Or Reality , f, 3 ans, 67 k (65 k), (9.000), Ecurie Olivier Piraud (<i>P Moreau</i>), M Mescam	tbé
	12 partants ; 12 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup. : <i>Blue Honey Moon, Light Speed</i> 6,5 long, 13 long, 5 long, 1 long 1/4, 5 long, loin. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €	
	Primes aux éleveurs : 1 296 € Robert Puyau-Conderette, Charles Doya. 648 € S.c.e.a. de Marancourt, Roy Zipp. 378 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard. 256 € Ecurie Haras du Cadran, Pascal Deshayes, Antoine Gilbert. 121 € Jean-Louis Dehez, Mme Gisele Dehez.	
	Gipsy Star , réclamée 13.650,00 € par son propriétaire.	
	<i>Temps total : 04'04''80</i>	

2077 ⁴⁷⁸⁷ **PRIX ABEL RAMON DIAGO** **3.800 m**
(Haies)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1408	3 Nuits Premier Cru , h, np, 6 ans, par Buck's Boum et Fee Magic (Phantom Breeze IRE), 68 k, Pierre Coveliers (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	1
	Epicea , h, b, 8 ans, par Califet et Evitta [Le Triton (USA)], 69 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>T Henderson</i>), AS Pacault (s)	2
1990	2 Ultra Lucky , h, b, 10 ans, par Arvico et Luckystar Du Frene (Perrault GB), 70 k, Eric Aubree (<i>K Guignon</i>), E Aubree	3
1898	Lord Prestige , h, np, 11 ans, par Kapparde et Prestige Girl (Prestigieux), 69 k, Christophe Sorignet (<i>T Beaurain</i>), M Rolland (s)	4
	Saint Poursain , h, ab, 6 ans, par Ballingarry IRE et Ta Solitaire (Loup Solitaire USA), 67 k, Gilbert Lenzi (<i>A de Chitray</i>), AS Pacault (s)	5
1964	6 Turkey Jackson , h, 8 ans, 71 k, Ecurie Febus (<i>J Natiez</i>), F Sanchez	6
1474	2 Bora Des Obeaux , f, 7 ans, (AQ), 69 k, Mme N Devilder (<i>W Denuault</i>), N Devilder	7
	Tourwell , h, 7 ans, 67 k, A Duboe (<i>R Aguilera Puente</i>), C Cheminaud	8
1947	2 Beau Nom , h, 6 ans, 70 k, F Rault (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	9
1964	Muanda , h, 6 ans, 67 k (64 k), A Meleiro (<i>F Mouraret de Vita</i>), A Meleiro	arr
	10 partants ; 27 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 € Sans motif : <i>Crack De Reve</i> . 4,5 long, encolure, 3/4 long, 5 long, 15 long, 3/4 long, 15 long, 3,5 long. 14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €	
	Primes aux éleveurs : 2 160 € Jean Marie Prost. 1 080 € Guy Chereil. 202 € Jerome Prodhomme.	
	<i>Temps total : 04'19''40</i>	

CAGNES-SUR-MER

0604 346 Mercredi 12 décembre 2018

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Michel COSTAMAGNA - Pierre SIGAUD - Didier MAYOUX - Jean GREGORIS

2078 ⁴⁷³⁶ **PRIX WUTZELINE** **3.400 m**
(Haies)

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.
2004 **2 Aixois**, h, b, 3 ans, par Orpen USA et Afya (GB) (Oasis Dream GB), 67 k, Ecurie Seyssel (*K Herzog*), M Pitart

2020	1 Coogee Bay , f, al, 3 ans, par George Vancouver USA et Miss Cotta USA (Dynaformer USA), 67 k, Baudron (s) (<i>E Chazelle</i>), L Baudron (s)	2
2038	1 Speed Dino , h, al, 3 ans, par Doctor Dino et Speed Des Monceaux (Vertical Speed), 68 k (67 k), Ecurie Club des Etoiles (<i>A Merienne</i>), Butel & Beaunez (s)	3
2020	2 Hinou Des Hazards , f, np, 3 ans, par Legolas JPN et Hasquine (Saint Preuil), 68 k (66 k), Jacky Capelli (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	4
2003	3 Miss Kalista , f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Miss Poppee [Milford Track (IRE)], 65 k, Eddy Eyrignoux (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	5
2020	3 Saaluste , h, 3 ans, 68 k (65 k), H De Waele (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	6
2017	1 Baie Boy , h, 3 ans, 68 k, P Guiton (<i>T Beaurain</i>), Y Fertillet (s)	arr
	7 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup. : <i>Speed Dino</i> 16 800 € - 8 400 € - 4 900 € - 3 325 € - 1 575 €	
	Primes aux éleveurs : 2 520 € Haras de la Perelle. 1 260 € Baudron (s). 735 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier. 498 € Mme Nicole Dambrine-Capelli, Mme Sandra Capelli, Mme Aurore Capelli. 236 € Guy Bidorini, Eddy Eyrignoux.	
	<i>Temps total : 04'11''57</i>	

2079 ⁴⁷⁴⁰ **PRIX DE GLASGOW** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 11.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

2004	King Of Run , h, al, 3 ans, par Born King JPN et Running Running (Zero Problemo IRE), 71 k (68 k), (17.000), Serge Foucher (<i>J Claudic</i>), S Foucher	1
2002	L'Ottoman , h, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Les Yeux D'Or (Sagacity), 70 k (67 k), (15.000), Mlle Francoise Perree (<i>D Brassil</i>), JY Artu (s)	2
2002	1 Sophienis , f, b, 3 ans, par Scalo GB et Charbelle [Poliglote (GB)], 67 k, (13.000), Passion Racing Club (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	3
2002	4 Brennus , f, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Dream For Life (Oasis Dream GB), 70 k, (19.000), Ecurie Herve Guerin (<i>J Charron</i>), GAB Leenders	4
2002	3 Parismarseille GB , h, b, 3 ans, par Lawman et Enterprising GB (Dansili GB), 70 k (67 k), (15.000), Mme Prosper Cormier-Martin (<i>A Coupu</i>), PJ Fertillet	5
1952	3 Villa Collet , f, 3 ans, 67 k, (13.000), J Beres (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	6
1909	Bolt Of Lightning IRE , h, 3 ans, 70 k (67 k), (15.000), ♂, G Ruscelli (<i>F Bayle</i>), D Satalia	arr
2017	Look Daddy , h, 3 ans, 69 k, (13.000), ♂, L Baudron (s) (<i>E Chazelle</i>), L Baudron (s)	arr
2015	Arin , f, 3 ans, 69 k (66 k), (17.000), H De Waele (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	tbé
	9 partants ; 21 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 € 1,5 long, 6,5 long, 3,5 long, 13 long, 7 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €	
	Primes aux éleveurs : 1 296 € Ecurie de la Verte Vallée. 648 € Mlle Francoise Perree. 378 € Patrick Chiche, Loic Audon. 256 € Pierre Cornou. 121 € Sydney Vidal, prime non attribuée.	
	L'Ottoman , réclamé 15.700,00 € par son propriétaire. King Of Run , réclamé 20.199,00 € par son propriétaire.	
	<i>Temps total : 04'48''64</i>	

2080 ⁴⁷³⁷ **PRIX DE LA VESUBIE** **3.300 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

33 000 € (15 840, 7 920, 4 620, 3 135, 1 485) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu 17.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1996	4 Lord Pit , h, bf, 3 ans, par Confuchias IRE et Lady Ohara (Kentucky Dynamite USA), 69 k (68 k), Hugo Merienne (<i>A Merienne</i>), H Merienne	1
1955	4 My Kalores , m, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Alize Des Parcs (Denham Red), 67 k, Manuel Arias (<i>L Phillipperon</i>), M Seror (s)	2
2017	2 Zanfaro , h, gr, 3 ans, par Kendargent et Zamfara GB (Azamour IRE), 67 k (64 k), Philippe Lorain (<i>J Claudic</i>), S Foucher	3

1981	1	Trespacios , h, bf, 3 ans, par Never On Sunday et Fonaba (GB) (Dr Fong USA), 67 k (64 k), ♂, Tenuta Dei Principi (C Smeulders), L Maceli	4
2004	1	Henry Brulard , m, al, 3 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi (Medecis (GB)), 68 k (64 k), Boutin (s) (J Coyer), M Pitart	5
1996	1	Always Mist , h, 3 ans, 69 k (65 k), ♂, N Madamet (s) (R Mayeur), Y Fouin (s)	6
2016		Frizzante Azeen , h, 3 ans, (AQ), 66 k, Scea Ecurie Jc. Laisis (C Couillaud), PJ Fertillet	7
2017		Laquetot , m, 3 ans, 66 k (63 k), ♂, Ecurie Sagara (M Lefebvre), P Lenogue	arr
2017		Paris D'Auteuil , h, 3 ans, 66 k (65 k), P Lenogue (B Meme), P Lenogue	arr

9 partants ; 26 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 1,5 long, courte tête, 14 long, 1 long, 1 long 1/4, 30 long.
 15 840 € - 7 920 € - 4 620 € - 3 135 € - 1 485 €

Primes aux éleveurs :
 2 376 € James Baudouin, Christian Baudouin.
 1 188 € Manuel Arias.
 693 € Guy Pariente Holding.
 470 € Christophe Jouandou.
 222 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (s).

Temps total : 04'08''68

2081 ⁴⁷⁴¹ **PRIX AL CAPONE II** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - Handicap)

35 000 € (15 750, 7 700, 4 550, 3 150, 1 750, 1 225, 875) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k

Référence : +12.

1957		Great Parade , h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Paradana (Dress Parade IRE), 68 k (64 k), ♂, Mme Jean-Pierre Roussel (R Mayeur), Y Fouin (s)	1
2018		Zarisk , h, bf, 4 ans, par No Risk At All et Zanatiya (Sinndar IRE), 69 k, Ecurie Centrale (D Brassil), FM Cottin (s)	2
1294		Tenerife Sea , f, al, 4 ans, par No Risk At All et Gialla (Le Nain Jaune), 69 k, Pierre J. Fertillet (C Couillaud), PJ Fertillet	3
1912	3	Vif Ardent , h, gr, 4 ans, par Network GER et Virgata (Turgeon USA), 69 k (68 k), Jacques Liscia (A Merienne), Butel & Beaunez (s)	4
1957	2	Earlish De Grugy , f, b, 4 ans, (AQ), par Full Of Gold et Girlish (Passing Sale), 68 k, Mme Valerie Rives (J Charron), L Viel (s)	5
2023	5	Eden Du Seuil , h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Marie Du Seuil (Video Rock), 68 k, Mme Marc Boudot (L Philipperon), M Seror (s)	6
2018	2	Tribalion , h, np, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Trice (Highest Honor), 66 k (62 k), Patrick Drioton (F Bayle), Butel & Beaunez (s)	7
2023	3	Eliglote Ville , f, 4 ans, (AQ), 68 k (64 k), E Poumaillou (M Viel), L Viel (s)	8
1850	1	Schwarzwald , h, 4 ans, 70 k, C Troger (A Gasnier), L Maceli	9
2006	7	Earthquake , h, 4 ans, 64 k (62 k), P Lenogue (S Pechaire), P Lenogue	arr
2044		Flexible , f, 4 ans, 63 k (64 k), A Michel (S Bigot), S Foucher	arr

11 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
 Eng. sup. : Flexible
 3,5 long, 4 long, nez, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 15 long, nez, 1 long 1/4.
 15 750 € - 7 700 € - 4 550 € - 3 150 € - 1 750 € - 1 225 € - 875 €

Primes aux éleveurs :
 2 362 € Mme Mauricette Ribot.
 1 155 € Scpa Fertilia.
 682 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
 472 € Ecurie Haras des Marais.
 262 € Ecurie La Grugerie.
 183 € Mme Marc Boudot.
 131 € Ecurie Haras D'Elbe Earl.

Temps total : 04'43''20

2082 ⁴⁷³⁸ **PRIX JEAN DOUMEN** **3.400 m**
 (Haies. - Femelles)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 8.000, ni reçu 13.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

674		Terre De Lune , f, gf, 4 ans, par Turgeon USA et Pepite De Lune (Mansonnien), 70 k (68 k), Patrick Fellous (N Gauffenic), D Windrif	1
1994		Arizona Dreams , f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Speed Des Monceaux (Vertical Speed), 67 k, Mme Caroline Namuroy (L Philipperon), Y Fouin (s)	2

1661		Pique La Lune , f, bf, 4 ans, par Kapgarde et Prodigia [Poliglote (GB)], 66 k (62 k), Ecurie Cap Orne (R Mayeur), Y Fouin (s)	3
1953		Elite De Touzaine , f, b, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Une De Touzaine (Voix Du Nord), 66 k, Nunzio Fersula (A Gasnier), L Maceli	4
1994	5	Miss Mome , f, gr, 4 ans, par Montmartre et Allez Loulou (FR) (Mark Of Esteem IRE), 67 k, Fabien Cailler (E Chazelle), JUL Phelippon	5
2006		Vandana , f, 4 ans, 68 k, ♂, Ecurie Michel Doineau (C Couillaud), PJ Fertillet	6
2021		Liasking , f, 5 ans, 70 k (67 k), Ecurie de la Verte Vallee (J Claudic), S Foucher	arr
1672		Dame Collonges , f, 5 ans, (AQ), 70 k (69 k), D Huyck (A Merienne), A Lacombe	arr
1734	4	Elektra Post , f, 4 ans, (AQ), 68 k, P Priollet (J Charron), L Viel (s)	arr
1860		Indaya , f, 5 ans, 71 k (67 k), HJ Haltiner (J Coyer), M Pitart	tbé

10 partants ; 18 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 1 long, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4, nez, 14 long.
 14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :
 2 160 € Francis Picoulet.
 1 080 € Frederic Duvivier, Jean-Claude Duvivier.
 630 € Mme Celine Sirven-Gualde.
 427 € Scea Jandard.
 202 € Fabien Cailler.

Temps total : 04'14''90

2083 ⁴⁷³⁹ **PRIX DE L'AUTHION** **3.500 m**
 (Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 8.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout gagnant, cette année, d'une course de haies portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

34	1	Belarisso , h, b, 7 ans, par Simplex et Line Elle (Sleeping Car), 71 k, (10.000), Mlle Larissa Kneip (A Gasnier), F Cheyner	1
1964		Celtior , h, gr, 6 ans, par Racinger et Gazelle De Nuit (April Night), 74 k (70 k), (20.000), Daniel Boullais (M Viel), L Viel (s)	2
1736	2	Un Roc Du Grandval , h, b, 10 ans, (AQ), par Network GER et La Grande Vallee (Chef De Clan), 73 k (70 k), (14.000), Mme Estelle Haentjens (A Coupu), Y Fertillet (s)	3
2021	3	He Loves Me , h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 70 k (67 k), (12.000), Pierre J. Fertillet (J Coyer), PJ Fertillet	4
2021		Doctor Jivago , h, al, 5 ans, (AQ), par Vespone IRE et Liesse De Marbeuf (Cyborg), 70 k (69 k), (12.000), Ecurie Centrale (D Ubeda), FM Cottin (s)	5
2021	4	Cross Way (IRE) , h, 7 ans, 72 k (69 k), (12.000), ♂, Mme F Fertillet (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet	6
2021		Why Wait , f, 6 ans, 68 k, (12.000), JY Artu (s) (E Chazelle), JY Artu (s)	7
		Diamant De Pail , h, 5 ans, (AQ), 72 k (68 k), (16.000), JR Breton (JB Breton), JR Breton	arr
		Aar , h, 5 ans, 69 k (66 k), (10.000), ♂, JR Breton (S Bigot), JR Breton	arr
2021		Insoumis , h, 6 ans, 68 k (65 k), (8.000), H Bourdeau (P Dibatista), Y Fertillet (s)	arr
2021		Buen Star , h, 5 ans, 68 k (65 k), (8.000), Mme C Metayer (J Claudic), Y Fertillet (s)	arr
2007		Ash Cloud , f, 9 ans, 66 k (64 k), (8.000), P Azzopardi (C Smeulders), P Azzopardi	arr

12 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
 Eng. sup. : Diamant De Pail
 courte tête, 2 long, 5 long, 10 long, 4,5 long, 8,5 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
 1 296 € Earl Ecurie Feuillet, Francois-Marie Cottin.
 648 € Thierry Page, Daniel Boullais, Arnel Androuin.
 256 € Suc. Claude Cohen.
 121 € Francois-Marie Cottin.

Cross Way (IRE), réclaté 12.500,00 € par son propriétaire.
He Loves Me, réclaté 12.500,00 € par son propriétaire.
Belarisso, réclaté 12.500,00 € par CHRISTIAN TRECCO.

Temps total : 04'16''77

2084 ⁴⁷⁴² **PRIX KATKO** **4.200 m**
 (Steeple-Chase. - Handicap)

35 000 € (15 750, 7 700, 4 550, 3 150, 1 750, 1 225, 875) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Référence : +12.

2019	⁵	Intrinseque , h, b, 6 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 69 k, ♂, Ecurie Azur Racing (<i>T Beaurain</i>), Y Fertillet (s)	1	
2022	³	Irakien , h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 66 k, ♂, Ecurie Michel Doineau (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	2	
1945		Guyonne , f, b, 5 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 67 k, Mme Agathe Piauxt (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	3	
2019	⁴	Lovely Vallee , f, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Medjai (Kendor), 68 k, Viel (s) (<i>J Charron</i>), L Viel (s)	4	
2039	³	Rasique , h, b, 8 ans, par Enrique (GB) et Rasia (Pistolet Bleu IRE), 70 k, Clement Machado (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	5	
1946	²	Yellow Field , h, b, 5 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglamore USA), 72 k (71 k), Mme Lynne MacIennan (<i>A Merienne</i>), A Lacombe	6	
2022		Beaumar , h, bf, 7 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 65 k (63 k), Christian Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	7	
1992	⁶	Mona Louisa , h, 5 ans, 69 ^{1/2} k (65 ^{1/2} k), S Stempniak (<i>R Mayeur</i>), Y Fouin (s)	8	
2021	⁵	Bleu De Pail , h, 7 ans, (AQ), 62 k (64 k), JR Breton (<i>JB Breton</i>), JR Breton	9	
				2022 ¹ Rasango , h, 7 ans, 73 k, G Augustin-Normand (<i>R Schmidlin</i>), arr FM Cottin (s)
				1977 ⁷ Borago De Berce , h, 7 ans, 67 k, ♂, W Rykart (<i>A Gasnier</i>), arr F Cheyer
				1898 Storminator , h, 9 ans, 71 k (69 k), G Pariente (<i>B Meme</i>), tbé Y Fouin (s)
				12 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
				Eng. sup. : <i>Irakien</i>
				Sans motif : <i>Calune</i> .
				1/2 long 3/4, 3/4 long, 14 long, 4,5 long, 5 long, 1,5 long, 5 long, 2,5 long.
				15 750 € - 7 700 € - 4 550 € - 3 150 € - 1 750 € - 1 225 € - 875 €
				Primes aux éleveurs :
				2 362 € Boutin (s).
				1 155 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegue.
				682 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Correard, Suc. Brigitte Correard.
				472 € Olivier Tricot.
				262 € Erick Bec de la Motte.
				183 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert.
				131 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
				Temps total : 05'21"25

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Great Year, f, 3 ans, Shakespearean IRE et Highest Dancer, **2002/5**

Aar, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Alexia Fedorovna USA, 2083

Achour, h, 7 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 2019, 2043

***Ad Acta GER**, f, 3 ans, Wiener Walzer GER et Aspidistra GER, **2070/4**

Adamara, f, 4 ans, Shakespearean IRE et Adulaire, 2056

Adequito, h, 5 ans, Deportivo GB et Venta, 2028

Aguacaliente Aa, f, 3 ans, (AC), Martaline GB et Aiwood De Bordes, 2024

Ahelia, f, 8 ans, My Risk et Bleu D'Azur, **2010/3**

Airelle, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Loumie, **2035/4**

Aixois, h, 3 ans, Orpen USA et Afya (GB), **2004/2**, **2078/1**

Akiday, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Greenaki, **2056/4**

Al Clay, h, 6 ans, American Post GB et Ile De See, **2062/2**

Alcinger, h, 6 ans, Racinger et Morena Du Moulin, 2010

Ali D'Airy, h, 8 ans, (AC), Passing Sale et Prisca D'Airy, **2073/2**

Alinbarbotin, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Kosette, **2059/3**

Alkaprun, h, 5 ans, Al Namix et Kaprun GER, 2058

Allegro Des Isles, h, 8 ans, (AQ), Network GER et Nylia Des Isles, **2031/2**

Almiburg, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Almilea GER, **2006/1**

Alpha Joa, f, 4 ans, Kentucky Dynamite USA et An Alarc'h IRE, **2074/1**

Always Mist, h, 3 ans, Martaline GB et Skellig Mist, **1996/1**, 2080

Amateur Gemmois, h, 8 ans, Princeton et Celina Up, 2014

Americane Crush, f, 3 ans, American Post GB et Jenaouraisjamaiscru, **2040/3**

Amiral Daudaie, h, 8 ans, (AQ), Kotky Bleu et Lys'ka Du Moulin, 2059

Amour Du Mathan, f, 3 ans, Saint Des Saints et Swahilie Du Mathan, 2035

Andalousie, f, 3 ans, Dream Well et Maille Asie, 2003, **2065/5**

Angevine, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Vitesse Superieure GB, 2003, 2065

Annaus, h, 3 ans, Camelot GB et Zalonia GB, **2004/5**, 2038

Another Star, h, 8 ans, Voix Du Nord et Koromandel, **2022/6**

Anouma Freedom, h, 7 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, 2066

Antiseptique, f, 8 ans, Kapparde et Naiade De La Roque, 2001, 2071

Anzorie, f, 4 ans, Anzillero GER et Victorie, **2006/5**

Arenui, h, 3 ans, Masterstroke USA et Vavea, **2004/4**, **2070/1**

Argentier, h, 8 ans, High Rock (IRE) et Jossca, **2032/2**

Arin, f, 3 ans, Falco USA et Thiva USA, 2015, 2079

Arizona Dreams, f, 4 ans, Muhtathir GB et Speed Des Monceaux, **2082/2**

Arlequin D'Allier, h, 8 ans, Voix Du Nord et Miss Akarad, **2034/2**

Armyr, h, 6 ans, Crillon et Ars Armandi GER, **2005/4**, **2066/7**

Arqanasia, f, 4 ans, Rajsaman et Carolles, **2074/3**

Art And Co, h, 8 ans, (AQ), Dom Alco et Oeuvre D'Art, 2050

Asdesmar, h, 8 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, 2031

Ash Cloud, f, 9 ans, Slickly et Tramonto GB, 2007, 2083

Assad Lawal, h, 3 ans, Bernebeau et Tardoune, **1996/3**

Astaragood, h, 8 ans, Astarabad USA et Kophinou, **2045/4**

Astarrac, f, 4 ans, Soave GER et Tairchope, **2063/5**

Astridlande Aa, f, 5 ans, (AC), Saint Des Saints et Keenlande, **2073/1**

***Atalena GER**, f, 3 ans, Lord Of England GER et Atalia GER, 2042

Aurfevre Aa, f, 5 ans, (AC), Le Balafre et L'Auriebatoise, **2036/3**

Azur Du Sap, f, 8 ans, (AQ), Al Namix et Nuit De Perray, 2014

B

Baby Doll, f, 4 ans, Doctor Dino et Lady Morgane (IRE), **2064/4**

Bacara Des Bois, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, **2058/3**

Back To Bresil, f, 5 ans, Muhtathir GB et Miss Recif (IRE), 2071

Bacqueville, h, 7 ans, (AQ), Secret Singer et Linjaune, 1999

Badabulle Bey, f, 5 ans, Ungaro GER et Victoire Grenat, **2075/5**

Badoudal, h, 11 ans, Caballo Raptor CAN et Pierrebrune, 2034

Baie Boy, h, 3 ans, Crillon et Bring It Back, **2017/1**, 2078

Baila De Garenne, f, 7 ans, (AQ), Assessor IRE et Nectarine De Garen, 2031

Baiser Interdit, f, 3 ans, No Risk At All et Kan Ah Loar, **2027/2**

Bakero Du Mesnil, h, 8 ans, Antarctique IRE et Brune Du Bourg, 2014

Baldaquin, h, 7 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Kandy Ball, **2050/2**

Baldian, h, 11 ans, Balleroy (USA) et Diane De Change, **2012/4**

Ballinsco, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Pascolie, **2057/2**

Bally Stone, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Backstone Slate, 2056

Balsamique, h, 7 ans, (AQ), Daramsar et Goguette II, **1999/3**

Balthazar Du Bost, h, 7 ans, (AC), Maximum Security (IRE) et Kirane Du Bost, **2073/4**

Bambinette Beatrix, f, 3 ans, Zanzibari USA et Bambi Of Rome, **2025/5**

Bandolero Baie, h, 7 ans, Crillon et Abondance, 2005, **2067/1**

Banonito, h, 7 ans, (AQ), Honolulu IRE et Manonito, 2067

Baraclaas, h, 3 ans, Barastraight (GB) et Turga De La Tour, **2016/3**

Barcarolle, f, 3 ans, Spirit One et Miss Oversea, 2027

Barleda, f, 7 ans, (AQ), Silver Cross et Princesse Garuda, **2011/1**

Barneteau, h, 7 ans, (AQ), Charming Groom et Jijie, **2055/1**

Baronne D'Anjou, f, 5 ans, Epalo GER et Xistu, 2028

Baronne D'Aze, f, 3 ans, Spanish Moon USA et La Baronne, **2040/5**

Batura Sar, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Misery Hill, **2046/5**

Be Free, f, 4 ans, Zizany IRE et Freedom At Last IRE, 2006, **2044/3**

Beau Et Royal, h, 7 ans, Martaline GB et Ma Royale, 2001

Beau Nom, h, 6 ans, Racinger et Borgia Lasso, 2077

Beaumar, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, 2022, **2084/7**

Beep Bop Pelem, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Olydora GER, **2037/3**

Belarisso, h, 7 ans, Simplex et Line Elle, **2083/1**

Belladone, f, 7 ans, Traditionally USA et De Couleur The, 2034

Belle Et Chic, f, 3 ans, Poliglote (GB) et New Saga, **2042/4**

Belle Madrik, f, 7 ans, Simplex et Galanthe, 2045

Bendidon, h, 8 ans, Enrique (GB) et Crystal Clara, **2051/4**

***Best Sholo PNA**, h, 3 ans, Sholokhov IRE et Best Surname, 2016, 2070

Bi Beach, m, 3 ans, Buck's Boum et Restina De Conde, **2060/1**

Big Turtie, f, 6 ans, Buck's Boum et Creme Veloutee (IRE), **2010/1**

Bijoux De Soleure, f, 5 ans, Apsis GB et Victoire D'Escreux, **2062/4**

Biloute De Houelle, h, 10 ans, Roli Abi et Kassite, 2031

Black Luna, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Back The Winner (IRE), **2000/1**

Bleu De Pail, h, 7 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, **2021/5**, 2084

Blootender, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Bloom, 2034

Blue Crystal, h, 3 ans, Blue Bresil et Crystale De France, **2054/4**

Blue Honey Moon, f, 3 ans, Enrique (GB) et Blue Expectation, **2076/2**

Blue Pretender, h, 10 ans, Great Pretender IRE et Label Bleu, 2010

***Blues Wave GER**, h, 8 ans, Gentlewave (IRE) et Bearlita GER, **2007/1**

Bolero Du Tango, h, 5 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, 2062

***Bolt Of Lightning IRE**, h, 3 ans, Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE, 2079

Bonheur De Grain, h, 7 ans, (AQ), Balko et Jasmine Des Rouger, 2012

Bopolo, m, 3 ans, Hello Sunday et Minali, 2052

Bora Des Obeaux, f, 7 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux, 2077

Borago De Berce, h, 7 ans, Enrique (GB) et Maracay, 2084

***Bowler Hat GB**, h, 3 ans, Helmet AUS et Fatima's Gift GB, 2016/1

Brazil De L'Orme, h, 3 ans, Blue Bresil et Lolita De L'Orme, 2015/4

Brennus, f, 3 ans, Zoffany IRE et Dream For Life, 2002/4, 2079/4

Brazil En Fete, h, 4 ans, Martillo GER et Poucheka, 2037

Briouze, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Sesimbra IRE, 2000

Broken Diamond, f, 3 ans, Diamond Green et Broken And Go, 2065/2

Buck's Bahkbook, f, 4 ans, Martaline GB et Buck's Brook, 2041/5

Buck's Bank, h, 10 ans, Tremolino USA et Buck's, 2022/4

Buen Star, h, 5 ans, Great Journey JPN et Starmaria, 2021, 2083

Bullrider, h, 6 ans, Dream Well et Themis Eria, 2005, 2045

Burrows Meadow, f, 3 ans, Masterstroke USA et Condoleezza, 2065

C

C'Est Le Bouquet, h, 6 ans, Coastal Path GB et Radio Saint Voir, 2051/1

Caboy, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Cadouya Girl, 2055/6

Calixel, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Maldives, 2055

Call Hector, h, 7 ans, Speedmaster GER et Free Girl, 2010

Calotin, h, 4 ans, Martaline GB et Cardamine, 2026/1

Calva D'Auge, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Hill Ou Elle, 2033

Cambiko, m, 3 ans, Balko et Candid GB, 2052/3

Camille De Guye, f, 6 ans, (AQ), Buck's Boum et Penelope De Guye, 2010

***Campinas SWI**, h, 3 ans, Pastorius GER et Cresta SWI, 2025

Canitie, f, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, 2059/2

Cardiff, h, 3 ans, Rajsaman et Or Des Joncs, 2033

Carioca Du Wal, f, 4 ans, Blue Bresil et Waldouma, 2008/5

Carlota, f, 4 ans, Enrique (GB) et Yolaine, 2056/1

Carlota Roque, f, 6 ans, Nickname et La Valliere, 2029/4

Carnet D'Or Sivola, h, 6 ans, Assessor IRE et None De Sivola, 2062/3

Cash Game, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Fasteline, 2010/4

Castanella, f, 3 ans, Martaline GB et Happy Fellow, 2035/2

Catri De Sienne, h, 6 ans, (AQ), Satri IRE et Houle De Sienne, 2012

Catsou Des Maj, h, 6 ans, (AC), Balko et Aligianinca, 2073/5

Celebrita, f, 5 ans, Balko et Katiouka, 2045

Celtior, h, 6 ans, Racinger et Gazelle De Nuit, 2083/2

Centenys, h, 6 ans, Centennial IRE et Faline Du Rocher, 2012/3

Cetao, h, 6 ans, (AQ), Balko et Sa Spendula, 2005

Chalm, f, 6 ans, Nickname et First Elorn, 2055/3

Channel Baie, f, 6 ans, Crillon et Jade Rheinberg GER, 2011/5

Chanson Ecossaie, f, 6 ans, (AQ), Fado et Kel Ecossaie, 2001/6, 2071

Chantillo, f, 4 ans, Martillo GER et Chantico, 2061/5

Chapeau Rouge, h, 5 ans, Vision D'Etat et Rogation, 2021

Charmyra, f, 6 ans, Protektor GER et Myragentry, 2014/3

Charoit, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Crystals Sky, 2037

Chaweng Emery, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Timidity, 2037

Chichi One, f, 3 ans, Spirit One et La Chichina, 2065

Chicname De Cotte, h, 6 ans, (AQ), Nickname et Pensee De Cotte, 2029

Chikita Du Brizais, f, 3 ans, Muhtathir GB et Star Du Brizais, 2027

Chloe Triomphe, f, 6 ans, Cima De Triomphe IRE et Koree, 2055

Chopemoui, f, 3 ans, Deportivo GB et Wa Zine, 2042

Christamely, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Stranraer, 2060/2

Christo Du Reponet, f, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Orphee Du Moulin, 2014/2

Chuck Bass, h, 3 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 2016/4

Ci Blue, h, 6 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), 2066

Cirano De Pail, h, 5 ans, Kapparde et Ken Roche, 2005, 2071/1

Circe Du Lin, f, 6 ans, Protektor GER et Razzia Du Lin, 2010

Classique, f, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Indecise, 2005, 2067/5

Clenicie, f, 3 ans, Al Namix et Cleni River, 2027

Colonel D'Aumont, h, 6 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, 2022/5

Colpo Di Stato, h, 4 ans, Stormy River et Colpo Di Cuore (IRE), 2018/4

Comme Maman, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Merci Pierji, 2074

Comme Une Chope, f, 3 ans, Panis USA et Charme Commun (GB), 2053

Commingeois, h, 6 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, 2059

Confurichhi Up, h, 4 ans, Confuchias IRE et Richhill Lady (GB), 2037

Coogee Bay, f, 3 ans, George Vancouver USA et Miss Cotta USA, 2020/1, 2078/2

Copain Max, h, 3 ans, Kentucky Dynamite USA et Atlantic Festival USA, 2025

Corazones, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Celine Mon Coeur GER, 2043/3

***Cosmic Empire GER**, h, 4 ans, Samum GER et Cosmic Collisions (GB), 2006, 2041

***Cosmic Power GER**, h, 5 ans, Samum GER et Cosmic Collisions (GB), 2075

Cote D'Azur, f, 6 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Reflexion, 2066/1

Cottin Madrik, h, 6 ans, Irish Wells et Galanthe, 2022/1

Coup Franc, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Fascinatrice, 2011

Cracante, f, 6 ans, (AQ), Denham Red et Syntagme, 2059

Crack Math, h, 6 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses, 2051

Craftwelle, f, 6 ans, (AQ), Califet et Norwelle, 2014

Crazy In Love, m, 4 ans, Lord Du Sud et Subtle Brain, 2037

Crecy Wind, h, 6 ans, (AQ), Racinger et Ola Wind, 2012/1

Cross Way (IRE), h, 7 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, 2021/4, 2083

Crysking, h, 5 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, 2058

Crystal Money, f, 4 ans, Fuisse et Mont Doree, 2063/3

Cybor Del'rais, h, 5 ans, Monitor Closely IRE et Cyborria, 2048

Cyrano Vallis, h, 6 ans, (AQ), Saint Des Saints et Medina Vallis, 2055/5

D

Daddy Banbou, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Pointe Banbou, 2022

Dadifete, f, 5 ans, (AQ), Califet et Non Dadi, 2013

Dag Blue, h, 5 ans, (AQ), Candidate GB et Reveuse Blue, 2028

Daguet D'Oudairies, h, 5 ans, (AQ), Irish Wells et Quinine, 2012

Daimiel, f, 5 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Sacade, 2028/1

Daisy Des Ongrais, f, 5 ans, Crillon et Opale Des Ongrais, 2048

Dame Collonges, f, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Miss Collonges, 2082

Dame D'Etat, f, 5 ans, (AQ), Vision D'Etat et Porte D'Auteuil, 2058/2

Dame Wal, f, 5 ans, Astronomer Royal USA et Beautywal, 2001

Damessiam Raiselle, f, 4 ans, Recharge IRE et Siamice Raiselle, 2056

Dancer Smart, h, 5 ans, Kapparde et Wonder Pile, 2009

Dandy De Foj, h, 5 ans, (AQ), Dragon Dancer GB et Lacea De Foj, 2009

Dangelix Jo, h, 5 ans, Vangelis USA et Samanix, 2048

Dargent, h, 5 ans, Dark Moondancer GB et Vague Rouge, 2028

Darling Collonges, f, 5 ans, (AQ), Astarabad USA et Quadrette Collonge, 2014

Dauteuil Precieux, h, 5 ans, (AQ), Balko et Quennie Star, 2001/4

Dayana Sourniac Aa, f, 5 ans, (AC), Network GER et Queen De Sourniac, 2036

Daytona Beach Aa, f, 5 ans, (AC), Fandsy et Clairevoie, 2073/3

Deconnection, f, 3 ans, Fuisse et Delfinia, 2053

Defi Baie, h, 5 ans, Crillon et Midnight Moon GER, 2005/5, 2067/3

Defi D'Oudairies, h, 5 ans, (AQ), Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies, 2048/3

Defi Majeur, f, 5 ans, (AQ), Clety et Necossaise, 2028/3

Delir Absolu, h, 5 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Itiga, 2012/2

Demoiselle kerguio, f, 5 ans, (AQ), Satri IRE et Vlamirande, 2009

Deo Gratias, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, 2048/2

- Derby Des Pictons**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Selaia, **2055/2**
- Derniere Minute**, f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Necessaire, 2067
- Desert Dune**, h, 6 ans, Whipper USA et Arosana GER, **2007/3**, 2071
- Diable City**, h, 5 ans, Special Kaldoun (IRE) et Mag City, **2009/2**
- Diablo Aa**, h, 5 ans, (AC), Ragtime Pontadour et La Sagra, 2075
- Diamant De Pail**, h, 5 ans, (AQ), Blue Bresil et Huronne, 2083
- Diamantrodino**, h, 5 ans, (AQ), Tomorrows Cat USA et Riviere Normande, 2058
- Diesel D'Allier**, h, 5 ans, Kap Rock et Iena D'Allier, **2050/1**
- Dieu Merci**, h, 5 ans, Kapparde et Montanara Paris, **2028/2**
- Digny**, h, 7 ans, Lugny et Dicsa, **2055/4**
- Dinan**, h, 5 ans, (AQ), Bernebeau et Jivara D'Avril, 2048
- Dinata**, f, 3 ans, Sri Putra GB et Salsavina, 2069
- Dinette De Ballon**, f, 6 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, **2071/5**
- Dis Moi Tout**, h, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ne M'Oubliez Pas, **2058/1**
- Discretion**, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Querenice, 2071
- Diva Noir**, f, 5 ans, Buck's Boum et Samba D'Allier, 2028
- Divalko D'Argos**, f, 5 ans, (AQ), Balko et Histoire D'Argos, 2058
- Divine D'Alene**, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Passion D'Alene, **2048/1**
- Divine De Thaix**, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Star'ela, 2001
- Divine Vision**, f, 5 ans, Vision D'Etat et Velvet Glove UAE, 2055
- Dixit Du Granit**, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Reine Du Granit, **2011/4**
- Djac De Larchamp**, h, 5 ans, Zanzibari USA et Consuelita GB, 2013, 2075
- Django De Grugy**, h, 5 ans, (AQ), Diableneyev USA et Queen De Grugy, **2059/7**
- Djin De La Roque**, h, 5 ans, Cut Quartz et Belle Saga, 2009
- Doctor Jivago**, h, 5 ans, (AQ), Vespone IRE et Liesse De Marbeuf, 2021, **2083/5**
- Dolcita**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Orcantara, **2027/3**
- *Dollar King GER**, h, 9 ans, Kahyasi IRE et Dora Bella GER, 2021
- Dolmen De L'Aube**, h, 5 ans, (AQ), Denham Red et Ultima Storm, 2058
- Doluf**, h, 5 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Olute, 2028
- Dom Valcour**, h, 9 ans, Maille Pistol et Princesse Dom, 2012
- Domino Du Raynal A**, h, 4 ans, (AC), Grey Risk et Dirladada, **2036/5**
- Don Corleone**, h, 6 ans, (AA), Early March GB et A Nebia, 2031
- Don Iron**, h, 6 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, 2059
- Don Padre**, h, 9 ans, Lost World (IRE) et Formaliste, 2029
- Dona Flora**, f, 5 ans, Al Namix et Dona Carmen, 2028
- Donne Moi Envie**, f, 5 ans, Buck's Boum et Joonayh GB, 2013
- Dont Stop Theparty**, h, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Initiale Royale, **2028/4**
- Doralou Des Bordes**, h, 5 ans, Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes, 2055
- Dorelko Des Obeaux**, h, 5 ans, (AQ), Balko et Kore Des Obeaux, **2062/5**
- Double Girl**, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Montagne Magique (IRE), 2003
- Double Voie**, h, 6 ans, Coastal Path GB et Peggy Pierji, 2059
- Douce Alex**, f, 5 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Pegase Des Roses, 2062
- Dr Shepherd**, h, 3 ans, Evasive GB et Dame Du Floc (IRE), 2070
- Dream Folie**, f, 5 ans, (AQ), Valanour IRE et Harmony, **2009/4**
- Dream Of Storm**, f, 3 ans, Falco USA et Like A Storm (IRE), **2003/2**
- Dream Or Reality**, f, 3 ans, Rajsaman et Dinorah, 2076
- Driss D'Airy Aa**, h, 5 ans, (AC), Legolas JPN et Prisca D'Airy, 2036
- Droit De Rever**, f, 5 ans, Enrique (GB) et Droit D'Aimer, 2062
- Droit De Veto**, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Parole D'Evangile, **2066/6**
- Drole D'Idée**, f, 5 ans, Coastal Path GB et Place Au Soleil, **2019/2**
- Drolemerit Jolie**, f, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Oranie Jolie, **2075/4**
- Duc De Meran**, h, 3 ans, Nathaniel IRE et Bayourida USA, **2033/1**
- Duc De Soleure**, h, 4 ans, Bach IRE et Victoire D'Escreux, 2037
- Duchesse De Launay**, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Princesse Du Soir, **1999/2**
- Dudevant**, h, 8 ans, Gallo's Wells IRE et Born's Beauty, 2031
- Duo Charmans**, h, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Thalissa Mans, 2055
- Duwindivin**, h, 4 ans, Slickly Royal et Panika, 2056
- Dynamite Forez**, f, 5 ans, (AQ), Lucarno USA et Pourkoipa Du Forez, 2062
- E**
- E'Tcharlie**, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Roxane Du Montceau, 2064
- Earlish De Grugy**, f, 4 ans, (AQ), Full Of Gold et Girlish, **2081/5**
- Earthquake**, h, 4 ans, Irish Wells et Elouera (IRE), **2006/7**, 2081
- East Of The Valley**, f, 4 ans, (AQ), Indian Danehill IRE et Une Dame D'Avril, **2049/3**
- Easy Klass**, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Leathou, 2056
- Easysland**, h, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Island Du Frene, 2075
- Eau Berge Des Iles**, f, 4 ans, (AQ), Barastraight (GB) et Malownia, 2030
- Eau De Vie Macalo**, f, 4 ans, (AQ), Centennial IRE et Pepete Des Roses, 2006
- Eausauvage Lanlore**, h, 4 ans, (AA), Ares De La Brunie et Kagura, 2036
- Echo Baie**, h, 4 ans, Crillon et Reine Quest (IRE), 2023, **2068/4**
- Eclair Du Maffray**, h, 4 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, **2006/4**, **2041/4**
- Ecrivins**, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Outre Mer, **2030/3**
- Ecume Atlantique**, h, 4 ans, Satri IRE et Force Atlantique, 2037
- Eden Du Seuil**, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Marie Du Seuil, **2023/5**, **2081/6**
- Ediboum**, h, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Scintillante D'Or, 2049
- Editorial**, h, 4 ans, Evasive GB et La Barinia, 2018, **2044/4**
- Efficace Allen**, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Etoile D'Or II, 2049
- Eho Bebe**, h, 4 ans, Della Francesca USA et Solene Des Landes, **2008/2**
- El Gringo**, h, 4 ans, Kamsin GER et Cinecitta USA, **2074/4**
- El Pampa King**, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Pampera (IRE), 2018, **2061/4**
- El Paso Wood**, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Wonder Wood, 2049
- Elatha**, f, 4 ans, (AQ), Muhaymin USA et Manche Du Manoir, 2046
- Eldorado De Kerker**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Naomie De Kerker, 2074
- Elegant D'Ainay**, h, 4 ans, Khalkevi IRE et Tornade D'Ainay, 2056
- Elegant Star**, f, 4 ans, (AQ), Kapparde et Victoria's Star, **2075/1**
- Elektra Post**, f, 4 ans, (AQ), American Post GB et Quezac Du Boulay, 2082
- Eleonore D'Anjou**, f, 4 ans, (AQ), Noroit GER et Rue Pigalle, 2064
- Eleos De La Brunie**, h, 4 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Altica De La Bruni, **2036/4**
- Elesta D'Engilbert**, f, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert, 2006
- Elevee Pour Gagner**, f, 4 ans, (AQ), Tirwanako et Noisillette, **2013/1**
- Elia D'Airy Aa**, f, 4 ans, (AC), Legolas JPN et Prisca D'Airy, 2036
- Elie De Kerker**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Ophelie De Kerker, 2026
- Eliglote Ville**, f, 4 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Jadoudy Ville, **2023/3**, 2081
- Elite De Touzaine**, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Une De Touzaine, **2082/4**
- Elle Est Sacree**, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Aventure Sacree, 2064
- Eloi De Lagarde Aa**, h, 4 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Karen Lady, 2037
- Eluciflaur**, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Persiflaura, 2049
- Elut**, h, 4 ans, (AQ), Montmartre et Olute, 2008
- Elvis De Balme**, h, 4 ans, Solar One et Faramine Pouilly, **2030/2**
- Elyas D'Airy Aa**, h, 4 ans, (AC), Anzillero GER et Leisha D'Airy, 2036
- Emak D'Airy**, h, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Jamaica D'Airy, **2037/4**
- Embellie**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Beaufeene, **2046/1**
- Emil Di Milo**, h, 4 ans, (AQ), Vatori et Orisandre, 2018
- Emiline**, f, 6 ans, Martaline GB et Emivale, **2007/4**, **2071/6**
- Eminence Rouge**, f, 4 ans, (AQ), Youmzain IRE et Quiche Lorraine, **2041/2**
- Emir Des Places**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Queen Des Places, 2026

Emirat, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Platine, **2000/2**

En Epi, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Savigny, **2000/5**

En Harmonique, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Vood, 2068

En Plein Sud, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Ombre Jaune, **2044/2**

En Temps Voulu, f, 4 ans, (AQ), Moss Vale IRE et Trotot, 2026

Encore Plus, f, 4 ans, (AQ), Spirit One et Ni Plus Ni Moins, **2013/5**

Enjoy Bilberry, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Samarta, 2004, 2070

Enki Baba, h, 5 ans, Buck's Boum et Baba San Siro, 2029

***Envy IRE**, f, 3 ans, Casamento IRE et Rags IRE, 2076

Enzo Des Ongrais, h, 4 ans, Saddex (GB) et Nava Des Ongrais, **2030/4**

Eole De Prairie, h, 4 ans, (AQ), Minley GER et Quirly De Prairie, 2063

Epalo Blue, h, 8 ans, Epalo GER et Brodie Blue, 2012

Epervier (IRE), h, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Toque Rouge, 2000

Epicas, f, 4 ans, Davidoff GER et Negresse De Cuta, **2063/2**

Epicea, h, 8 ans, Califet et Evitta, **2077/2**

Epson Baie, h, 4 ans, Pistolero (IRE) et Taniouchka, **2023/4**, 2068

Eragone, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Sharonne, **2074/2**

Eris, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Belisama, **2064/5**

Ermontois, m, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Merka, 2041

Eskiss Du Mathan, f, 4 ans, Network GER et Swahilie Du Mathan, **2026/4**

Esperance De Plomb, f, 4 ans, My Risk et Field Of Gold, 2013

Espirito, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Java De Mai II, **2049/5**

Espoir Du Grillon, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Delle Azahar, **2046/2**

Espoir Secret, h, 3 ans, Secret Singer et Polka Valtat, 2004, **2038/5**

Essai Concluant, h, 4 ans, (AQ), Muhtathir GB et Queenjo, 2074

Et Quoi, h, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Haithou, 2041

Eternal Army, m, 5 ans, American Post GB et Earth Affair GER, **2048/5**

Etoile De Grez, f, 4 ans, (AQ), Califet et Kim Du Mathan, 2049

Etoile Des Vernes, f, 4 ans, (AQ), Kotky Bleu et Popins, 2049

Etoile Du Berger, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Tinapalo, **2049/4**

Etoile Moriviere, f, 4 ans, Saddex (GB) et Fleur De Princesse, 2044

Etoile Rodino, f, 4 ans, (AQ), Cut Quartz et Louve De La Roque, 2008

Etulacoco, h, 4 ans, (AQ), Nidor et Miss Ecosse, **2068/2**

Every Where, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Ubiquite, **2049/1**

Evocateur (GB), h, 5 ans, High Chaparral IRE et Grey Lily IRE, 2045

Explorers, h, 3 ans, Montmartre et Evitta, 2004, **2070/5**

Exprim, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Slaura, 2049

Extra Lida, f, 4 ans, (AQ), Irish Wells et Uneeklida, **2049/2**

Extreme Nouba, h, 4 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Nasthazy, **1997/2**

F

Facdal, h, 3 ans, Kapgarde et Taqdaaly, 2054

Fair Play Sivola, f, 3 ans, Noroit GER et Miss Justice, **2047/2**

Falk, h, 4 ans, Falco USA et Boathouse (GB), **2068/3**

Fameck, h, 3 ans, (AQ), Della Francesca USA et Verbania, 2015

Fan De Blues, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Tire En Touche, **1995/3**, **2072/2**

Fanfan Des Brieres, f, 3 ans, Cima De Triomphe IRE et Union Des Brieres, **2020/5**, **2069/1**

Fanfare D'Estivaux, f, 3 ans, (AC), Kap Rock et Noces D'Or A Estiv, **2024/4**

Fanon Du Breuil, f, 3 ans, Enrique (GB) et Mazagane, 2054

Fantasia Du Rock, f, 3 ans, Kingsalsa USA et Ebene Rock, 2027

Fantasio, h, 3 ans, High Rock (IRE) et Louve De Sibirie, **2016/5**, 2070

Fantastic Bere, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Kanonette, 2033

Fantomas Arzembouy, h, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Vrille D'Arzembouy, **1995/5**

Farce Et Attrape, f, 3 ans, (AQ), Tirwanako et Ombre Jaune, 2042

Faribole, f, 3 ans, (AQ), Della Francesca USA et Saga D'Ainay, 2027

Faro Des Malberaux, h, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Scavenger, **2054/1**

Fashion Baie, f, 3 ans, Crillon et Passion Du Berlais, **2042/3**

Fast Game, f, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Monst IRE, **2040/4**

Fastoche De Sivola, f, 3 ans, Noroit GER et Altalala, **2076/3**

Fauburg Rosetgri, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Fausse Annonce, **2032/3**

Fautilunedenuo, f, 3 ans, (AQ), Spirit One et Ucocotte, **2054/2**

Favorite Du Seuil, f, 3 ans, Lord Du Sud et Victoire Du Seuil, 2070

Fayas, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Dedale, **2031/5**

Fearless Lady, f, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Ulla De Montot, 2035

Feeling Fast, h, 3 ans, (AQ), Martaline GB et Queenjo, 2033

Feeling Rock, h, 3 ans, (AQ), Kap Rock et Sereine De Farges, **2052/4**

Feerie De Kerser, f, 3 ans, Vendangeur (IRE) et Helvetie De Kerser, **2047/5**

Felicity, f, 3 ans, (AQ), Sinnadar IRE et Marie D'Anjou, 2040

Fellow Mag, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Rose Indienne, 2033

Ferova Lady, f, 3 ans, (AQ), Secret Singer et Perova De Lune, 2027

Ferruccio, h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Firmini, 2055

Feu Follet, h, 3 ans, Kapgarde et Folle De Toi, **1995/1**

Feuille De Thaïx, f, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Soie De Thaïx, 2053

Fiancee Du Large, f, 3 ans, Kapgarde et Gryonne, **2065/3**

Fidele Alexia, f, 4 ans, Alex The Winner USA et Fidele Ramic, 2026, 2046

Figure Du Pecos Aa, f, 4 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Falanour Du Pecos, 2064

Filmoitout, h, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Revathou, **1995/4**

Filup, h, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Qartouche, **1998/5**

Fina De Virginia, f, 3 ans, (AQ), Boris De Deauville (IRE) et Iroquoise II, 2027

Fit Of Love, f, 3 ans, Blue Bresil et Old Beino, **2003/4**

Fiumicino, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Firmini, **2047/1**

Flapjack, h, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Prima Ballerina, 2048

Flash D'Allier, h, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Kirielle III, 2052

Fleche Baie, f, 3 ans, Crillon et Quietamixa, 2040

Fleur D'Ete, f, 3 ans, Al Namix et Semmering GB, 2035

Fleur De La Roque, f, 3 ans, Fuisse et Myakoda, **2053/5**

Fleur Irlandaise, f, 3 ans, No Risk At All et Orlandaise, **2042/1**

Fleuve D'Ajonc, h, 3 ans, No Risk At All et Fleur D'Ajonc, **2017/4**

Flexible, f, 4 ans, Kyllachy GB et Conciliatory GB, 2006, 2044, 2081

Flightmagic, f, 3 ans, (AQ), Day Flight GB et Magicielle, 2053

Flying Startandco, h, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Brownie And Co, **1998/3**

Follow Me Du Pecos, h, 4 ans, (AC), Chef De Clan et Festive Du Pecos, 2074

Foniqui, h, 3 ans, (AQ), Tonitruant USA et Quidole, **2070/3**

Footfighters Aa, h, 3 ans, (AC), Apsis GB et Invention De Brejo, **2024/1**

Forthing, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Something Fine, **2032/1**

Fortuna Bella, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Kostroma, 2025

Fou D'Amour Prince, h, 3 ans, (AQ), Spirit One et Riding Princess, 2054

Fou Du Bresil, h, 3 ans, Blue Bresil et Belle Attente, **2015/1**

Fou Du Sud, h, 3 ans, (AQ), Lord Du Sud et Neuilly Le Real, 2052

Fox Pro, h, 3 ans, (AQ), Coastal Path GB et Devise II, 1998

Fox Trot Delmar Aa, h, 3 ans, (AC), Kap Rock et Operette De Brejou, **2024/3**

Fraca De Thaïx, h, 3 ans, (AQ), Enrique (GB) et Soca De Thaïx, **2025/4**

Fragandor Rosetgri, h, 4 ans, Literato et Fragante De Cameru, 2057

Frascati Lagarde A, h, 3 ans, (AA), Frisson Du Pecos et Onyx De Roches, **2024/2**

Fraulein Agatha, f, 3 ans, Manduro GER et Fire Moon Julie, **2040/1**

Freddo Du Desert, h, 3 ans, Shakespearean IRE et Styla Louva, **2052/5**

French Dream, f, 3 ans, French Fifteen et Shinydream, **2002/2**, **2069/4**

Fresher Des Mottes, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Oktavia Des Mottes, 2040

Fricassee, f, 3 ans, Enrique (GB) et Nette Rousse, 2054

Friendly Star, h, 3 ans, (AQ), Saint Des Saints et Victoria's Star, **2025/2**

Primeur, h, 4 ans, Spirit One et Pas Exclue, 2026

Fripon Du Seuil, h, 3 ans, (AQ), Network GER et Pervenche Du Seuil, **2033/4**

Frizzante Azeen, h, 3 ans, (AQ), Shamalgan et Peps Jarzeene, 2016, 2080

Frosty Lake, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Acenanga GER, 2010

Frustrated Desires, f, 3 ans, Kappgarde et Holystorm, **2053/1**

Fubustier, h, 3 ans, Full Of Gold et Stay Another Day IRE, 2033

Full Smart, h, 3 ans, Cat Junior USA et Full Of Charms, **2060/3**

Full Stride, f, 3 ans, Boris De Deauville (IRE) et Fulleren, 2027

Fun Du Lemo, f, 3 ans, (AQ), Soul City IRE et Swing Du Lemo, 2042

Funnyblackindian, f, 3 ans, Indian Danehill IRE et Joly Jessy, 2060

Furidanse De Berce, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Zephricane, 2076

Fyrmyin, h, 7 ans, Nickname et Fly To Sky, **2031/1**

G

Gaelik First, f, 3 ans, Blue Bresil et Gaelika (IRE), **1996/2**, 2065

Galliego Des Rocs, h, 3 ans, Diamond Green et Formaliste, 2060

Gareth De Larachi, h, 3 ans, (AC), Vespone IRE et Idole De Vergne, 2024

Garylou, f, 3 ans, Balko et Need You, 2003, 2065

Gazelle Du Berlais, f, 3 ans, Martaline GB et Cheetah Du Berlais, 1998

Georges Star, f, 3 ans, George Vancouver USA et Lonestar Spirit (IRE), 2003, 2070

Get Up, h, 5 ans, Montmartre et Donna Lorcy, 2009

**Gigilmatto IRE*, h, 7 ans, Kodiak GB et Petit Grise IRE, 2007

Gin Tonik, h, 3 ans, Masterstroke USA et My Fair Lady, 2002

Ginnir, h, 4 ans, Desert Blanc (GB) et Sandlers IRE, 2030

Gipsy Star, f, 3 ans, Evasive GB et Miss Des Pyrenees, **2076/1**

Go'n Win, f, 4 ans, No Risk At All et Esteraza, **2061/3**

Goji, f, 4 ans, Saddex (GB) et Medanik, 2026

Gold And Fire, h, 4 ans, Full Of Gold et Genetiere, **2044/5**

Gold Diva, f, 5 ans, Turgeon USA et Spring Gold, 2048

Golden Bride, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Golden Tale, 2053

Good Prince GER*, h, 9 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, **2012/5

Grand Depart, h, 5 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, **2043/5**

Grand Trianon, h, 5 ans, Pour Moi IRE et Maid For Music IRE, 2066

Grand Vertige, h, 6 ans, Vertigineux et Guimpe, 2011

Grandgarde, h, 5 ans, Al Namix et Grande Cavale, **2039/4**

Great Parade, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Paradana, **2081/1**

Great Paul, h, 5 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 2039

Guadalcanal, f, 3 ans, Kappgarde et Alpe Doloise, **2053/4**

Gus De Gene, h, 5 ans, Bachir IRE et Irise De Gene, **2009/1**

Guyonne, f, 5 ans, Nombre Premier (GB) et Gymnote, **2084/3**

H

Hanae Pompadour Aa, f, 3 ans, (AA), Gnome et Hestampe Japonaise, 2024

Hanzie Des Hazards, f, 4 ans, Anzillero GER et Hasquine, **2006/3**

Happy Maia, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Maia Eria, **1998/4**

Hayato, h, 3 ans, Slickly et Hayhaat USA, 2016

He Loves Me, h, 7 ans, Enrique (GB) et She Hates Me (IRE), **2021/3**, **2083/4**

Hell's Queen, f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Margot, **2045/3**

Hello Princess, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Victoria Princess, 2020

Henry Brulard, m, 3 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, **2004/1**, **2080/5**

Her Breiz, f, 6 ans, Sunday Break JPN et Sainte Bretonne, **2034/5**

**High Society SWI*, f, 9 ans, Blue Canari et High Mare, 2050

Hinou Des Hazards, f, 3 ans, Legolas JPN et Hasquine, **2020/2**, **2078/4**

Hong Lo, h, 4 ans, Dunkerque et Beautiful Delight GER, 2044

Hoquilebo, h, 3 ans, Falco USA et Honey Gem, 2070

Hot Motive (GB), h, 4 ans, Motivator GB et Fever Fever USA, **2041/3**

Hotspot Hotspot, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et To Much Fun (GB), 2020

House Boy, h, 3 ans, Diamond Boy et Venus Du Berlais, 2016, 2070

**Hubal POL*, h, 6 ans, Safety Wire (IRE) et Hebra POL, 2067

I

Ibn Medecis, h, 3 ans, Medecis (GB) et Soft Gold USA, **2017/5**, **2038/3**

Ierbalsa, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Ierbasa De Kerpaul, **2064/2**

Imperatrice Morny, f, 3 ans, Fuisse et Blue Ridge View, **2060/5**

Incunable, h, 6 ans, Dylan Thomas IRE et Perspective, **2007/2**, **2071/3**

Indaya, f, 5 ans, Indian Danehill IRE et Cristory, 2082

Indianeyev, h, 9 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, **2021/2**, **2039/2**

Innisfallen, h, 3 ans, Rio De La Plata USA et Escolhida IRE, 1998

Insane, h, 3 ans, Dream Well et Sandy Lane, 1995

Insoumis, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Hill Of Grace GB, 2021, 2083

Intrinseque, h, 6 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), **2019/5**, **2084/1**

Invoqueur, m, 3 ans, Planteur (IRE) et In Love We Trust (IRE), **2033/5**

Irakien, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, **2022/3**, **2084/2**

Irish Nonantais, h, 5 ans, Irish Wells et Mamouska, 2028

Iskandar (IRE), m, 3 ans, Champs Elysees GB et Intarsia GER, 2020

Isti, h, 7 ans, Muhaymin USA et Seinfeld, **2050/4**

Ivory Citic, h, 3 ans, Elusive City USA et Ivory Pearl, **2033/2**

J

Jani Perse, h, 6 ans, Bernebeau et Janimone, 2022, **2039/1**

Jardin D'Erevan, h, 9 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 2010

Jarnac De Ray, h, 4 ans, Near Honor GER et Kermeline, **2018/5**, **2061/1**

Jarry Ana, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et True Lovely, **2068/1**

Jatiluwih, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Jaune De Beaufai, **2026/2**

Jazzy Du Lemo, f, 3 ans, Sri Putra GB et Dysprositia GER, 2040

Jean Luc, h, 4 ans, Montmartre et Place Du Tertre, **2057/5**

Jenychope, f, 4 ans, Soave GER et Jennhill, 2044

Jocrack A La Motte, f, 4 ans, Full Of Gold et Line Des Landes, 2057

Jolie Dodville, f, 4 ans, Red Rocks IRE et Jodie Pisati (GB), 2030

Julianos, h, 4 ans, Apsis GB et Lady Flow, 2056

Juneau Basc, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Castagna, 2056

K

Kalkirose, f, 5 ans, Khalkevi IRE et Rose D'Avril, 2045

Kap De Romay, h, 6 ans, Kap Rock et Cardora, 2012

Kap Love, h, 3 ans, Kappgarde et Net Lovely, **2072/4**

Kapsize, h, 4 ans, Kappgarde et Loin De Moi, **2018/3**

Karelyctic, h, 7 ans, High Rock (IRE) et Saturnienne, **2045/5**

Kasarca, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Sikkim, 2055

Katana One, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Northern Ocean, **2072/1**

Kathy Super, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Brave Cocotte, **2057/4**

Katkonika, f, 3 ans, Martaline GB et Katkota, 2027

Keep It Sweet, f, 3 ans, Kappgarde et Sweet Nano, 2053

Kenbay, m, 3 ans, Kendargent et Bequarette, 2017

Kenzo De Champdoux, h, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Timberland, **2057/1**

Kerizur, h, 3 ans, Cachet Noir USA et Posamina, 2033

Kevine Katoune, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Spirit Katoune, 2068

Khelmix, m, 4 ans, Khalkevi IRE et Tyrmix Qana, 2037

Knight Rock Bey, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Cahuete, **2046/3**

Kidane Traou Land, f, 4 ans, Intrepid Jack GB et China Silk, **2056/3**

Kimo Royal, h, 5 ans, Royal Dragon USA et Kimaroyale, 2009

King Of Run, h, 3 ans, Born King JPN et Running Running, 2004, **2079/1**

Kingbohem, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER, **1999/5**

Kivernitis, h, 3 ans, Authorized IRE et Kypriano's Angel PNA, 2072

Kodalie, f, 3 ans, Cokoriko et Ivresse Du Berlais, **2070/2**

Kotencore Has, f, 3 ans, Turgeon USA et Kotkibed, 2053

Krack D'Ici, h, 6 ans, Laverock IRE et Ladykish, **2010/5**

Kroissant Bleu, h, 4 ans, Blue Bresil et Trinidad, **2056/2**

L

L'Assaut Six, f, 4 ans, Kentucky Dynamite USA et Indian Princess IRE, **2063/1**

L'Ottoman, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Les Yeux D'Or, **2002, 2079/2**

La Barakas, f, 3 ans, Davidoff GER et Cadoubelle Des As, **1995/2**

La Causerie Borget, f, 3 ans, Racinger et Vendome Borget, **2053**

La Limagne, f, 5 ans, Muhtathir GB et Libre Lady (GB), **2005/2, 2066**

La Mandragola, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Lady Sadowa GB, **2015/3, 2069/5**

La Meuse, f, 3 ans, Legolas JPN et Bella Dana, **2042**

La Percutante, f, 4 ans, Saddex (GB) et Califete Royale, **2023**

La Ruffiacoise, f, 3 ans, Dream Well et Miss Harmonie, **2027**

La Valita, f, 4 ans, Kentucky Dynamite USA et Valie Du Pecos, **2023**

Lady Closely, f, 4 ans, Monitor Closely IRE et Easter Bunny, **2026**

Lady De Roche, f, 4 ans, Soave GER et God Girl, **1997/3**

Lady Horse, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Cassandre, **2008/1**

Lady Linda, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Wild Lady, **2035/1**

Lady Millenium, f, 3 ans, Alex The Winner USA et Urgent Lady, **2076**

Lamigo, h, 10 ans, American Post GB et Lamboghina GER, **2021/1, 2066**

Lanquetot, m, 3 ans, Rajsaman et Fancy Dance GB, **2017, 2080**

***Late News GB**, h, 4 ans, Lawman et In The Light GB, **2041/1**

Lateranito, h, 3 ans, Martaline GB et La Garde Royale, **2033/3**

Le But, h, 8 ans, Muhtathir GB et La Bay, **2005/3, 2067/2**

Le Malin, h, 4 ans, Martaline GB et Lumina, **2026/3**

Le Metequé, h, 5 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, **2001, 2071/2**

Le Meursault, m, 3 ans, Youmzain IRE et Gardouche, **2033**

Le Neubourg, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Fancy Dance GB, **2044**

***Le Sacre Coeur GER**, h, 7 ans, Samum GER et L'Heure Bleue IRE, **2007**

Le Sannoisien, h, 4 ans, Hurricane Cat USA et Paniquarett, **2006/6**

Legend Of Gods, h, 3 ans, Lawman et Sea Goddess IRE, **2004/3, 2038/2**

Leon Malpic, h, 10 ans, (AA), Kutub IRE et Lionne Rousse, **2073**

Les Beaufs, h, 9 ans, Apsis GB et Yeomanry, **2001**

Les Elfes, f, 3 ans, Dunkerque et Lala Fatimazohra, **2035**

Lheny, h, 9 ans, Le Triton (USA) et Besca Nueva, **2034**

Liasking, f, 5 ans, Born King JPN et Lias Creek GB, **2021, 2082**

Liberatore, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Magic Poline, **2051**

Light Speed, f, 3 ans, Reckless Abandon GB et The Legal Blonde IRE, **2076/4**

Lingot, h, 5 ans, Linnhari IRE et Manon GB, **2009**

***Lions Hill GER**, h, 5 ans, Tiger Hill IRE et Laccata GB, **2021**

***Littlemissdynamite GB**, f, 5 ans, Kapparde et Fit To Drive GB, **2013**

Livingstone Devaig, h, 7 ans, Zambezi Sun GB et Prima Note, **2007, 2067**

Long Breeze, h, 5 ans, Royal Assault USA et Kirklandi TUR, **2045**

Look Daddy, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Lo Styliste USA, **2017, 2079**

Lord De La Mine, h, 3 ans, Lord Du Sud et Brezole, **2060/4**

Lord Pit, h, 3 ans, Confuchias IRE et Lady Ohara, **1996/4, 2080/1**

Lord Prestige, h, 11 ans, Kapparde et Prestige Girl, **2077/4**

Lou Magnifica, f, 3 ans, Saint Des Saints et Lou Emerald, **2053/2**

Love Max, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Belle Roxinne, **2030/5**

Lovely Vallee, f, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Medjai, **2019/4, 2084/4**

Lovina, f, 4 ans, Falco USA et Lady Chine, **2030**

Lucky Net Love, h, 5 ans, Network GER et Line Lovely, **2075/2**

Lulu A Lome, f, 5 ans, Smadoun et Lumina, **2012**

Lune Du Jura, f, 5 ans, Le Balafre et Miss Du Turf, **2075/3**

Luz, f, 3 ans, Martaline GB et lune USA, **2027**

Luz Ardiden, h, 4 ans, Kendargent et Anna Danse, **2030**

Lyon Clermont, h, 4 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, **2030/1**

M

Ma Lougie, f, 3 ans, Cat Junior USA et Stoa IRE, **2076/5**

Mainvilliers, h, 3 ans, Dream Well et Reaction Rapide, **2052/1**

Majakadex, h, 3 ans, Saddex (GB) et Majaka, **2072/5**

Makata Blue, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Danse Quatz, **2056**

Make A Dream, f, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Madeka, **2053/3**

Makewish, f, 3 ans, Kapparde et Westonne, **2027/4**

Malice Des Epeires, f, 5 ans, Martaline GB et Maline Des Epeires, **2048/4**

Mam'zelle Nitouche, f, 5 ans, Martaline GB et Saintenitouche, **2028**

Mansionsa, f, 4 ans, Satri IRE et East The Mansion, **2006/2**

Marienbad, f, 5 ans, Irish Wells et Stay Free, **2058**

Marina Grise, f, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Mappa, **2013/4**

***Master Dan GB**, h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Danella IRE, **2001/5**

Master Dino, h, 4 ans, Doctor Dino et Mind Master USA, **1997/1**

Masterstorm, h, 3 ans, Masterstroke USA et Aznavour GER, **2016/2**

Matchoupitchou Bey, f, 3 ans, Army King et Cahuete, **2027, 2076**

Matriark, f, 4 ans, Martaline GB et Trofee Dore, **2023/2**

Mayberry, f, 6 ans, Zanzibari USA et Kalberry, **2007**

Mayroc, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Moonlight Melody GER, **2031**

Measure Of A Day, m, 3 ans, Rio De La Plata USA et Gereon, **2016**

Menu Menthol, h, 6 ans, Nickname et Synera, **2011/2**

Meredith, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Popova, **2065/1**

Miralko, h, 5 ans, Balko et Mon Mirage GER, **2045**

Mirastar, h, 3 ans, Satri IRE et Mirakaline, **2052**

Miss Kalista, f, 3 ans, Youmzain IRE et Miss Poppee, **2003/3, 2078/5**

Miss Mome, f, 4 ans, Montmartre et Allez Loulou PNA, **2082/5**

Missa Est, f, 3 ans, Rajsaman et Montgarri, **2053**

Mister Emily, h, 8 ans, Mister Conway et Petite Emilie, **2055**

Mister Folois, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Marie Trebrook, **2008**

***Mister Jo IRE**, h, 3 ans, High Chaparral IRE et Zanzibar Girl USA, **2033**

***Mister Mo GER**, h, 3 ans, Maxios (GB) et Macuna GB, **2052/2**

Mister Papy, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine, **1999**

Mister Survivor, h, 5 ans, Balko et Dominelle, **2009/3**

Mister Tic, h, 6 ans, Network GER et Baie Royale, **2071**

***Mister Westminster GB**, m, 8 ans, Hurricane Run IRE et Merlina SWI, **2039/5**

Mona Louisa, h, 5 ans, Hannouma (IRE) et Lovely Sea, **2084**

***Monsamou IRE**, h, 9 ans, Bienamado USA et Alphadite IRE, **2032/5**

Monsieur Cannibale, h, 5 ans, Way Of Light USA et Moon Romance, **2013**

Monsieur Honore, h, 3 ans, Dream Well et Tem Daly, **2033**

Monsieur King, h, 3 ans, Enrique (GB) et Irish Gale IRE, **2054/3**

Monsieur Lecoq, h, 4 ans, Diamond Boy et Draga, **2000**

Montepertuso, h, 3 ans, Saint Des Saints et Amalfitana, **2015/5**

Montroty, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Montebella, **2027/1**

Moonlight Blue, h, 8 ans, Walk In The Park IRE et Soria IRE, **2001**

Moorhouse Lady, f, 3 ans, Balko et Mer D'Arabie, **2054/5**

Morena Du Berlais, f, 3 ans, Saint Des Saints et Katioucha, **2035/3**

Muanda, h, 6 ans, Della Francesca USA et Lysalka, **2077**

Munight, h, 9 ans, Muhaymin USA et Super Night, **2055**

My Kalores, m, 3 ans, Lord Du Sud et Alize Des Parcs, **2080/2**

My Maj, h, 9 ans, Majorien (GB) et Janemarie, **2019/3**

My Name Is Nick, h, 8 ans, Nickname et Shahwarda, **2031/4**

Myboy, h, 5 ans, American Post GB et Mamitador (GB), **2066/4**

Mysterious Boy, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Mysterious Lina, **2000/3**

N

Nadia Has, f, 4 ans, Fuisse et Nasou, **2057**

Nadjib, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Summer Lemons USA, **2070**

Naoura, f, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Quisait, **2028/5**

Nas carbonate Aa, h, 5 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Pomme De Bonate, **2036**

Navarroi, h, 3 ans, Enrique (GB) et La Pinede GB, 2072

Net Lady, f, 6 ans, Network GER et Dame De Treve, 2029/2

***Night Sheriff GB**, f, 3 ans, Lawman et Moonlight Rhapsody IRE, 2003

Noir Et Rose, h, 9 ans, Bonbon Rose et Aubisque, 2045

Nonante A Estivaux, f, 4 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Noces D'Or A Estiv, 2036/2

Normandy Invasion, h, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Like It Is, 2019/1

Nuit De France, f, 4 ans, Dream Well et Nuit De Guerre, 2057/3

Nuits Premier Cru, h, 6 ans, Buck's Boum et Fee Magic, 2077/1

***Nurmi GER**, h, 5 ans, Samum GER et Nadin GER, 2071/4

O

Obelio Mamaca, h, 9 ans, Martaline GB et Lily Valley, 2071

Octopus Garden, h, 3 ans, Fuisse et Stay Free, 2052

Okaline Delagrangue, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Calinora, 2068/5

Okman Des Mottes, h, 4 ans, Rajsaman et Oktavia Des Mottes, 2023

Omaha Spirit, h, 4 ans, Enrique (GB) et Locyborg Royale, 2056/5

Osaxa, f, 3 ans, Cokoriko et Elle S'Envole, 2042/2

Oxlow, h, 8 ans, Epalo GER et Istrie, 2059

P

Pagomix, h, 7 ans, Crillon et Quietamixa, 2066/2

Palmer Hotel, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Joly Nelsa, 2033

Papy Mamy, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Fille Fidele, 2050

Par Amour, f, 6 ans, Buck's Boum et Lady Needles (IRE), 2050

Parc De Belleville, h, 4 ans, Laverock IRE et Ghostly Dance, 1997/5

Parc Monceau, h, 7 ans, Trempolino USA et Where Is Fleur, 2050/5

Paris D'Auteuil, h, 3 ans, Satri IRE et Foret D'Automne, 2017, 2080

***Parismarseille GB**, h, 3 ans, Lawman et Enterprising GB, 2002/3, 2079/5

Pariso, h, 3 ans, Bako et Parisienne USA, 2015

Parron, h, 7 ans, Hold That Tiger USA et Primona CZE, 2022, 2067/4

Pasquini Rouge, h, 10 ans, Passing Sale et Scevolia, 2050

Patryann Stlaurent, f, 3 ans, Le Houssais et Vernon Rise, 2065/4

***Peggy GER**, f, 3 ans, Jukebox Jury (IRE) et Paradise Search IRE, 2040/2

Penpal, h, 3 ans, Muhtathir GB et Penkinella, 2017/3

Perflort De Verdun, h, 6 ans, (AC), Policy Maker (IRE) et Dear Lili, 2073

Perla Des Bois, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Ella Des Bois, 2059/5

Pessac, h, 3 ans, Elusive City USA et Passing Burg, 2060

Petit Tigre, h, 4 ans, Turgeon USA et Sirene Jo, 2074

Petite Joy, f, 5 ans, Youmzain IRE et Petite Speciale USA, 2058/5

Pinson Du Rheu, h, 7 ans, Al Namix et Venus Du Rheu, 2045/1

Pique La Lune, f, 4 ans, Kapgarde et Prodigia, 2082/3

Poker De Ballon, h, 5 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, 2059

Polikita, f, 8 ans, Rashbag GB et Poliette, 2029/5

Politikar, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Kitara GER, 2051/3

Poly Grandchamp, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, 2051/5

Polyquick, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Quick Ville, 2000

Pontailiac, h, 4 ans, Deportivo GB et Route Des Indes, 2063

Porto Pollo, h, 3 ans, Manduro GER et Silky Steps IRE, 2025/3

Post Scriptum, f, 6 ans, Antarctique IRE et Belucci, 2050

Pretender Alana, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Amie Des Champs, 2026/5

Pretzelle, f, 7 ans, Zamindar USA et Pretty As Can Be GB, 2007, 2039

Prince Maresca, h, 7 ans, Maresca Sorrento et Sister Flo, 2005, 2067

Prince Philippe, h, 8 ans, Denham Red et Coquine D'Anjou, 2043/1

Princesse Glwa, f, 4 ans, Born King JPN et Jolie Lola, 2008

Principe De Vega, h, 7 ans, Prince Kirk PNA et Formaliste, 1999

Promised Land, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Darwana, 2076

Ptiturf, h, 5 ans, Konig Turf GER et Silver And Gold, 2034/4

Pyromane, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Pyrana USA, 2005

Q

Qualamix, h, 6 ans, Al Namix et Quart De Miesque, 2067

Qualibella, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Qualita GER, 2035/5

Queen Of Brizais, f, 4 ans, Kapgarde et Star Du Brizais, 2037

Queensca, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Queen's Pier, 2008/4

Quick Beauty, f, 3 ans, Sinndar IRE et Magicaldoun, 2003/1

R

***Race To Glory PNA**, h, 7 ans, Montjeu (IRE) et Cawett IRE, 2007/6, 2071/7

Racing Spirit, f, 3 ans, Racinger et Spirit Katoune, 2054

Rancunier, h, 5 ans, Roli Abi et Sans Rancune, 2059/1

Rare Boy, h, 5 ans, Blue Canari et Rare Gold, 2021

Rasango, h, 7 ans, Astarabad USA et Ravna, 2022/1, 2084

Rasique, h, 8 ans, Enrique (GB) et Rasia, 1999/4, 2039/3, 2084/5

Ray Of Light, h, 13 ans, (SF), Passing Sale et I Am Free, 2014

Readyback, m, 3 ans, Redback GB et Divine Poesie, 2038/4

Rebellio, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Solvalla, 1998

Red Risk, h, 3 ans, No Risk At All et Rolie De Vindecy, 1998/2

Reddington Aa, m, 3 ans, (AA), Fairplay Du Pecos et Omega De Foissac, 2024

Rederie Jean, f, 3 ans, Boris De Deauville (IRE) et Rederie Mix, 2053

Regba, f, 3 ans, Kapgarde et Residence, 2069

Remember The Man (IRE), h, 5 ans, Dalakhani IRE et Perfect Hedge (GB), 2048

Reve Du Clos, h, 5 ans, Fragrant Mix (IRE) et Cyrienne Du Maine, 2059/6

Reyen Aa, m, 3 ans, (AA), Benevolo De Paban et Basileia, 2024/5

Rhomi, f, 3 ans, Poliglote (GB) et Richona, 2040

Risky Star, f, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Risky Nizzy GB, 2020/4, 2069/2

Rive One, f, 3 ans, Spirit One et Arriver USA, 2069

Rocktaline, f, 4 ans, Protektor GER et Courtaline, 2074

Roi Austral, h, 7 ans, Fairly Ransom (USA) et Reine Des Loups, 2007/5, 2066

Rose Queen, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Queen Poline, 2063/4

Royale Spirit, f, 5 ans, Spirit One et Little Royale, 2013/3

S

Saaluste, h, 3 ans, No Risk At All et Saalewuste GER, 2020/3, 2078

Sacha Green, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Sara Rose, 2010/2

Safyr De Cameru, f, 3 ans, Sunday Break JPN et Sadoune De Cameru, 2070

Sagaline, f, 3 ans, Vision D'Etat et Saga De Senam, 2015/2

Saint Anjou, h, 6 ans, Saint Des Saints et Line Garry, 2043/4

Saint Corneille, h, 3 ans, Saint Des Saints et Sacarine, 2052

Saint Gaspard, h, 4 ans, Saint Des Saints et Qualia Grandchamp, 2008/3

Saint Poursain, h, 6 ans, Ballingarry IRE et Ta Solitaire, 2077/5

Saint Sonnet, h, 3 ans, Saint Des Saints et Leprechaun Lady, 1998/1

Saint Thierry, h, 5 ans, Saint Des Saints et Quintanilla, 2034/3

Saint Tropez, h, 4 ans, Saint Des Saints et Ladytown, 2018

Sainte Bowl, f, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, 2062/1

Saintlor, h, 9 ans, Saint Des Saints et Bright Idea, 2011

Saintrac, h, 4 ans, Saint Des Saints et La Traconne, 2037/1

Salimbeni, h, 5 ans, Vision D'Etat et Santa Lady, 2058/4

Samseduit, f, 3 ans, Lord Du Sud et Sambirane, 2060

Sanamixe, f, 3 ans, Al Namix et Samansonnienne, 2020

Sanoisienne, f, 3 ans, Doctor Dino et Paniquarett, 2076

Santa Fix, f, 4 ans, Saint Des Saints et Lady Fix, 2064/1

Santana Du Berlais, h, 5 ans, Saint Des Saints et Katioucha, 2001/2

Sassari, f, 3 ans, Sinndar IRE et Rouvraie, 2042/5

Sault, m, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sarrola, 2017, 2070

Schwarzwald, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Sancoin USA, 2081

Scottish Sun, f, 5 ans, Zambezi Sun GB et Scottish Diva GB, 2045/2

Secret Storm, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Soiree De Tempete, 2058

Seigneur Zeus, h, 4 ans, Vision D'Etat et Sainte Nono, **2046/4**

Semeur, h, 3 ans, Planteur (IRE) et Desca GER, 2016

Shagheirock, h, 3 ans, Kap Rock et Gheisha, 2054

Shakadame, f, 5 ans, Sholokhov IRE et Source Limpide, 2058

Shakapon, h, 6 ans, Deportivo GB et Sheyry Story, **2051/2**

Shaktiman (IRE), h, 3 ans, Lawman et Ayun Tara, 2072

Shapur, h, 5 ans, Kendargent et Sousmarine (IRE), 2058

Shedance Dehouelle, f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Zandalee, **2064/3**

Shenko Magic, h, 6 ans, Balko et Luth Magic, **2001/7**

Shinndler, h, 4 ans, Siyouni et Sweet Shop GB, 2068

Signifiant, h, 4 ans, Saint Des Saints et Signature, 2023

Silver D'Argent, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Amzaan USA, 2017

Sindha, f, 3 ans, Doctor Dino et A Sinda, **2027/5**

Sir Gemmois, h, 7 ans, Nickname et Venise Doree, 2010

Sitting Bull, h, 5 ans, Smadoun et Schoune, 2009

Six Dar, h, 3 ans, Sinndar IRE et Souris River (GB), 2004

Skins Rock, h, 4 ans, Skins Game GB et Ebene Rock, **2044/1**

Sky Path, h, 6 ans, Coastal Path GB et Subtle Brain, 2062

Slim Risk, h, 4 ans, No Risk At All et Slim Pearl, **2074/5**

Solidam, h, 4 ans, Saint Des Saints et Eladame, **2000/4**

Solonder, h, 7 ans, Solon GER et Schlenderana, **2032/4**

Sophienis, f, 3 ans, Scalo GB et Charbelle, **2002/1, 2079/3**

Soral De Kerzel, h, 4 ans, Army King et Dixie Swing, **1997/4**

Sparkie, h, 8 ans, King's Best USA et Makam IRE, 2014

Speed Dino, h, 3 ans, Doctor Dino et Speed Des Monceaux, **2038/1, 2078/3**

***Spiderman PNA**, h, 5 ans, Manduro GER et Lonesome Me, 2019, **2066/3**

Spirit Ness, h, 7 ans, Spirit One et Infusion GB, 2031

Spirit Of Ecstasy, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Polismith, 2064

Spirit Or Soul, h, 7 ans, Soldier Of Fortune IRE et Far Across (GB), 1999

St Romain Du Derby, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Lady Lox, **2072/3**

Star Dance, f, 3 ans, Enrique (GB) et Comedie Divine, **2069/3**

Storminator, h, 9 ans, Stormy River et Becquette, 2084

Stormy Angel, h, 5 ans, Stormy River et Angel's Camp USA, 2013

***Straying IRE**, h, 5 ans, Tagula IRE et Adultress IRE, 2048

Sun Delreal, h, 4 ans, Literato et Sagienne, 2068

Sun Zephir, h, 9 ans, Daliapour IRE et Zephira Crown, **2007/7**

Sunday A Paris, h, 3 ans, Sunday Break JPN et Belle Louise, **2047/3**

Sunday Lucky, f, 3 ans, Sunday Break JPN et Luckystar Du Frene, 2042

Sunday Royal, h, 6 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, 2066

Super Sage, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Super Anna, 2057

Surdoue De Ballon, h, 5 ans, Turgeon USA et Nile Breeze, 2029

Sweet Home Aa, f, 4 ans, (AA), Benevolo De Paban et Home Maid, 2036

T

Tahanrun, h, 5 ans, Panis USA et Loda, 2048

Teahupoo Vega, h, 4 ans, Ballygarry IRE et Silver Road (GB), 2030

Telegenie, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Sigune Pierji, **2013/2**

Telenomie, h, 11 ans, (AQ), Bernebeau et Nassesese, **2034/1**

Tenerife Sea, f, 4 ans, No Risk At All et Gialla, **2081/3**

Terre De Lune, f, 4 ans, Turgeon USA et Pepite De Lune, **2082/1**

Tevennec, h, 5 ans, Panis USA et River Flyer, 2058

***That's The Wonder IRE**, h, 3 ans, Epaulette AUS et Alexander Wonder IRE, 2004

The Artiste, h, 6 ans, Mr Sidney USA et Ares Choix GB, 2007, 2071

The Reader, h, 9 ans, Lando GER et Shadline, **2043/2**

Thirassia Aa, f, 4 ans, (AC), Walk In The Park IRE et Thera, **2036/1**

Thrilling, f, 3 ans, Network GER et Lotte Place, **2025/1**

Tino Roli, h, 4 ans, Roli Abi et Tiana, **2037/5**

Tom Mix, h, 8 ans, Sunday Break JPN et Tangshan CAN, 2001

Tourwell, h, 7 ans, Della Francesca USA et Tourmaine, 2077

Trespacios, h, 3 ans, Never On Sunday et Fonaba (GB), **2080/4**

Tribalion, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Trice, **2018/2, 2081/7**

Trillion Stars, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Triclarina GER, 2001

***Tryst GER**, h, 4 ans, Kamsin GER et Tamaja GER, 2046

Tulipe De Bellouet, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Sainte De Bellouet, **2009/5**

Turkey Jackson, h, 8 ans, Sakhee USA et Winding Road, 2077

Tuticolle, h, 11 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, **2014/5**

Twirling, h, 6 ans, Della Francesca USA et Rose Blue, **2059/4**

Ty Dream, h, 4 ans, Dream Well et Ty Green (GB), **2037/2**

Tyler Swin, h, 3 ans, Spider Flight et Love Du Charmil, 2052

Tyzeff, h, 4 ans, Fuisse et Helguera, **2023/1**

U

Ultra Lucky, h, 10 ans, Arvico et Luckystar Du Frene, **2077/3**

Un Comedien, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Comedie Divine, 2019

Un Roc Du Grandval, h, 10 ans, (AQ), Network GER et La Grande Vallee, **2083/3**

Una Chica, f, 4 ans, No Risk At All et Chica Princess, 2044

Unbrin De L'Isle, h, 10 ans, (AQ), Dom Alco et Gratiene De L'Isle, **2029/3**

Uniketat, h, 3 ans, Vision D'Etat et Ahombros, 2025

Uno Baie, h, 10 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Ilari Du Misselot, 2022

Up Todate Du Casse, h, 10 ans, Tonitruant USA et Ordalie Du Casse, 2031

Urbok, h, 3 ans, Youmzain IRE et Positronique, 2052

Uroquois, h, 10 ans, (AQ), Passing Sale et Iroquoise II, **2029/1**

Urumqi, h, 7 ans, Soldier Of Fortune IRE et Love In Paradise (GB), 2034

***Ustimos GER**, h, 5 ans, Kamsin GER et Ustimona GER, **2066/5**

V

Vallee De Seine, f, 3 ans, Youmzain IRE et Sister Valcour, **1996/5**

Van Gogh Du Granit, h, 9 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, **1999/1**

Vandana, f, 4 ans, Stormy River et Version Originale, 2006, 2082

Vanesse, f, 6 ans, Vertigineux et Vesolia, **2050/3**

Vangel De Cerisy, h, 9 ans, Vangelis USA et Midalisy, **2001/1**

Vanope, f, 9 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nefta, **2011/3**

Vataman, h, 7 ans, Cardoun et Volhynie, **2031/3**

Vatohio, f, 6 ans, Vatori et Parkohio, 2055

Vauouise, f, 6 ans, Ungaro GER et Vamuna, 2001

Vendelogne, f, 7 ans, Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE, **2022/2, 2066**

Vent D'Allier, h, 9 ans, (AQ), Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure, 2062

Vertical Adele, f, 3 ans, Great Journey JPN et Vertical Tango, 2020

Verysabre, h, 9 ans, Sabrehill USA et Fleur D'Akarad, 2062

Via Appia, f, 3 ans, Amico Fritz GER et Via Carolina, 2065

Vic Royal, h, 9 ans, (AQ), Malinas GER et Faste Royale, **2001/3**

Videpoché, h, 9 ans, (CS), Nidor et Quadina, **2014/4**

Vif Ardent, h, 4 ans, Network GER et Virgata, **2081/4**

Vif Du Vaududon, h, 4 ans, Nicobar GB et Eclipse De Segre GB, 2008

Vilamoura, h, 3 ans, Rajsaman et Keeping Gold, **2047/4**

Villa Colet, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Whoopsie GB, 2079

Villabona, f, 3 ans, Execute et Alice Neney (IRE), **2003/5**

Vision D'Anjou, f, 4 ans, Vision D'Etat et Line Garry, 2023

Vitavie Des Places, h, 9 ans, (AA), Regality et Perle Claire Du La, 2073

Vivamar, h, 9 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Noblemare, **2014/1**

Vlatan, h, 6 ans, Slickly et Version Originale, **2005/1, 2066**

Vlo D'Arsa, h, 9 ans, (AQ), Apsis GB et Intellectuelle, 2050

Voyage Enchante, h, 5 ans, Peer Gynt JPN et Partie Majeure, 2058

W

Westeros, h, 3 ans, Lord Du Sud et Breche De Boitron, 2004, 2038

Whisky Mouille, m, 3 ans, Alianthus GER et A La Belle Etoile, 2052

Why Wait, f, 6 ans, Montmartre et
Our Beautiful, 2021, 2083

Winner Du Desert, h, 3 ans, Alex
The Winner USA et Fortune Du
Desert IRE, 1996

Witty Girl, f, 3 ans, Spirit One et
Varinga, 2027

X

Y

Yellow Field, h, 5 ans, Yellowstone
IRE et Chica Field, **2084/6**

Yellow Mellow, f, 4 ans, Tin Horse
(IRE) et Yellow Ground USA,
2061/2

Youmkim, h, 3 ans, Youmzain IRE
et Kimber Lady, 1996, 2038

Z

Zanfaro, h, 3 ans, Kendargent et
Zanfara GB, **2017/2, 2080/3**

Zanzidon, h, 3 ans, Zanzibari USA et
Abandon, 2052

Zaporogue, h, 3 ans, No Risk At All
et Caribea, 2004

Zarisk, h, 4 ans, No Risk At All et
Zanatiya, **2018/1, 2081/2**

Zazan, h, 4 ans, Zizany IRE et
Anwaar IRE, 2030